

**BULLETIN DE L'OBSERVATOIRE  
DU FRANÇAIS CONTEMPORAIN  
EN AFRIQUE NOIRE**

**INSTITUT NATIONAL DE LA LANGUE FRANÇAISE C.N.R.S**

**N°5 1984**

SOMMAIRE

<i>Editorial, par S. LAFAGE</i>	3-8
1 - ASPECTS SOCIOLINGUISTIQUES	
1. <i>Contacts de langues en pays abron, par L. TUFUOR</i>	11-53
2. <i>Notes sur les relations interlinguistiques en République Populaire du Congo, par J.R. N'DOMBI</i>	55-70
3. <i>Le français au Burundi, par C. RAKOWSKA-JAILLARD</i>	71-77
4. <i>Stratégies linguistiques en Afrique noire francophone : éléments de réflexion, par F. MANZANO</i>	79-88
2 - ASPECTS LEXICOLOGIQUES	
5. <i>Quelques aspects du lexique des textes anciens en français sur l'Afrique noire, par J. SCHMIDT</i>	91-157
6. <i>Terminologie populaire et floristique africaine : de quelques difficultés liées à l'élaboration de dictionnaires pour l'Afrique, par S. LAFAGE</i>	159-177
7. <i>L'expression du manding dans le français d'un roman africain, par N. HALAOUI</i>	179-191

8. Note sur la corrélation entre le français et la mathématique à l'Université d'Abidjan, par R. ZEPP

195-200

4. SEMINAIRES, CONGRES ...

9. Orientations du laboratoire de Sociolinguistique (Université de Ouagadougou - Haute-Volta), par F. MANZANO

203-206

5 - RELEVES DE PRESSE

10. Informations bibliographiques, par S. LAFAGE

209-227

EDITORIAL

0. Pour sa 5ème année d'existence, l'Observatoire du français contemporain en Afrique noire (O.F.C.A.N.) a :

- d'une part, maintenu ses premiers objectifs :
  - . étudier les situations variées du français dans les divers pays d'Afrique au sud du Sahara,
  - . décrire et analyser les variétés de français qui résultent de ces situations, dans une perspective avant tout purement linguistique, c'est-à-dire non-normative et non-ethnocentrée,
  - . recenser les problèmes particuliers posés par l'existence de ces variétés, par leur interaction, par le contact de langues et de cultures,
  - . mener des recherches susceptibles d'apporter des solutions à ces divers problèmes,
  - . fournir, par un bulletin annuel (Bull. O.F.C.A.N.), une information dans les domaines cités supra aux chercheurs isolés exerçant en Afrique noire, et faire connaître leurs travaux.
  
- d'autre part, intensifié son action en :
  - . étendant son champ d'observation concernant la situation du français, non seulement à de nouveaux pays d'Afrique francophone mais encore à certains pays africains anglophones,
  - . développant le réseau de correspondants et de collaborateurs bénévoles,
  - . élargissant le nombre des observations grâce à des travaux d'étudiants présentés par le Directeur de Recherche,
  - . ouvrant, dans une option interdisciplinaire, les domaines de recherche.

1. Actuellement, l'O.F.C.A.N. rassemble environ 43 collaborateurs répartis entre les pays suivants : Côte-d'Ivoire, Sénégal, Haute-Volta, Mali, Togo, Bénin, Cameroun, Centrafrique, Niger, Congo, Zaïre, Burundi, Rwanda, Nigéria et Ghana. A ceux-ci, s'ajoutent quelques correspondants qui poursuivent des recherches sur le français en Afrique mais ont réintégré des universités françaises, belges, etc.

Une telle dispersion, les difficultés de rencontre et de correspondance impliquent que l'O.F.C.A.N. ne peut adopter un programme collectif de recherches astreignant mais doit, au contraire, laisser à ses correspondants, une grande liberté d'action - le cadre se situant au niveau d'intérêts et d'objectifs communs - et une souplesse permettant l'adaptation aux exigences du terrain et aux diversités des situations.

1.1. L'aspect sociolinguistique (au sens très large) constitue le champ d'activités le plus étendu, l'état présent du français en Afrique noire étant moins bien connu qu'on pourrait le croire.

1.1.1. Il s'agit tout d'abord de construire une typologie des situations rendant compte de la diversité et de la complexité des relations langues locales/français qui engendrent pour chaque pays des problèmes spécifiques et une politique linguistique particulière. Une telle typologie ne peut être élaborée sans l'analyse objective des relations interlinguistiques et intralinguistiques locales, et sans une description précise du ou des français locaux. Grosso modo, en l'état actuel des connaissances, il semble possible de distinguer une infinité de situations se rapprochant des deux pôles opposés suivants :

a) ou bien il existe une ou plusieurs langues africaines dominantes et à fonction véhiculaire nationale ou largement régionale. Le français, alors, d'apprentissage scolaire, n'est généralement utilisé que par les "lettrés" dans des situations de communication formelles et précises. Dans l'ensemble, il ne se différencie guère du "*français central*" si ce n'est par quelques particularismes, principalement phonétiques ou lexicaux. Par convention, nous parlerons alors de "*français en Afrique*".

b) ou bien il existe un grand nombre de langues africaines et aucune n'a véritablement de position véhiculaire dominante. Le français peut alors assumer le rôle de véhiculaire interethnique. Il le fait alors à deux niveaux, d'une part sous la forme de "*français en Afrique*", d'apprentissage guidé, pour les "lettrés", d'autre part sous la forme d'une variété pidginisée ou même en voie de créolisation pour une part importante des masses populaires, en général analphabètes, par appropriation non guidée : "*français d'Afrique*".

Tous les chercheurs collaborant à l'O.F.C.A.N. sont impliqués dans cette recherche.

1.1.2. Le second aspect de la recherche collective porte sur la description des variétés locales de français et sur les processus de différenciation (continuité/discontinuité interlinguistique, continuité/discontinuité intralinguistique, véhicularisation, pidginisation, créolisation ...).

Les descriptions en cours s'attachent :

- soit à des domaines linguistiques particuliers :
  - . phonétique, phonologie, prosodie (par exemple : D. PERAYA, Y. SIMARD, BEDE KOUAME, C. RAKOWSKA-JAILLARD, etc.)
  - . morpho-syntaxe (par exemple : J. N'GUESSAN-KOUADIO, J.L. HATTIGER, etc.)
  - . lexicale (par exemple : J. SCHMIDT, A. QUEFFELEC, R. EFFOUA-ZENGUE, J. TABI-MANGA, S. LAFAGE ...)
- soit à des variétés particulières (par exemple : français populaire d'Abidjan : J.L. HATTIGER, J.M. LESCUTIER, S. LAFAGE, N'DA AMON-TANOH ... ; français parlé à Ouagadougou : G. PRIGNITZ, B. OUEDRAOGO, A. BATIANA ...).

1.1.3. L'aspect lexical est plus particulièrement étudié en tant que domaine révélateur du choc des cultures. La collecte des particularismes lexicaux au niveau des différents pays, menée dans le cadre du projet IFA de l'AUFELF, débouche pour certains des chercheurs collaborateurs de l'O.F.C.A.N., sur une réflexion synthétique concernant l'emprunt, la



néologie (par exemple : D. GONTIER, B. OUEDRAOGO, K. TERA, M. IGUE, I. KPAKOTE ...), pour d'autres, sur une étude historique (par exemple, J. SCHMIDT, A. QUEFFELEC ...), sur une recherche ethno-botanique (par exemple, S. LAFAGE ...), pour d'autres encore, sur une réflexion pédagogique (par exemple, P. KOKORA, F. TSONGUI, R. EFFOUA-ZENGUE, J.M. LESCUTIER ...), enfin, actuellement pour un petit nombre, sur une hypothèse socio-sémantique (par exemple, S. LAFAGE, N. HALAOUI, K. TERA, L. TUFUOR, etc.).

1.1.4. L'amorce d'étude de la communication gestuelle, entamée par C. CONINCKX, R. DACHELET, en 1980, est en sommeil après le départ des chercheurs concernés.

1.2. Le domaine psycholinguistique est encore peu exploré. Les points abordés portent principalement sur les articulations logiques du discours dans une perspective contrastive langue africaine/français (K. AÏT-HAMOU, etc.), sur les relations entre le langage mathématique, la langue maternelle et le français (K. AÏT-HAMOU, B. KOELH, G. PRIGNITZ, P. KOKORA ...), sur l'analyse de la compréhension de textes français écrits et oraux en milieu scolaire rural (P. FURSTENBERGER ...), sur la motivation dans le passage du français populaire d'Abidjan au français "central" (J.-M. LESCUTIER ...).

1.3. La linguistique appliquée à l'enseignement du français est un domaine plus prolifique. Si, il y a quelques années, l'observation des interférences langues africaines/français était à l'origine de la plupart des travaux, l'approche contrastive semble actuellement estimée insuffisante puisqu'elle est loin de rendre compte de tous les écarts rencontrés. Bon nombre de travaux portent sur l'évaluation de l'enseignement du français à tous les niveaux et la quête d'une méthodologie spécifique pour une situation où le français langue seconde ne peut cependant être enseigné ni comme une langue maternelle, évidemment, ni comme une langue tout à fait étrangère. La question principale est alors : quel français enseigner ? Pour quels objectifs ? Selon quels modèles ? (par exemple, G. KEÏTA, J. TABI-MANGA, J.-M. LESCUTIER, F. TSONGUI ...). Pays africains francophones et pays africains anglophones (par exemple, L. TUFUOR, M. IGUE,

C. BRANN, E. KWOFIE ...) semblent souhaiter pour l'enseignement un français qui, tout en conservant un caractère "central" le situant dans la francophonie, reflèterait une certaine africanité et faciliterait l'accès à la communication africaine en français pour les anglophones africains. Cependant la définition d'une "norme locale" semble l'objet de propositions très divergentes.

Une voie paraît également retenir l'attention : l'étude d'une stylistique africaine (N. HALAOUI, S. EHIVET, K. TERA ...).

2. En dehors des problèmes déjà évoqués relatifs à l'hétérogénéité des situations, la difficulté des rencontres et des communications, l'étendue et la complexité des domaines à explorer, le problème le plus aigu concerne les publications. Moyens techniques et secrétariat font cruellement défaut. Ainsi, en raison de la qualité médiocre de la présentation, la dactylographie et l'élaboration technique du Bull. O.F.C.A.N. n° 4, ont été reprises par l'équipe de l'I.Na.L.F. de Besançon sous la direction de Ch. TETET. Il en sera de même pour le présent numéro qui, après préparation à l'I.L.A. d'Abidjan, sera matériellement réalisé à l'I.Na.L.F. de Besançon, puis, après relecture par une équipe de l'O.F.C.A.N., imprimé à l'I.Na.L.F. de Nancy.

A cela s'ajoute le problème de la diffusion qui, actuellement, du point de vue du coût, tend à dépasser les frais de réalisation. Une solution est activement recherchée.

Il n'en reste pas moins que certains travaux volumineux mériteraient, par leur intérêt, d'être publiés. Il serait évidemment souhaitable de créer, parallèlement au Bull. O.F.C.A.N., et dans une présentation plus ou moins semblable, une collection de "Documents" offrant une fois par an la publication d'une recherche portant sur le français *en/d'*Afrique, préalablement choisie par un Comité de Lecture, parmi les manuscrits proposés. A titre d'essai, la publication d'un premier volume sera entreprise en 1984.

La partie la plus concrète de l'O.F.C.A.N. et qui, à elle seule, pourrait presque constituer sa raison d'exister, consiste en l'existence du présent Bulletin qui unit et informe. Le succès obtenu souligne qu'il y avait là un besoin essentiel pour les chercheurs de terrain, besoin que les publications didactiques spécialisées ne pouvaient entièrement satisfaire. C'est pourquoi, comme par le passé, nos pages restent largement ouvertes à tout linguiste oeuvrant dans le domaine que nous avons délimité plus haut. Les articles publiés restent selon l'expression consacrée "*sous la responsabilité des auteurs*", étant données l'ampleur du terrain d'observation, la diversité des problèmes et des approches ... C'est ainsi, par exemple, que, cette année, la présentation en "*aspects sociolinguistiques*", "*aspects psycholinguistiques*" et "*aspects linguistique appliquée*" se trouve modifiée car nous n'avons pas reçu de travaux portant sur des problèmes d'enseignement, alors que la lexicologie semblait privilégiée, vraisemblablement en raison de l'achèvement du projet "Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire" sous l'égide de l'AUFELF et des approfondissements qu'il pourrait nécessiter ... Nous attendons les réactions de nos lecteurs. En effet, toute critique et toute suggestion sont les bienvenues car elles nous permettent l'adaptation constante de notre modeste Bulletin aux préoccupations des chercheurs et l'amélioration de l'outil de travail qu'il doit pouvoir constituer.

Suzanne LAFAGE

Responsable de l'O.F.C.A.N.

# 1 ASPECTS SOCIOLINGUISTIQUES

## CONTACTS DE LANGUES EN PAYS ABRON

(COTE-D'IVOIRE) (1)

O. INTRODUCTION

Afin de lever les équivoques éventuelles concernant les langues et les populations dont il est fait état dans les pages suivantes, nous jugeons utile de donner quelques aperçus généraux sur le pays abron de la Côte-d'Ivoire.

0.1. Tout d'abord, nous tenons à attirer l'attention du lecteur sur la nécessité de maintenir une distinction entre *Royaume abron* et *pays abron* tels qu'ils sont employés dans cette étude. Tous deux renvoient à des entités géographiques particulières localisables dans le temps et dans l'espace.

Chronologiquement, le Royaume abron (Royaume des Abron Gyaman ou Dôma) fut fondé au XVIIe siècle (2), c'est-à-dire à l'ère précoloniale car, en effet, c'est en 1893 que la Côte-d'Ivoire reçut le nom qu'elle porte jusqu'à ce jour (3). Le royaume abron comprenait alors une partie de l'actuelle Côte-d'Ivoire : le pays koulango, le pays abron et une partie du pays agni, en l'occurrence Djoablin, Bona et Bini. Au Ghana actuel, le royaume comprenait une partie de l'actuel "Brong-Ahafo region" (4). Le pays abron, de nos jours, recouvre une région allant de Tanda (C.I.) à l'ouest, à la Volta (Ghana) à l'est. Au plan géographique, donc, on peut légitimement opposer deux groupes de population abron : les Abron de Côte-d'Ivoire et ceux du Ghana. Le pays abron, tel qu'il existe de nos jours en Côte-d'Ivoire, se localise dans le département de Bondoukou et présente les frontières suivantes : il est limité au nord et à l'ouest par le pays koulango, au sud par le pays agni (Djoablin, Bona, Bini), au nord-est par le pays nafana, et à l'est par le pays abron du Ghana (Brong-Ahafo region. Voir carte n° 1).



0.2. Au plan confessionnel, les Abron sont un peuple profondément animiste, quoique de nos jours les religions importées, en l'occurrence le Christianisme et l'Islam, commencent à faire des adeptes de plus en plus nombreux. Le phénomène est encore plus frappant en pays abron du Ghana, au moins dans les localités proches de la frontière ivoiro-ghanéenne. La percée des religions importées a bousculé à des degrés divers l'univers culturel abron. C'est ainsi, par exemple, que la pratique qui consiste à invoquer le défunt pour déterminer la cause exacte de sa mort a disparu de la société abron du Ghana.

0.3. Du point de vue des activités socio-économiques, les Abron sont essentiellement des planteurs-cultivateurs. Dans cette zone de contact entre la forêt et la savane, on s'adonne à la culture de produits vivriers (igname, taro, manioc ...) mais aussi de produits d'exportation (cacao, café, bois ...).

0.4. D'après les informations à notre disposition, il y aurait quelque 40 000 Abron en Côte-d'Ivoire (5) et 766 509 Abron au Ghana (6). En ce qui concerne la distribution démographique en pays abron de Côte-d'Ivoire, c'est la sous-préfecture de Tanda qui compte les plus fortes densités, avec Assuéfry et Transua occupant respectivement la première et la deuxième places. D'autres Abron, numériquement moins importants, se trouvent dans les sous-préfectures de Bondoukou, de Koun-Fao et de Sandégué.

## 1. LES LANGUES EN PAYS ABRON

L'objet de la présente étude étant les contacts de langues en pays abron - avec accent sur les emprunts - nous allons donner quelques indications sur les langues en question pour pouvoir ensuite examiner leurs interactions.

1.1. Dans le pays abron, au sens large (diachronique) du terme, cohabitent plusieurs groupes ethniques (7) dont trois serviront de point de départ pour les discussions qui vont suivre. Ce sont les Koulango, les Abron et les Dioula. Les deux premiers, parce que ce sont les deux groupes

majoritaires, et les Dioula (groupe mandé-nord) parce que leur langue a été et demeure toujours la langue du commerce, surtout dans les centres commerciaux de Bondoukou et d'Assuéfry. C'est la seule langue d'un groupe minoritaire ayant réussi à résister aux vicissitudes du temps.

TOURE évoque des raisons d'ordre historique, démographique, économique et social pour expliquer l'adoption du koulango par les autres groupes minoritaires (8). Les Abron, dont la langue fait partie des langues akan (9), groupe Kwa de la famille Niger-Congo, selon la classification de GREENBERG, seraient venus, par vagues successives, de l'Akwamou dans le sud-est de l'actuel Ghana, vers la fin du XVe siècle ou au début du XVIe siècle (10). Les Koulango, eux, seraient venus de l'est (11) (nord du Togo). Leur langue appartient au groupe Gur (famille Niger-Congo). Les Abron appellent les Koulango *ngonafɔ* [ŋgɔnɔfɔ] alors que les Koulango appellent les Abron *bogabɔ* [bɔgɔbɔ].

Le chiffre avancé plus haut pour la population abron (C.I.) ne concerne que les populations utilisant l'abron, soit seul, soit en alternance avec le koulango, comme élément de communication. Cette précision s'impose car, dans les zones de transition entre les grands centres abron (villages proches de la frontière ivoiro-ghanéenne dont Transua et Assuéfry) et les grands centres koulango (villages au nord et à l'ouest du pays abron dont Tanda, Tabagne, Nassian, Sapli, Barabo, Bouna, Wolotchéi, Tiédio, Sorobango), la distinction entre Koulango et Abron cesse d'être opérationnelle. En effet, dans ces zones, il y a des villages mixtes, d'autres qui sont à prédominance soit koulango soit abron. La situation est rendue encore plus complexe par le mariage entre Koulango et Abron qui a été encouragé après la soumission des autochtones koulango à l'autorité centrale abron (au contraire d'autres mariages interethniques comme par exemple entre Abron et Nafana). A la lumière de ces faits, on comprend que dans certains villages (tel Siédja), les habitants se considèrent comme des Abron-koulango, plutôt que comme des Abron ou comme des Koulango. En effet, selon que les localités sont proches ou éloignées des foyers de rayonnement koulango, on peut distinguer deux types de relations :

- a) dans les villages (soit abron soit koulango) situés dans la zone de transition, les locuteurs passent sans heurts de l'une à l'autre langue, selon leurs besoins de communication : c'est le cas de Siédja et de Yomian.

b) dans les villages situés hors de la zone de transition, chaque langue possède des spécificités fonctionnelles précises. Par exemple, à Hérébo, lieu de résidence de l'actuel Roi des Abron, le koulango est le principal instrument de la communication et l'abron est limité aux cérémonies rituelles : fêtes, funérailles, mariages ...

1.2. On peut se demander comment le koulango en est arrivé à être utilisé - à des degrés divers certes - sur l'ensemble du territoire abron malgré la soumission des autochtones koulango au pouvoir central abron. Dans cette situation de conquête, la langue des vaincus s'est imposée aux vainqueurs. TOURE (cf. note 2) avance trois sortes de raisons :

a) raisons sociales : si un Abron pouvait épouser une fille koulango, par contre, un Koulango ne pouvait pas épouser une fille abron. En outre, le mariage était matrilocal. Quand on sait que l'enfant passe beaucoup plus de temps avec sa mère qu'avec son père, on comprend que les enfants issus de mariages mixtes parlaient essentiellement la langue de leur mère. Par ailleurs, l'héritage matrilineaire (de l'oncle maternel au neveu) favorisait l'apprentissage du koulango.

b) raisons religieuses : en général, lors des cérémonies rituelles, le koulango était de règle. L'abron se trouvait ainsi relégué au second plan.

c) raisons politiques et économiques : les conquérants abron ont choisi le koulango comme langue de l'administration, préférant faire de leur propre langue un code secret utilisable entre Abron seulement en cas de danger.

1.3. Quoique les trois principales langues en contact (l'abron, le koulango et le dioula) restent distinctes en tant que systèmes linguistiques, leur contact a laissé des marques profondes dans chacune. Nous envisagerons ici le cas particulier de l'emprunt. Nous n'envisagerons que les emprunts faits par l'abron. Néanmoins, nous ne nous en tiendrons pas aux seuls emprunts au koulango et au dioula. Nous y ajouterons les emprunts de l'abron à trois autres langues non-locales : le français, l'arabe et l'anglais.

a) En effet, la langue française, du fait de son statut de langue officielle de la Côte-d'Ivoire et de son rôle de langue de l'enseignement, est utilisée sur l'ensemble du territoire national. Toutefois, dans l'aire considérée ici, le nombre d'adultes alphabétisés est peu élevé, ceux-ci étant pour la plupart, comme nous l'avons dit plus haut, planteurs-cultivateurs. Seuls, les jeunes ont une compétence de communication non négligeable en français ... Cependant, parallèlement au "français appris à l'école", fonctionne une autre variété sociolectale, le "français populaire ivoirien", surtout utilisé par des adolescents peu ou non-scolarisés.

b) Le cas de l'arabe : nous avons précisé plus haut que si la société traditionnelle abron est essentiellement animiste, des religions importées comme le Christianisme et l'Islam y comptent de plus en plus d'adeptes. Les écoles coraniques se multiplient et fonctionnent parallèlement aux écoles "françaises". Tout porte à croire que l'Islam a été importé en pays abron par les Dioula, implantés à Bondoukou avant même l'arrivée de Samory Touré (1895) et vraisemblablement avant même la fondation du Royaume Abron-Gyaman au XVIIe siècle. Grands commerçants, les Dioula assuraient la liaison entre les centres commerciaux des anciens royaumes de la région forestière et ceux du Soudan. Le principal instrument de propagation de l'Islam a été et demeure toujours la langue arabe (12).

c) Pour terminer cette partie de notre étude, nous examinerons, brièvement, l'influence de l'anglais sur l'abron car bon nombre des emprunts de l'abron viennent de cette langue. Ce phénomène semble être dû uniquement à deux facteurs principaux. D'une part, la proximité du pays abron de Côte-d'Ivoire d'un pays anglophone, en l'occurrence le Ghana. D'autre part, les liens de parenté entre les Abron séparés par la frontière. Ces liens expliquent l'existence d'un échange perpétuel entre les deux communautés aux plans linguistique, culturel, économique, etc. Dans cette hypothèse, l'anglais s'infiltrerait dans l'abron de Côte-d'Ivoire par l'intermédiaire de l'abron du Ghana.

d) On peut s'étonner de voir qu'aucune allusion n'est faite ici à l'agni. Nous avons écarté délibérément cette langue, pourtant apparentée, des voisins du Sud. Dans l'ensemble de notre documentation ne figurent que quelques termes que l'abron aurait empruntés à l'agni. Sur cet ensemble, un seul cas se révèle intéressant pour notre propos : [á pãñ] "roussette" "akpaní" (13), de l'agni [ákpáí é]. Ce mot fonctionne parallèlement à [pãñ wãñí ní] qui, lui, n'est pas un emprunt.

## 2. CORPUS DE REFERENCE

Nous présentons dans les tableaux ci-après, les emprunts faits par l'abron aux langues citées supra : français, dioula, koulango, arabe, anglais. La transcription utilisée est celle de l'A.P.I. (Alphabet Phonétique International) (14).

### 2.1. Les emprunts français en abron

emprunt (réalisation phonétique en abron)	français-standard (réalisation phonologique)	signification en pays abron
1. [kò mǎndǎ] Siedja [kò mǎnǎ] Assuéfry	/kò mǎndǎ / "commandant"	préfet sous-préfet (15)
2. [zǎndǎrǎm] Siedja [zǎndrǎm] Assuéfry	/zǎndǎrm / "gendarme"	gendarme
3. [kǎrǎpǎ]	/krapɥl / "crapule"	crapule
4. [pǎjǎsǎ]	/paj as / "pailleasse"	pailleasse
5. [sǎf] ou [sǎfǎ] var. libres	/sɛf / "chef"	chef de douane
6. [sǎnzǎ]	/esãs / "essence"	essence

7. [sǎmǎ zǎ]	/ʃ mǎ z / "chemise"	chemise
8. [bǎkǎ]	/bi k / "bic"	bic, stylo (15)
9. [kǎrǎbǎ]	/karabi n / "carabine"	carabine
10. [fǎtǎ]	/fɛt / "fête"	fête
11. [pǎjǎz]	/pj ɛz / "piège"	piège
12. [bǎf]	/bi f / "biche"	antilope (15)
13. [rǎwǎ]	/rwa / "roi"	roi
14. [mǎtrǎ]	/mɛtr / "maître"	maître d'école
15. [sǎ]	/ʃ ɛ / "champ"	champ
16. [sǎzǎmǎ]	/ʒvz mǎ / "jugement"	jugement supplétif (15)
17. [pǎrǎsǎ] S. [pǎrǎsǎ] A.	/pɔli s / "police"	police
18. [dǎwǎpǎ]	/dwanj e / "douanier"	douanier
19. [krǎdǎ] [kǎrǎdǎ]	/kredi / "crédit"	crédit
20. [ǎmbǎsǎ]	/ɛbesil / "imbécile"	imbécile
21. [kǎpǎrǎtǎf]	/kɔpɛrati v / "coopérative"	coopérative
22. [drǎtǎ]	/dirɛktɔr / "directeur"	directeur

23. [pɛ̀rɛ̀mɛ̀]	/pɛ̀rɛ̀mɛ̀/ "permis"	permis de conduire
24. [pàtã̀ndɔ̀]	/patã̀t/ "patente"	patente
25. [trɛ̀tɔ̀]	/trɛ̀t/ "traite"	campagne de vente du cacao
26. [mɛ̀sjɛ̀]	/mɛ̀sjɛ̀/ "monsieur"	monsieur
27. [pàràdɔ̀] [prã̀dɔ̀]	/pardɔ̀/ "pardon"	pardon
28. [ràpɛ̀]	/rapid/ "rapide"	gbaka, véhicule de transport en commun (15)
29. [ràbɛ̀trɛ̀]	/arbitr/ "arbitre"	arbitre
30. [ràdɔ̀wã̀z]	/ardwã̀z/ "ardoise"	ardoise
31. [ɛ̀nɛ̀s (ɔ̀)]	/ɛ̀rnest/ Ernest	Ernest
32. [mã̀rɛ̀s (ɔ̀)]	/marjys/ Marius	Marius
33. [sɛ̀lvɛ̀s (ɔ̀)]	/silvestr/ Sylvestre	Sylvestre
34. [kɔ̀lɛ̀]	/kolɛ̀/ Colin	Colin
35. [mã̀dɛ̀]	/mã̀ri/ Marie	Marie
36. [gɛ̀stã̀f]	/gystav/ Gustave	Gustave
37. [zɛ̀stɛ̀n]	/zystin/ Justine	Justine
38. [bɔ̀nzɔ̀]	/bɔ̀nzɔ̀r/ "bonjour"	bonjour
39. [sɛ̀nã̀vjɔ̀]	/sɛ̀nã̀vjɔ̀/ "Chaîne Avion" (magasin) (15)	"Chaîne Avion" (magasin) (15)
40. [dɛ̀lɔ̀]	/dɛ̀lɔ̀/ "de l'huile"	huile (industrielle)
41. [mã̀sɛ̀]	/ma sɛ̀r/ "ma soeur"	religieuse (travaillant dans une maternité)

42. [dã̀krɛ̀] A. [dã̀kɛ̀rɛ̀] S.	/lakrɛ̀/ "la craie"	craie
43. [mɔ̀vjɛ̀]	/mɔ̀vjɛ̀/ "mon vieux"	mon vieux (marque d'étonnement)
44. [bã̀ndɛ̀kɔ̀sɔ̀]	/bã̀ndɛ̀kɔ̀sɔ̀/ "bande de cochons"	injure (adressée à une ou plusieurs personnes)
45. [bã̀ndɛ̀sɔ̀wã̀s]	/bã̀ndɛ̀sɔ̀wã̀s/ "bande de sauvages"	injure (adressée à une ou plusieurs personnes)
46. [sã̀mã̀fɔ̀]	/sã̀mã̀fɔ̀/ "je m'en fous"	je m'en fous ...
47. [kã̀dã̀ndɛ̀] [kã̀trã̀ndɛ̀]	/kã̀dã̀ndɛ̀/ "carte d'identité"	carte d'identité

## 2.2. Les emprunts anglais en abron

1. [wã̀çɔ̀]	/wɔ̀tʃ/ watch	montre
2. [brɛ̀çɔ̀] A. [brɛ̀çɛ̀] S.	/breɪk/ brake	frein
3. [pɛ̀ndɔ̀]	/peɪnt/ paint	peinture
4. [bɔ̀rɔ̀]	/bɔ:l/ ball	ballon
5. [brɛ̀çɔ̀] A. [brɛ̀çɛ̀] S.	/bleɪd/ blade	lame de rasoir
6. [stɛ̀fã̀]	/stiə/ steer	volant
7. [tɛ̀m]	/taɪm/ time	temps, heure
8. [kɔ̀mbɛ̀rɛ̀f] A. [kɔ̀mbɛ̀rɛ̀f] S.	/kɔ̀mpleɪnt/ complaint	plainte



9. [sɛfù]	/sɛ <sup>i</sup> f/ safe	coffre-fort
10. [bás (ɔ)kè] [báskè] familier	/bá <sup>i</sup> sɔkɪ/ bicycle	vélo
11. [bókìtì]	/bákɛt/ bucket	seau
12. [bâjù]	/bæg/ bag	sac
13. [sàtù]	/sɔ:tʃ/ search	fouiller
14. [kánzùrù]	/ka <sup>u</sup> nsɔɪ/ council	conseil
15. [wójùrù]	/ɔ <sup>i</sup> l/ oil	huile (graissage)
16. [mǎngùsù]	/mætʃɪs/ matches	allumettes
17. [tájà]	/tá <sup>i</sup> ə/ tyre	lance-pierres, caoutchouc
18. [fìrábàsù] [fàrábàsù]	/fla <sup>u</sup> ə(z)/ flower(s)	fleur(s)
19. [ámǎngò]	/mæŋg <sup>o</sup> u/ mango	mangue (16)
20. [ájɲìrísì]	/ɪŋglɪʃ/ english	anglais, anglophone (adj.)
21. [fítà]	/fɪtə/ fitter	mécanique
22. [bìrícà]	/brɪk le <sup>i</sup> ʒə/ brick-layer	maçon
23. [páçù]	/pa:k/ park	terrain de football

24. [sɔpánà] A. [sɔpánà] S.	/span <sup>o</sup> / spanner	clé à écrous
25. [ákùsù]	/pɪk æks/ pick-axe	picoche
26. [sófì]	/ʃɔvl/ shovel	pelle
27. [wá:lès]	/wa <sup>i</sup> ələs/ wireless	T.S.F. poste de radio
28. [bá:lùrù]	/bæt <sup>o</sup> rɪ/ battery	pile
29. [bétì]	/bɛlt/ belt	ceinture
30. [gádám]	/gælən/ gallon	bidon
31. [àpìròhǎù] A. [àpèròhǎù] S.	/ɔpərɪʃn/ operation	intervention chirurgicale
32. [pómù]	/pʌmp/ pump	pompe
33. [bǎngù]	/bæŋk/ bank	banque
34. [wòrǎfìrù]	/rɛfrɪ/ referee	arbitre
35. [tífmǎ]	/tɪmbə/ timber	bois
36. [sùràdǎfǎ] A. [sàràdǎfǎ] S.	/sɑ:dɪn/ sardine	sardine
37. [sìmèndù]	/sɪmənt/ cement	ciment
38. [tò:rà]	/tɔ <sup>i</sup> lə/ tailor	tailleur

39. [kɔ̀tò]	/ko:t/	tribunal
	court	
40. [kɛ̀ndɛ̀rɛ̀] S.	/kændl/	bougie
[kɛ̀ndɛ̀rɛ̀] A.	candle	
41. [sɛ̀rɛ̀ba]	/sɛlvə/	casserole
	silver	
42. [dɔ̀ktà]	/dɔktə/	hôpital
	doctor	
43. [brɔ̀ðsɔ̀] A.	/brʌʃ/	brosse
[brɔ̀rɔ̀sɔ̀] S.	brush	
44. [sɔ̀kùsù]	/sɔks/	chaussette
	socks	
45. [tɔ̀mè]	/tʌmblo/	verre
	tumbler	
46. [sùkù]	/sku:l/	école
	school	
47. [pɛ̀mɛ̀t]	/pɛmɛt/	patente
	permit	
48. [çám ?]	/tʃa:m/	ensorceller
	charm	
49. [ádúpɛ̀rɛ̀] A.	/æroplɛn/	avion
[ádúpɛ̀rɛ̀] S.	aeroplane	
50. [kɛ̀rɔ̀sɛ̀fɛ̀] A.	/kerozi:n/	pétrole
[kɛ̀rɔ̀sɛ̀fɛ̀] S.	kerosene	
51. [kɑ̀:]	/ka:/	véhicule
	car	

## 2.3. Les emprunts dioula en abron. Réalisation en dioula dialectal

1. [gɛ̀rɛ̀bâ]	ɣ̀èlì bá (Odienné)	griot
	j̀èlì "sang" bá "grand"	
2. [tàsàbɛ̀]	[kásáblǎ] (Odienné)	chapelet musulman
3. [kírɛ̀kɛ̀tɛ̀]	[kɛ̀rɛ̀kɛ̀tɛ̀] (Odienné)	escargot
4. [d̀rɛ̀gɛ̀]	[dɛ̀rɛ̀kɛ̀] (Odienné)	vêtement (16)
	[dɛ̀rɛ̀gɛ̀] (Bondoukou)	
5. [kàràgbà]	[kárǎgbǎ] (Odienné)	pou de vêtement
6. [kòrɔ̀] A.	[kɔ̀lɔ̀] (Odienné)	puits
[kòrɔ̀] S.	[kɔ̀lɔ̀] (Bondoukou)	
7. [nǎsɛ̀]	[nǎsɛ̀] (Odienné)	eau de lavage
	[nǎsɛ̀ ʃɛ̀] (Bondoukou)	des tablettes (talisman)
8. [kǎmɛ̀ nǎsǎ]	[kǎmbéɛ̀ nǎsǎ]	chef de guerre
	kǎmbéɛ̀ "chef"	
	nǎsǎ "guerre"	
	(Odienné)	
9. [t̀àbùsù]	[t̀àbùsɛ̀] (Odienné)	toute personne qui n'a pas grandi en pays abron
10. [t̀ɔ̀]	[t̀ɔ̀] (Odienné)	pâte de farine de maïs (16)
11. [dòngɛ̀]	[dɔ̀ngɛ̀] de dɔ̀ngɛ̀lɛ̀	Tabaski (16)
	(Odienné)	
12. [àdòkàf̀rɛ̀]	[dɔ̀ngɛ̀f̀lɛ̀]	vêtement d'occasion, adonkaɣ̀lɛ̀ (16)
	(Odienné)	
13. ɣ̀ándǎrà]	ɣ̀ándǎrà] (Odienné)	prostitution
14. [t̀àfɔ̀]	[t̀àfɔ̀] (Odienné)	cordelette à noeuds
15. ɣ̀ò]	ɣ̀ò] (Odienné)	hamac
16. [nɔ̀nɔ̀]	[nɔ̀nɔ̀] (Odienné)	lait

17. [dã:]	[dãýá] (Odienné et Bondoukou)	<i>grosse marmite</i>
18. [súrúgú]	[súrúkú] (Odienné)	<i>hyène</i>
19. [fãḡgá]	[fãḡgá] (Odienné)	<i>forces</i>
20. [sébèè]	[sébè] (Odienné)	<i>cordelette à noeuds</i>
21. [bé má]	[bé má] (Odienné)	<i>aîné, ancêtre</i>
22. [ká bá kô]	[ká bá kô] (Odienné)	<i>étonnant</i>

## 2.4. Les emprunts arabes en abron

1. [héj]	/hájj <sup>un</sup> /	<i>pèlerinage à la Mecque</i>
2. [ài ãj]	/al hájj <sup>u</sup> /	<i>hadj (titre porté par un musulman qui a fait le pèlerinage à la Mecque) (17)</i>
3. [hájà]	/hájjat <sup>t</sup> /	<i>hadja (titre porté par une musulmane qui a fait le pèlerinage à la Mecque) (17)</i>
4. [ɣf nã]	/ɣinna <sup>t</sup> /	<i>esprit, génie</i>
5. [ɣf à]	/ɣifa <sup>t</sup> /	<i>viande non consommable (l'animal n'a pas été tué rituellement)</i>
6. [kɛnã] A. [kã nã] S.	/qara <sup>a</sup> /	<i>réciter, aller à l'école coranique</i>
[kà rãmó] A. [kà rãmó] S.	/qara <sup>a</sup> / +mòyó (Dioula) <i>être humain (17)</i>	<i>marabout (17)</i>
7. [à b r á g á] A. [à b á r á g á] S.	/baraka <sup>t</sup> /	<i>bénédictio(n) (17)</i>
8. [à l i m â : m]	/al ima:m <sup>u</sup> /	<i>imam, musulman chargé de conduire les prières (17)</i>
9. [ká f í r í]	/ka: fir <sup>un</sup> /	<i>incroyant, infidèle, cafre (17)</i>

10. [mè s r i]	/masjid <sup>un</sup> /	<i>mosquée</i>
11. [káf r à] A. [káf á r à] S.	/kafara/	<i>s'excuser, présenter des excuses</i>
12. [dú r ú nã]	/dunja: / "le monde"	<i>malheur, leçon</i>
13. [s i t i nã]	/sajta:n <sup>u</sup> /	<i>Satan</i>
14. [s l r á h à]	/sala:h <sup>un</sup> / "droiture"	<i>sacrifice</i>
15. [t é n d é] R.C.I. [t é n é] Ghana	/tannaj <sup>un</sup> /	<i>tamis fin</i>
16. [m á r á h á b á]	/marhaba <sup>n</sup> / (bi kum) "soyez le bienvenu"	<i>réponse à des salutations</i>
17. [k é r í d á y á] A. [s á r d á y á] S.	/sala: / +daya (dioula) "marmite"	<i>sorte de bouilloire contenant l'eau pour les ablutions (avant la prière)</i>
18. [d í s à]	/ <sup>2</sup> i dri:s <sup>u</sup> /	<i>prénom : Idriss</i>
19. [m à m á d u]	/muhammad <sup>un</sup> / Mahomet	<i>prénom : Mahomet</i>
20. [á m á d u]	/ahmad <sup>u</sup> /	<i>prénom : Ahmed</i>
21. [s á : d á à] [s á : r á à]	/sali:h <sup>un</sup> /	<i>prénom : Salif</i>
22. [s l r k l]	/sadiq <sup>un</sup> / "ami, véridique"	<i>prénom</i>
23. [í s í f u]	/ju:suf/	<i>prénom : Youssouf</i>
24. [h é r à]	/Xajr <sup>un</sup> /	<i>bonheur, bien</i>

2.5. Les emprunts koulango en abron

1. [kàpé]	[kápéɔ̃]	<i>ciseaux</i>
2. [kùtúkù]	[kútúgò]	<i>case ronde</i>
3. [bìrèjà] A. [bèrèjà] S.	[gbérégà]	<i>grand tamis</i>
4. [hɛ̀nā̀ɔ̃] A. [hānā̀ɔ̃] S.	[hānā̀ɔ̃]	( <i>aīnē</i> [e] ( <i>frère, soeur</i> ))
5. [tʃnɛ̀]	[tʃn]	( <i>dernière bouchée d'un repas</i> )
6. [bētē]	[gbé:tē]	<i>cuvette en bois</i>
7. [kúrújá]	[kúrújà]	( <i>chose étonnante, marque d'étonnement</i> )
8. [tògùrògò] A. [tògòrògò] S.	[tókporóyò]	( <i>peau de boeuf brûlée</i> )
9. [tāngà]	[tāngà]	( <i>banane-plantain mûre séchée</i> )
10. [nòròkó] A. [nòròkó] S.	[jórókò]	<i>chaîne, collier</i>
11. [sɛ̀ɛ̀ɛ̀ɛ̀]	[sɛ̀ɛ̀ɛ̀ɛ̀]	( <i>parabole, proverbe</i> )

2.6. Il ressort clairement des tableaux précédents que le nombre des emprunts au français et à l'anglais est le plus important. Viennent ensuite les emprunts au dioula et à l'arabe. Malheureusement l'état actuel de nos recherches ne nous permet pas de faire la part des choses entre chacun des couples en question. Curieusement, les emprunts au koulango, malgré la co-existence du koulango et de l'abron, sont relativement moins nombreux.

3. LES SYSTEMES PHONEMATQUES DES LANGUES EN CONTACT

Nous allons présenter sous forme de tableaux les systèmes phonématiques des langues ici envisagées afin de tenter de dégager les processus

linguistiques particuliers mis en oeuvre dans l'intégration des emprunts en abron. Mais il convient de préciser que les classements opérés ne sont ni strictement phonétiques ni strictement phonologiques.

3.1. Système phonématique de l'abronA. Consonnes

	lab.	alv.	palat.	vél.	glott.
Occlusives	p b	t d	c ʃ	k g	
Nasales	[m]	[n]	[ɲ]		
Vibrantes		[r]			
Fricatives	f [v]	s [z]			h
Semi. Cons.			j	w	

Les éléments entre crochets sont des variantes contextuellement déterminées.

[m]	réalisation de /b/ devant voyelle nasale
[n]	" " /d/ " " "
[r]	" " " à l'intervocalique (en contexte non nasal)
[ɲ]	" " /j/ devant voyelle nasale
[v]	" " /f/ après le préfixe nasal N
[z]	" " /s/ " " " "

B. Voyelles

ɛ̃	uoũɔ̃
eɛ	oɔ
	aā

3.2. Système phonématique du françaisA. Consonnes

	lab.	alv.	palat.	vél.	uvul.
Occlusives	p	t		k	
	b	d		g	
Nasales	m	n	ɲ		
Latérales		l			
Vibrantes		[r] (en variation libre avec R)		r	
Fricatives	f	s	ʃ		
	v	z	ʒ		
Semi. Cons.	ɥ		j	w	

B. Voyelles

i	y	u
e	ø	o
ɛ	œ	ɔ̃
ɛ̃	œ̃	
a	ɑ	ɑ̃

3.3. Système phonématique de l'anglaisA. Consonnes

	lab.	dent.	alv.	palat.	vél.	glott.
Occlusives	p	t			k	
	b	d			g	
Nasales	m	n			ŋ	
				tʃ		
				dʒ		
Latérales			l			
Vibrantes			r			

	lab.	dent.	alv.	palat.	vél.	glott.
Fricatives	f	θ	s	ʃ		h
	v	ð	z			
Semi. Cons.				j	w	

B. Voyelles

## a) simples

i	u
ə:	
ə	
ɛ	ʌ
æ	ɒ
	ɔ
ɑ:	

## b) complexes

/e<sup>i</sup> əu ɔ<sup>i</sup> ɔ<sup>ə</sup> a<sup>i</sup> a<sup>u</sup> u<sup>ə</sup> ɛ<sup>ə</sup>/

3.4. Système phonématique du dioula (Odienné) (18)A. Consonnes

	lab.	alv.	palat.	vél.	labio.vél.	glott.
Occlusives	p	t	c	k	kp	
	b	d	ɟ	g	gb	
Nasales	m	n	ɲ			
Latérales		l				
Vibrantes		r				
Fricatives	f	s	ʃ			h
	v	z				
Semi. Cons.			j		w	

B. Voyelles

i	u
ē	ō
ē	ō
	a

3.5. Système phonématique de l'arabe classiqueA. Consonnes

	lab.	dent.	alv.	palat.	vél.	pharyn.	glott.
non-pharyn.		t		ʃ	k	q	ʔ
Occl.	b	d			g		
pharyn.		t					
		d					

B. Voyelles

i	u
ɔ	o
e	o
ɛ	o
	a

4. L'INTEGRATION DES EMPRUNTS EN FRANCAIS

Un certain nombre de règles semble régir l'intégration des emprunts français en abron.

<u>Règle 1</u>	<u>syllabe</u>	<u>syllabe</u>
	[+ fermée]	[+ ouverte]

Cette règle dit qu'une syllabe fermée du français est réalisée en abron comme une syllabe ouverte. Au plan formel, cette règle reçoit quatre réalisations possibles. La transformation se fait :

1) par la chute de la consonne finale dans les structures du type  
- C<sub>1</sub> VC<sub>2</sub> # où C<sub>2</sub> est une liquide ou une nasale et # frontière de mot.

- C<sub>1</sub> VC<sub>2</sub> # → - C<sub>1</sub> V; #

français → abron

exemple /krapyl/ kàràpî:  
/ēbesil/ āmbèsî:

ainsi que les exemples 9, 22, 37, 40, 41 de la liste des emprunts français de l'abron.

Comme on le voit, la chute de la consonne provoque, par compensation, un allongement de la voyelle.

2) par l'adjonction d'une voyelle épenthétique à la consonne finale :

exemple /paj as/ pàjâsî:  
/fɛt/ fêti:

ainsi que les exemples 6, 7, 8, 17, 25, 29.

3) par introduction d'une voyelle épenthétique entre certains éléments dans les groupes consonantiques :

exemple /rwa/ rōwâ  
/permi/ pèrêmî

ainsi que les exemples 2, 3, 16, 27, 30, 37 ...

4) par réduction des groupes consonantiques surtout dans les suites commençant par une vibrante ou la fricative /s/.

/di rektœr/ drêtê  
/ernest/ ènê:  
/silvestr/ sîvê:  
ainsi que 32, 37.

Une étude contrastive entre l'abron et le français permet, à notre sens, de prévoir certains processus qui sont à l'oeuvre dans les formes citées ci-dessus. Dans la langue abron, les syllabes fermées se terminent invariablement par une consonne nasale. C'est dire que ces

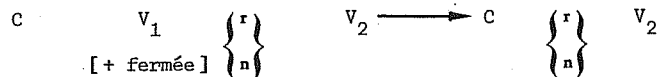
syllables-là sont bien marginales par rapport aux syllables ouvertes. En effet, le mot présente essentiellement la structure CV<sup>n</sup> en abron. Dans cette formule, <sup>n</sup> représente la variable "nombre de fois où la séquence CV apparaît" : CV, CVCV, CVCVCV ... Il est fait abstraction ici des mots contenant une syllabe fermée ou commençant par un préfixe de classe, cas marginaux en abron.

En français, par contre, les syllables fermées sont bien plus nombreuses du fait que la consonne finale peut se réaliser sous différentes formes : nasale, occlusive, liquide, fricative, semi-voyelle. Une étude des faits de joncture (interne et externe) montrera également que les groupes consonantiques sont beaucoup moins importants en abron qu'en français. Ne connaissant ni les groupes consonantiques ni les syllables fermées où la consonne finale est un élément autre qu'une nasale, l'abron se contente de réinterpréter ces séquences à travers la grille phonologique que lui impose sa langue maternelle. Précisons, toutefois, que dans les mots terminés par une fricative, l'application de la règle énoncée ci-dessus semble être facultative. C'est ainsi qu'on entend [sɛf] à côté de [sɛfɔ̃].

Nous pensons que cette différence tient essentiellement au degré d'intégration des formes en question, la forme qui se termine par une voyelle (syllabe ouverte) étant plus conforme à la réalité abron que celle qui se termine par une consonne. Cette hypothèse permet d'expliquer les formes autrement contradictoires comme :

/ardwaz/	àrdwâz
/koperativ/	kòpratiff
/bij/	bîs
/gystav/	gýtâf (Siedja)

### Règle 2



Cette règle dit que dans la séquence C + V (fermée) + Vibr./Nas. + V, la première voyelle (V<sub>1</sub>) a tendance à s'effacer en abron.

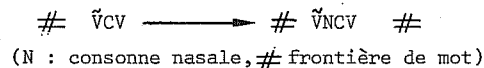
On peut s'étonner de voir que dans certains cas, la suite - CCV devient soit - CVCV, soit CV alors qu'ici, c'est l'inverse qui se produit. En effet, la chute de la première voyelle dans les structures CVrV/CVnV̄ est un phénomène assez répandu en abron. La tendance est cependant plus marquée dans certains parlers que dans d'autres. A Siédja, par exemple, la voyelle laisse toujours une trace à l'audition, même dans le discours familier, alors qu'à Assuéfry, on perçoit souvent une séquence de deux consonnes :

exemple	Assuéfry	Siedja
	s̀rà > srà	s̀rà "badigeonner"
	d̀rù > drù	d̀rù "lowrd"
	t̀rà > trà	t̀rà "lisse, glissant"

A la lumière de ces faits, on comprend le passage de CVCV en CCV dans les cas suivants :

/di rektœr/	drètê
/døl qil /	drì wê
/koperativ/	kòpratiff
/ʒãdarm/	(n) zãdrâm

### Règle 3



Selon cette règle, une voyelle nasale ne peut être suivie d'une consonne orale en abron. La séquence -V̄CN du français est rendue en abron par l'adjonction d'une consonne nasale entre la voyelle nasale et la consonne orale. La consonne nasale ainsi ajoutée est homorganique de la consonne orale qui suit. En effet, l'abron connaît les suites phoniques CVNCV, C̄V̄NCV, C̄V̄NCV̄N, N̄V̄NCV, C̄V̄N̄V, VC̄V̄ etc... mais jamais V̄CV.

exemple	b̀ãp̀l̀	manioc
	ǹãnd̀	marcher
	s̀ãngúó'	accordéon

kèndú:	panier
àsɔ:	oreille
sànzɔnɔ	ver de terre
tùndũm	noir

On comprend donc pourquoi les mots français cités infra sont réalisés en abron comme suit :

/esãs/	sãnzɔ
/Èbesil/	ãmbèsɪ
/patãt/	pátãndù
/bɔ̃zɔr/	bɔ̃nzũ
/kɔmãdã/	kòmãndã S.
	kòmãná A.

Une remarque s'impose sur les deux réalisations kòmãdã/kòmãná. Le /d/ ne pouvant figurer devant une voyelle (phonologiquement) nasale en abron, deux possibilités s'offrent au locuteur. Soit que le [d] se nasalise sous l'influence de la voyelle nasale qui le suit, soit que cette dernière se dénasalise. C'est la deuxième solution qui est adoptée à Siédja. Dans le dialecte d'Assuéfry, par contre, c'est la première solution qui est retenue. En effet, le [d] se nasalise sous l'influence de la consonne nasale "parasite" (20) introduite dans les deux réalisations en question par application de la règle 3 ci-dessus.

#### Règle 4

X → Y

Cette règle dit qu'un son donné du français est réalisé sous une autre forme en abron. Comme nous le verrons plus loin, la déviation articulatoire est plus ou moins importante selon que le phénomène français est attesté ou non en abron. La règle 4 comporte deux variantes, l'une portant sur les consonnes : C<sup>x</sup> → C<sup>y</sup>, l'autre portant sur les voyelles : V<sup>x</sup> → V<sup>y</sup>.

- 1) Mutation affectant les consonnes. Ce sont surtout les fricatives palatales /ʃ, ʒ/, la fricative labiale sonore /v/ et la latérale /l/ du français qui sont touchées.

- Les fricatives palatales ne sont pas attestées en abron. Le locuteur abron analphabète se contente de leur substituer les sons les plus rapprochés de sa langue [s, z].

D'après notre corpus, la fricative palatale sonore du français se réalise tantôt [s], tantôt [z] en abron, tandis que la sourde correspondante se réalise invariablement [s].

/ʃ/	→	[s, z]
/bɔ̃zɔr/		bɔ̃nzũ
/pjɛʒ/		pjɛz
/ʒyʒmã/		zùzè mã
/ʒãdãrm/		nzãndrãm (21)
/ʒmãfu/		sãmãfú
/bãdd <sup>o</sup> sovaʒ/		bãndèsowãs etc.

Il pourrait sembler curieux que le /ʒ/ français soit dans quelques cas cités supra, réalisé [z] en abron. C'est que, dans cette dernière langue, le [z] est une variante de [s] après consonne nasale. Une hypothèse plausible expliquant ce phénomène pourrait être la suivante : la disparition progressive des préfixes de classe en abron tend à ajouter une nouvelle dimension à la combinatoire des sons. L'exemple suivant :

/ʒãdãrm/	↙ ↘	nzãndrãm (Assuéfry)
		zãndárãm (Siédja)

serait révélateur à ce propos.

/ʃ/	→	[s]
/ʃɛf/		sɛf / sɛfɔ
/ʃmãz/		sèmãsù
/bɪʃ/		bɪs
/bãdd <sup>o</sup> kɔʃɔ/		bãndèkòsɔ
/l/	→	[r], [d]
/polis/		pòròsì
/lãkrɛ/		dãkrɛ



Ces mutations s'expliquent quand on sait que l'abron ne connaît pas /t/ mais connaît [r] qui en est assez rapproché. Il en est de même pour /d/ dont la distribution normale en abron est la suivante :

[d] devant V (à l'initiale du mot)

dá ? *dormir*

[n] devant  $\bar{V}$  (s'il n'est pas précédé d'une consonne)

ní ? *déféquer*

[r] ou quelquefois [d] devant V (à l'intervocalique d'une structure CVCV)

s`rà *badigeonner*

[f] devant  $\bar{V}$  (s'il est précédé par une consonne)

kwàb`nã *kwàbrã* (22)

/v/ → [f], [w], [v]

/v/ semble se réaliser [f] à la finale absolue

/gystav/ → gýtáf

/koperativ/ → kòprátff

/v/ semble se réaliser [w] à l'intervocalique

/bãdd<sup>o</sup>sova3/ → bãndèsòwãs

/v/ se réalise [v] devant /j/

/jenavj3/ → s`nãvj<sup>â</sup>3

2) Mutations affectant les voyelles. Les voyelles françaises touchées sont celles qui ne sont pas attestées en abron :

- la voyelle nasale /ɛ̃/

- les voyelles antérieures arrondies

/ø, y, œ/

- la voyelle neutre /ə/

Les substitutions opérées se résument ainsi :

a)  $V \longrightarrow V$

[+ antérieure]	[+ antérieure]
[+ arrondie]	[+ non-arrondie]

Cette règle dit qu'une voyelle antérieure arrondie du français est remplacée par la voyelle non-arrondie correspondante de l'abron.

exemple

ø	→	e
/møsjø/		mèsjê
/møvjø/		mèvjé
y	→	i, u
/krapy/		kàràpî
/zy3mã/		zùzèmä
œ	→	e
/masœr/		mãsê:
e	→	ã

b)  $\bar{e} \longrightarrow \bar{a}$

Cette règle dit que le / $\bar{e}$ / du français est réalisé / $\bar{a}$ / en abron.

/ $\bar{e}$ besil/ →  $\bar{a}$ mbèsî

Deux facteurs militent en faveur de cette mutation : / $\bar{a}$ / est en abron la voyelle la plus rapprochée du / $\bar{e}$ / français.

Le substantif abron a un préfixe qui s'actualise soit comme ø soit comme N (nasale homorganique de la consonne suivante), soit comme a - Cette contrainte réduit d'emblée les probabilités d'apparition du / $\bar{e}$ / dans le contexte en question.

c)  $\bar{e} \longrightarrow e, a, i$

Cette règle dit que la voyelle neutre du français se réalise en abron, tantôt comme /e/, tantôt comme /a/, tantôt comme /i/.

/møsjø/	→	mèsjê
/bãdd <sup>o</sup> kɔf3/	→	bãndèkòs <sup>ô</sup> 3
/zy3 <sup>o</sup> mã/	→	zùzèmä

Cette alternance ne choque pas car on sait qu'avant que toute voyelle ne disparaisse du système où elle évolue, elle passe par le /ə/. L'exemple de l'anglais est très significatif à ce propos. En effet, les voyelles en position non accentuée, faible, en anglais, tendent à évoluer

vers le schwa. A partir de ces considérations, on comprend que /ə/ puisse alterner avec une gamme relativement importante de voyelles.

En conclusion de la présente analyse, il convient d'observer qu'un même mot peut être le théâtre de plusieurs opérations. Il peut donc servir d'exemple à telle ou telle règle. C'est le cas, par exemple, de l'emprunt [zùzè<sup>h</sup>má].

### 5. L'INTEGRATION DES EMPRUNTS A L'ANGLAIS

Les processus mis en oeuvre ici, rappelleront à certains égards, ceux que nous avons vus à l'oeuvre dans la partie 4 : les tendances les plus frappantes se résument ainsi :

Règle 1            syllabe  $\longrightarrow$  syllabe  
                          [+ fermée]            [+ ouverte]

quatre formes se manifestent :

a) - C<sub>1</sub> C<sub>2</sub> #  $\longrightarrow$  - CV #  
      si C<sub>2</sub> est latérale

Réduction des groupes consonantiques en position prépausale et, dans le même temps, adjonction d'une voyelle :

/ba<sup>i</sup> s<sup>i</sup> v<sup>i</sup> k<sup>i</sup> l /  $\longrightarrow$  bás<sup>i</sup> kè  
/ɔv<sup>i</sup> l /  $\longrightarrow$  sóf<sup>i</sup>

b) - V(N) C #  $\longrightarrow$  - V(N) CV #

Adjonction d'une voyelle à la consonne finale lorsque celle-ci est précédée, soit d'une voyelle soit d'une consonne nasale :

/wɔt<sup>i</sup> f /  $\longrightarrow$  wáç<sup>i</sup>  
/pe<sup>i</sup> nt /  $\longrightarrow$  pénd<sup>i</sup>  
/se<sup>i</sup> f /  $\longrightarrow$  sêf<sup>u</sup>

c) C<sub>1</sub> C<sub>2</sub>  $\longrightarrow$  C<sub>1</sub> V C<sub>2</sub> V

Insertion d'une voyelle épenthétique entre les éléments d'un groupe consonantique :

/st<sup>i</sup>lvə /            s̀̀r̀̀r̀̀b̀̀à  
/dɔktə /            d̀̀k̀̀k̀̀t̀̀à  
/sku:l /            s̀̀k̀̀k̀̀ù: etc.

Règle 2 Les correspondances phoniques :

a) le changement consonantique

C<sup>x</sup>  $\longrightarrow$  segment  
                          { [+ cons.] } { [+ lieu ]  
                          {            } { -            }  
                          {            } { + mode }  
                          {            } { -            }

Cette règle dit que certaines consonnes de l'anglais sont remplacées en abrôn par des segments de type, lieu et/ou mode différents. Plusieurs cas se présentent mais seules les tendances les plus évidentes au regard de notre corpus seront signalées.

La première se formalise :

exemple            l  $\longrightarrow$  r, d  
/te<sup>i</sup> lə /  $\longrightarrow$  té:rà  
/bɔ:l /  $\longrightarrow$  bô:rà  
/gæln /  $\longrightarrow$  gádàm

La deuxième mutation consonantique touche la nasale [n] en position prépausale. Nous avons vu dans les cas des emprunts au français que le /n/ final français se vocalise en une voyelle fermée en abrôn. La réalisation de celle-ci dépend en raison de l'harmonie vocalique, de la nature de la voyelle qui précède. C'est le même phénomène qui est attesté dans les emprunts à l'anglais.

- N # → V #  
[+ fermée]

exemple

- n f  
/kɔ̃mple<sup>i</sup>nt/ → kɔ̃mb<sup>i</sup>rɛf / kɔ̃mb<sup>è</sup>rɛf  
/sa:di<sup>n</sup>/ → s<sup>à</sup>rādɛf / s<sup>à</sup>rādɛf  
/kɛrozi<sup>n</sup>/ → k<sup>à</sup>rāsɛf / k<sup>à</sup>rāsɛf

- n # → ũ  
/ɔpre<sup>i</sup>fn/ → ɔp<sup>ì</sup>rɛhāt / ɔp<sup>è</sup>rɛhāt

Ce dernier type d'opération fondamentale qui touche les consonnes porte sur la fricative palatale /ʃ/ de l'anglais. En effet, ce segment est inconnu de l'abron et a tendance à être réalisé comme /s/ dans les emprunts à l'anglais. Le processus se formalise ainsi :

f → s  
/ɪŋɡlɪʃ/ → ɪŋɡɪrɛsɪ  
/ʃɔvl/ → sɔfɪ  
/brʌʃ/ → b<sup>à</sup>ràsɔ: / b<sup>è</sup>ràsɔ:

Outre les règles ci-dessus qui s'appliquent de manière uniforme aux emprunts à l'anglais et au français, deux opérations supplémentaires ne trouvent application que dans le cas des emprunts à l'anglais :

- La sonorisation des consonnes sourdes au contact des consonnes nasales (Règle de voisement) :

C → C /  
[+ sourde] [+ sonore] N -

exemple

mp → mb  
/kɔ̃mple<sup>i</sup>nt/ → kɔ̃mb<sup>i</sup>rɛf / kɔ̃mb<sup>è</sup>rɛf  
/pʌmp/ → pɔ̃mbɔ̃  
nt → nd  
/pe<sup>i</sup>nt/ → pɛndɪ  
ns → nz  
/ka<sup>u</sup>nsɔl/ → kãnzɔ̃rɔ̃  
ŋk → ng  
/bæŋk/ → bãngɔ̃

- La nasalisation de /b, d, j/ après consonne nasale :

/b, d, j/ m, n, ŋ / N -

Cette règle aussi opérationnelle que la règle de voisement présentée ci-dessus, opère à l'intérieur du mot. Elle ne trouve pas d'application là où le trait de sonorité n'est pas inhérent aux consonnes orales en question mais est le produit d'une assimilation.

exemple

/mb/ → mm > m  
/tʌmblɔ̃/ → tɔ̃mɛ  
/tɪmbɔ̃/ → tɪmã  
/nd/ → nn > n  
/kændl/ → kãnzɛrɔ̃ (Assuéfry)

a) l'alternance vocalique

exemple

e i → e  
/se<sup>i</sup>f/ → /sɛfɔ̃  
/te<sup>i</sup>lɔ̃/ → tɛ:rà etc.

ʌ → ɔ  
/pʌmp/ → pɔ̃mbɔ̃  
/tʌmblɔ̃/ → tɔ̃mɛ  
/bʌkst/ → bókɪtɪ

Une remarque s'impose concernant ce dernier exemple. Le [ɔ] de [bókɪtɪ] est un /ɔ/ travesti. En effet, l'harmonie vocalique veut que dans le mot abron, toutes les voyelles comportent le trait soit [+ATR] (23) soit [-ATR]. La seule exception à cette règle concerne les mots où la voyelle thématique est la voyelle /a/.

- ə # → - a #

Cette règle dit que le schwa à la finale de mot se réalise /a/ en abron.

exemple

/fɪtə/ → fɪtã  
/sɪlvə/ → sɪrvã  
/dɔktə/ → dókɪtã etc.

ə → a

Cette règle dit que le /æ/ de l'anglais est réalisé /a/ en abron.

exemple	/bæŋk/	→	bâŋgè
	/bæg/	→	bâjè
	/mætʃʊs/	→	mâŋgèsè...

Une remarque s'impose : deux règles de nasalisation bien distinctes s'appliquent pour convertir la voyelle orale en une nasale dans /bæŋk/ → bâŋgè et dans /mætʃʊs/ → mâŋgèsè. Le [ŋ] de mâŋgèsè est, rappelons-le, une consonne épenthétique dont la présence est commandée par le contexte, la suite (C) VC n'étant pas attestée en abron.

#### 6. L'INTEGRATION DES EMPRUNTS AU DIOULA

Ici, le changement le plus régulier semble consister dans le remplacement de la latérale /l/ du dioula par la vibrante [r] en abron. Nous avons vu supra que ce processus était également très actif pour les emprunts au français et à l'anglais.

exemple	l	→	r
	ʃelìbá	→	gèrìbâ
	kòlì	→	kòrì / kòrò
	kámbeì	→	kám <sup>f</sup> rè
	dóyyáflè	→	àdòkà <sup>f</sup> rè

Ce qui frappe dans le cas des emprunts au dioula, ce n'est pas tellement la réinterprétation des structures syllabiques ou les substitutions phoniques - les éléments en question étant à quelques exceptions près les mêmes dans les deux langues - mais les changements tonals. Mais notre corpus restreint ne nous permet pas de dégager les constantes qui sous-tendent les différentes réalisations.

Signalons également que contrairement aux emprunts au français et à l'anglais où la signification en abron est assez souvent différente de celle du mot dans son système d'origine, les emprunts en dioula semblent changer très peu au plan du sens.

#### 7. L'INTEGRATION DES EMPRUNTS A L'ARABE

L'une des opérations les plus frappantes ici consiste en la conversion des syllabes fermées en syllabes ouvertes. Mais, dans ce cas précis, le processus ne s'actualise que sous deux formes, contrairement à ce que nous avons vu pour les emprunts au français et à l'anglais.

Adjonction d'une voyelle épenthétique à la consonne finale, bref CVC # → CVCV #

exemple	[ħajj]	→	hèjè
	[ka:fir]	→	káfirí
	[ʃajta:n]	→	šitínâ
	[aħmad]	→	àmádù
	[sadi:q]	→	s`rìkè etc.

Réduction des groupes consonantiques

	CC(V)	→	CVCV
exemple	[marħabal]	→	máràhàbá
	[bakr]	→	bákàrí
	[xajr]	→	hè;rà etc.

La deuxième opération concerne les mutations consonantiques. Nous résumerons les changements les plus réguliers ainsi :

	l	→	r
	[sa:liħ]	→	sá:rìà
	[sai:a:ħ]	→	s`ràhà / s`ràhà etc.
	s	→	s

(voir les exemples ci-dessus) :

	ħ	→	h, ø
	[marħaba]	→	m`ràhàbá
	[al ħajj]	→	àl`à:jè etc.

8. INTEGRATION DES EMPRUNTS AU KOULANGO

Deux types d'opérations sont mises en évidence. La première concerne les mutations phoniques ; la seconde, les changements tonals.

En ce qui concerne les mutations phoniques, le cas le plus évident semble être celui des consonnes labio-vélaires /kp, gb/ du koulango, inconnues du système abron.

kp / gb  $\begin{cases} \rightarrow p, b & \text{à l'initiale} \\ \rightarrow k, g & \text{ailleurs} \end{cases}$

exemple [gbérégà]  $\rightarrow$  b<sup>h</sup>rèj<sup>h</sup>à / b<sup>h</sup>rèj<sup>h</sup>à  
 [gbété]  $\rightarrow$  b<sup>h</sup>èt<sup>h</sup>è  
 [tókporóyò]  $\rightarrow$  t<sup>h</sup>òg<sup>h</sup> r<sup>h</sup>òg<sup>h</sup> / t<sup>h</sup>òg<sup>h</sup> r<sup>h</sup>òg<sup>h</sup>

En ce qui concerne les tons, on peut affirmer sans grands risques d'erreurs, que la très grande majorité des polysyllabes (dans les mots d'origine comme dans les emprunts) du koulango présentent la configuration tonale Haut + Bas (HB) sur les deux dernières syllabes. Le schème s'actualise en abron sous trois formes différentes : HH, BH, BB (24).

HB  $\rightarrow$  HH  
 [j<sup>h</sup>ú<sup>h</sup>r<sup>h</sup>è]  $\rightarrow$  j<sup>h</sup>ú<sup>h</sup>r<sup>h</sup>é / j<sup>h</sup>é<sup>h</sup>r<sup>h</sup>é  
 [b<sup>h</sup>ó: t<sup>h</sup>ò]  $\rightarrow$  b<sup>h</sup>ó<sup>h</sup>t<sup>h</sup>ó  
 [p<sup>h</sup>ón<sup>h</sup>ò]  $\rightarrow$  p<sup>h</sup>ón<sup>h</sup>ó

HB  $\rightarrow$  BH  
 [á<sup>h</sup>b<sup>h</sup>r<sup>h</sup>ó<sup>h</sup>b<sup>h</sup>è]  $\rightarrow$  à<sup>h</sup>b<sup>h</sup>r<sup>h</sup>ò<sup>h</sup>b<sup>h</sup>é / à<sup>h</sup>b<sup>h</sup>r<sup>h</sup>ò<sup>h</sup>b<sup>h</sup>é  
 [j<sup>h</sup>ú<sup>h</sup>r<sup>h</sup>à]  $\rightarrow$  j<sup>h</sup>ú<sup>h</sup>r<sup>h</sup>á  
 [b<sup>h</sup>ú<sup>h</sup>r<sup>h</sup>ón<sup>h</sup>í]  $\rightarrow$  b<sup>h</sup>ú<sup>h</sup>r<sup>h</sup>ò<sup>h</sup>n<sup>h</sup>í / b<sup>h</sup>ò<sup>h</sup>r<sup>h</sup>ò<sup>h</sup>n<sup>h</sup>í  
 [d<sup>h</sup>ó<sup>h</sup>ng<sup>h</sup>ò]  $\rightarrow$  d<sup>h</sup>ò<sup>h</sup>ng<sup>h</sup>ó  
 [á<sup>h</sup>kí<sup>h</sup>d<sup>h</sup>òm]  $\rightarrow$  à<sup>h</sup>cí<sup>h</sup>d<sup>h</sup>óm

HB  $\rightarrow$  BB  
 [gbété]  $\rightarrow$  b<sup>h</sup>èt<sup>h</sup>è  
 [gbérégà]  $\rightarrow$  b<sup>h</sup>ì<sup>h</sup>r<sup>h</sup>èj<sup>h</sup>à / b<sup>h</sup>è<sup>h</sup>r<sup>h</sup>èj<sup>h</sup>à

9. CONCLUSION

Nous avons essayé de dégager certains des traits caractéristiques de la situation de contact de langues en pays abron : le fait, par exemple, que la langue des vaincus, en l'occurrence le koulango, a été adoptée par les vainqueurs pour des raisons sociales, religieuses, politiques et économiques. Quant aux groupes minoritaires locaux, ils ont, exception faite de l'ethnie dioula, abandonné la langue de leurs ancêtres au profit du koulango, pour des raisons historiques, démographiques, économiques et sociales. Etudier les contacts de langues en pays abron ne se limite certes pas à envisager la hiérarchie des langues en question. C'est aussi tenter d'isoler les influences réciproques que ces langues exercent les unes sur les autres. Ici, nous avons porté notre intérêt aux emprunts faits par l'abron aux autres langues, passant sous silence les emprunts éventuels faits par celles-ci à l'abron.

L'analyse de ces emprunts attestés en abron nous a montré que ces mots étrangers subissent un certain nombre de modifications qui ont pour effet de les adapter, de les intégrer, des les rendre conformes aux structures abron. Il serait intéressant d'analyser les changements de signification. Nous nous en sommes tenu ici à l'adaptation phonématique. Les opérations exposées sont de plusieurs types et elles opèrent à des niveaux différents. Nous résumerons en 5 points les processus les plus caractéristiques :

- 1) Conversion des syllabes fermées en syllabes ouvertes
  - par adjonction d'une voyelle épenthétique à la consonne finale
  - par adjonction d'une voyelle épenthétique entre les groupes consonantiques
  - par simplification des groupes consonantiques, exception faite de la suite C  $\begin{cases} r \\ n \end{cases}$
  - par élision de la consonne finale.

En effet, l'abron est une langue à prédominance de syllabes ouvertes, les seules syllabes fermées attestées se terminant invariablement par une consonne nasale.

2) Règle d'éliision de la première voyelle dans les mots d'emprunts de structure C V  $\left\{ \begin{array}{l} r \\ n \end{array} \right\}$  V

D'une manière générale, l'abron répugne aux groupes consonantiques. Toutefois, dans les mots présentant la structure en question, on entend souvent une succession de deux consonnes, au moins dans le discours spontané. Cela revient à dire que dans le contexte défini ci-dessus, la disyllabe a tendance à être réalisée comme une monosyllabe.

3) Règle d'insertion d'une consonne nasale épenthétique entre voyelle nasale et consonne orale subséquente. Car l'abron connaît la structure - ṼNC - mais pas - ṼC -.

4) Règle d'alternance phonique touchant à la fois voyelles et consonnes. Il s'agit de la substitution de voyelles/consonnes de l'abron à des voyelles/consonnes soit inconnues de l'abron soit figurant dans des positions contraires à la structure de la langue. Les éléments substitués aux phonèmes étrangers sont variables d'une situation d'emprunt à une autre, même si, dans tous les cas, le phonème abron substitué présente des affinités phonétiques avec le phonème étranger qu'il remplace.

5) Règle de changement tonal : tout mot étranger introduit en abron est affecté d'un schème tonal qui lui permet de s'insérer dans une classe bien définie de mots. Comme chaque langue à tons comporte ses spécificités au niveau des classes tonales qui s'y trouvent, on comprend que les tons des mots empruntés à d'autres langues à tons ne sont pas forcément ceux dont les mots en question sont affectés dans leur système d'origine.

Il s'agit là de processus généraux qui affectent les emprunts intégrés à l'abron. Tel mot venant de telle langue subira toutes ou une combinaison quelconque de ces règles selon les conditions d'adaptation à

remplir. Par ailleurs, nous ne prétendons nullement avoir épuisé tous les processus qui entrent en jeu dans l'adaptation des emprunts étrangers à l'abron. D'ailleurs, notre corpus, somme toute restreint, nous a contraint par endroits à nous en tenir à des généralités. Nous n'avons présenté ici que la première étape d'un travail expérimental que nous envisageons d'étendre aux changements dans le domaine du signifié.

Lawrence TUFUOR

## NOTES

- (1) Bien que le Bulletin de l'O.F.C.A.N. soit, par définition, consacré au français en Afrique noire, il nous a paru très intéressant de faire paraître l'article de notre jeune collègue Lawrence TUFUOR car il est révélateur de la complexité du substrat linguistique sur lequel vient se greffer le français dans la plupart des pays africains, et par conséquent, de la difficulté que l'on rencontrera lorsqu'on voudra décrire la variété de français véhiculaire interethnique (Français populaire ivoirien ou F.P.I.) des masses peu ou non scolarisées. Il est, par exemple, tout à fait évident qu'un jeune Abbron analphabète parlant F.P.I. tend à prononcer les mots français qu'il utilise, selon les règles d'appropriation des emprunts au français plus ou moins intégrés à l'abron. Si l'on tient compte du fait qu'il y a plus d'une cinquantaine de langues ivoiriennes, sans parler des diverses langues maternelles africaines non locales de l'importante population de travailleurs immigrés, si l'on tient compte, par ailleurs, du rôle sans cesse en expansion de l'école coranique pour les jeunes musulmans et des nouvelles habitudes articulatoires ainsi introduites, souvent avant l'apprentissage du français, on aura une petite idée de la très grande variabilité des prononciations et des intonations du F.P.I. ... Il semblerait, cependant, qu'en milieu urbain fortement hétérogène comme par exemple en Abidjan, se produise, chez les locuteurs usuels de F.P.I., une neutralisation des "accents" régionaux divers, et qu'une phonologie propre au F.P.I. (mais différente de celle du français) soit en train d'émerger (N.D.L.E.).
- (2) M. TOURE, "Dominance de la langue koulango dans le royaume abron", dans Actes du Colloque inter-universitaire Ghana-Côte-d'Ivoire, Bondoukou, 4-9 janvier 1974. "Après un essaimage plus ou moins pacifique et de petites luttes obscures, ils (les Abbron) ont fini par soumettre en grand le pays et par constituer leur royaume dans le cours du XVIIe siècle", p. 465.
- (3) NIANGORAN BOUAH, Introduction à la Drummologie, Abidjan, G.N.B., 1981. "C'est en 1893 que cette partie de la terre d'Afrique fut baptisée Côte-d'Ivoire par les colons", p. 25.
- (4) Il est fait allusion aux Abbron-Dôma, venus de l'Akwamou et dont une partie seulement aurait continué l'exode jusqu'en Côte-d'Ivoire. Il y avait un autre groupe, les Abbron de Takiman qui, d'après l'histoire, étaient déjà sur place avant l'arrivée à Dôma des Abbron-Dôma ; voir à ce sujet D.M. WARREN, K.O. BREMPONG, Techiman Traditional State, part. 1, Stool and town histories, Institute of African Studies, Legon, Accra, 1971. "The Domaahene came from Akwamou to meet the Techimanhene", p. 132.
- (5) Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Statistique, Bureau de Recensement Général de la population : Répertoire des localités de Côte-d'Ivoire et population, Abidjan, 1976.
- (6) Ghana population Census, 1970, cité dans Brong Kyempim, essays on the society, history and politics of the Brong People, published by Afram publications (Ghana Ltd), in cooperation with Institute of African Studies, Accra, Legon, 1974, p. 17.
- (7) M. TOURE, op. cit. L'auteur cite les groupes suivants : Gbin, Goro, Koulango, Loron, Nafana, Huéla, Numu, Ligbi, Dioula, Abbron, Djimini, Haoussa.
- (8) M. TOURE, op. cit., p. 468, dit qu'en pays abron trois groupes dominent "les Abbron politiquement, les Dyula d'un point de vue économique et religieux et les Koulango par leur langue". Voir également p. 473.
- (9) R. ADU BOAHEN, "Who are the Akan ?", dans Actes du Colloque inter-universitaire Ghana-Côte-d'Ivoire, 1974, pp. 66-81. "On linguistic and sociological grounds, then, the Bono must be included among the "pure" Akan", p. 73.  
- Voir aussi F.A. DOLPHYNE, "the Brong (Bono) dialect of Akan", dans Brong Kyempim, op. cit., note (6), 1974. "Brong (Bono) is one of the major dialects of the akan language".
- (10) NIANGORAN BOUAH, op. cit., note (3), 1974 : "L'histoire raconte que le noyau des Abbron-gyaman était constitué par un groupe d'origine akwamou venu du nord-est du territoire ghanéen", p. 137. Cette hypothèse est largement confirmée par les témoignages que nous avons recueillis auprès des chefs de village de Transua, Assuéfry et Siédja, en avril 1982.
- (11) A. BIANCO R.P., Phonologie du koulango de la région de Bondoukou, Annales de l'Université d'Abidjan, série H, tome XII, 1980. "La recherche linguistique confirmerait donc, à notre avis, l'hypothèse de Delafosse : les Koulango seraient venus plutôt de l'est que de l'ouest", p. 7.
- (12) En réalité, la langue arabe compte deux variétés : l'arabe classique (langue du coran) et l'arabe dialectal. Ce dernier varie d'une région à l'autre alors que le premier reste le même pour tous les fidèles musulmans. Seule, la situation de contact, souvent mal connue, permet de savoir l'origine particulière de l'emprunt.
- (13) Akpani est synonyme de "roussette" en français populaire ivoirien : C'est un emprunt du français local au baoulé akpani "chauve souris de grande taille" (eidolon helvum). Information aimablement communiquée par S. LAFAGE, Les particularités lexicales du français en/de Côte-d'Ivoire (en préparation).
- (14) C'est grâce à la collaboration des amis et collègues dont les noms suivent, que nous avons pu identifier et classer les emprunts cités. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude. APPIA DIAOUSSIE, originaire de Siédja, étudiant (CAPES d'Anglais) à l'Ecole Normale Supérieure d'Abidjan : emprunts à l'anglais - Informateur principal pour l'abron. DIABY SANOUSSI, transcripteur à l'I.L.A. de l'Université d'Abidjan, originaire de Samatiguila : emprunts au dioula et à l'arabe.

TERA KALILOU, de nationalité malienne, chercheur à l'I.L.A. : termes et expressions arabes.  
HONORE KOUAKOU DUA, originaire de Songori (à 8 km de Bondoukou) : emprunts au koulango.

- (15) Selon S. LAFAGE (cf. note 13), c'est également la signification actuelle de commandant en F.P.I. (Français populaire ivoirien), le commandant de cercle colonial ayant été remplacé par un préfet ou un sous-préfet. De même bic peut, localement, référer à n'importe quelle sorte de stylo. Biche est la dénomination usuelle impropre désignant l'antilope. Rapide (vieilli) s'applique à un petit véhicule de transport en commun, plus couramment appelé gbaka (du dioula gbáyà "panier"). Chaîne-Avion est le nom local d'une chaîne de magasins libre-service.
- (16) Selon S. LAFAGE (cf. note 13), en français populaire local, mango, fruit fibreux d'un manguiier non greffé, s'oppose à mangue : gros fruit non fibreux de variétés cultivées et greffées de manguiiers. Dérékéba ou Drékéba (du dioula) désigne un grand boubou masculin. Le tô (du dioula) est la boule de pâte de mil qui accompagne toute "sauce" (= sorte de ragoût) en zone de savanes. La Tabaski (emprunté vraisemblablement au wolof), c'est l'"aïd el Kébir", la grande fête musulmane commémorant le sacrifice d'Abraham. Elle intervient le dixième jour du dernier mois de l'année islamique, soit 50 jours après la fin du Ramadan. Adonkaflà (du dioula "il met et regarde") est employé usuellement au sens de "friper" et même parfois de "friperie", "friperie".
- (17) Selon S. LAFAGE (cf. note 13) hadj, féminin hadja/hadjia désigne en français populaire local, un(e) musulman(e) qui a effectué le pèlerinage à la Mecque. Karamoko (du dioula) s'applique à un "marabout", musulman qui jouit de la considération de ses coreligionnaires et qui confectionne des talismans, des amulettes (par exemple, papier sur lequel est écrit un verset du Coran ...). Barka variante Barika est utilisé en F.P.I., dans l'expression faire barka/faire barika avec la signification "entamer un marchandage, marchander". Pour un musulman, un cafre est un non-musulman, plus précisément, la plupart du temps, un "animiste". L'Almamy ou imam, c'est le musulman respecté qui conduit les prières à la mosquée.
- (18) Nous reprenons ici en le modifiant quelque peu le classement de C. BRACONNIER, Phonologie du dioula d'Odienné, I.L.A./A.C.C.T., 1983.
- (19) Nous reprenons ici, en le modifiant quelque peu le classement du regretté R.P.A. BIANCO, Phonologie du Koulango de la région de Bondoukou, Annales de l'Université d'Abidjan, série H, t. XIII, 1980.
- (20) Nous avons consacré un document à ce problème ; cf. L. TUFUOR, L'abron, langue sans consonnes nasales (à paraître, dans Cahiers Ivoiriens de Recherches Linguistiques).
- (21) Dans àzãndrãm, le n initial est un préfixe de classe n'ayant pas encore chuté.
- (22) kwãbrã est le nom donné à un garçon qui est né un mardi.

(23) Allusion à la position de la racine de la langue dans l'articulation des voyelles. Elle est dite [+ATR] quand elle est avancée, [-ATR] quand elle est non avancée. ATR représente l'anglais "advanced tongue root".

(24) En abron, les polysyllabes (qu'ils soient d'origine abron ou emprunts) présentent une triple alternance tonale sur les deux dernières syllabes :

HH (haut + haut)

BH (bas + haut)

BB (bas + bas)

Les mots cités à ce sujet ne figurent pas dans le tableau des emprunts au koulango en raison de leur caractère mixte.



NOTE SUR LES RELATIONS INTERLINGUISTIQUES  
EN REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO (1)

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. Le milieu humain

La République Populaire du Congo occupe, au centre de l'Afrique, un territoire de 342 000 km<sup>2</sup>. S'étendant presque également de part et d'autre de l'Equateur (cf. carte de la page 56), le Congo a un climat de type équatorial caractérisé par une pluviosité abondante, une grande et une petite saison des pluies plus ou moins marquées, des températures assez stables (température moyenne annuelle aux environs de 25 °).

Une publication officielle (2) parue à la fin de 1981 fait état d'une population congolaise de 1 595 000 habitants. Cette population est très inégalement répartie. Ce déséquilibre résulte de facteurs divers où le milieu naturel, la géographie, l'histoire, les nécessités économiques et certains traits du caractère humain entrent concurremment en jeu. Ainsi au nord-est, de vastes espaces occupés par des zones marécageuses avec des forêts inondées sont inhabités. Plus de 80 % de la population vit dans le sud où se situent les villes les plus importantes : Brazzaville (422 000 h.), Pointe-Noire (185 110 h.), Loubomo (30 830 h.), Nkayi (32 520 h.) ... La densité moyenne de 4,6 habitants au km<sup>2</sup> varie d'environ 2 habitants au km<sup>2</sup> dans le nord du pays à 10 habitants au km<sup>2</sup> dans le sud.

1.2. Les groupes linguistiques

Malgré ce faible peuplement, la diversité linguistique est grande. L'Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-mer (ORSTOM) a dénombré soixante-douze langues congolaises (3). Ce chiffre est controversé. F. LUMWAMU, par exemple, affirme que : *"A travers les idiomes et les parlars divers, se laisse saisir la distinction, grosso modo, de quatre*



ressortissants de la même ethnie, est un facteur d'identité et d'unité pour le groupe. De fait, rares sont les membres d'une ethnie donnée qui parlent sans interférences la langue d'une autre ethnie. La langue maternelle intra-ethnique demeure le meilleur véhicule de la culture du groupe à travers contes, proverbes, récits historiques, chants traditionnels ... En moyenne elle compte quelques dizaines de milliers de locuteurs-natifs.

## 2.2. Les langues inter-ethniques régionales : l'exemple du lari

Certaines langues ont une fonction intra-ethnique mais comptent un grand nombre de locuteurs-natifs. Elles ont également une quantité importante de locuteurs non-natifs. Elles en viennent donc à jouer un rôle de communication étendue à l'intérieur du groupe linguistique général dont elles relèvent. De tels parlars (langues ou dialectes) débordent le cadre restreint de l'ethnie et assument une fonction inter-ethnique. Progressivement, ils peuvent acquérir un statut socio-politique supérieur. Les locuteurs non-natifs du parler inter-ethnique utilisent celui-ci comme langue seconde à l'intérieur d'une aire géographique relativement étendue. Souvent, pour des citadins appartenant à des ethnies minoritaires en particulier, le parler inter-ethnique peut devenir la langue principale. Quel que soit le cas, la fonction de la langue inter-ethnique (ou de la variété de langue jouant ce rôle) est de faciliter et d'homogénéiser la communication entre individus d'origine ethnique différente mais dont les idiomes intra-ethniques appartiennent au même groupe linguistique.

Ainsi, au sein du groupe linguistique kongo, au sud de Brazzaville, le lari remplit largement la fonction de parler inter-ethnique et bénéficie de ce fait d'un statut sociologique privilégié. Dès qu'un locuteur sundi ou bembe (variétés dialectales), par exemple, sort du cadre restreint de sa famille, de son village ou de son ethnie, il utilise automatiquement le lari pour la communication avec un interlocuteur d'une ethnie "soeur". C'est ainsi que Josué NDAMBA affirme : *"Le lari est considéré unanimement comme la norme, la langue standard, et, de ce fait, les locuteurs l'assimilent à la langue de la ville, par opposition aux variétés dialectales considérées comme des "parlers de brousse". Tout individu qui quitte son village pour venir s'installer à Bacongo, essaie de se débarrasser le plus rapidement possible des habitudes intonatives,*

*rythmiques, phonétiques, de sa variété dialectale ou de sa langue, pour adopter le lari. Faute de quoi, il trahit ses origines et il entendra à tout moment des reproches du genre : "mais tu parles kisundi !"" (5).*

Compte tenu de l'importance numérique et du dynamisme du groupe kongo, le lari peut apparaître comme un parler qui tend à devenir véhiculaire.

## 2.3. Les langues véhiculaires au niveau du Congo

Nous disons qu'une langue est véhiculaire lorsque, dans des régions où vivent plusieurs groupes linguistiques différents, elle est utilisée d'une manière privilégiée pour l'intercommunication.

En République Populaire du Congo, le lingala et le munukutuba jouent généralement ce rôle.

a) Le lingala est une langue bantu qui s'est développée le long du fleuve Congo. Le lingala provient de la langue vernaculaire des Bangala qui habitaient l'embouchure de Lulonga, entre Makanza (ex - Nouvelle-Anvers) et Mbandaka (ex - Coquilhatville) dans la province de l'Equateur en République du Zaïre. Dans la classification de GUTHRIE, le lingala porte le sigle C. 36 d qui le situe dans le groupe mbochi (C. 20) de la classification des langues congolaises évoquée supra. Le groupe mbochi se trouve au nord du Congo, notamment dans la région de la Cuvette. En dehors du Congo et du Zaïre, le lingala est parlé en République Centrafricaine, dans la partie méridionale du Soudan et dans l'est du Gabon. Au Congo, le lingala s'est surtout développé le long du fleuve dans la partie Brazzaville-Quesso-Souanké ainsi que vers le plateau Kukuya. C'est la langue véhiculaire du nord du Congo et des quartiers nord de la capitale. Son aire géographique est vaste mais sous-peuplée.

b) Le munukutuba est une variété véhiculaire du Kikongo que l'on rencontre dans le groupe kongo (H. 10) au sud du pays. Au Zaïre et en Angola, le munukutuba est désigné sous le nom de *"kikongo de l'Etat"*, ce qui laisse entendre que c'était la langue de communication entre l'administration coloniale et les populations autochtones. Au Congo, le munukutuba s'est développé le long de la ligne du chemin de fer Congo-Océan qui

relie Brazzaville à Pointe-Noire, ainsi que le long de la ligne de chemin de fer de la Compagnie minière de l'Ogomé qui relie Moanda (Gabon) à Loubomo (ex - Dolisie, Congo). Son aire d'extension est vaste et, de surcroît, les régions du sud-Congo sont des régions où la densité de population est forte, comme nous l'avons dit plus haut. Le munukutuba est pratiquement l'idiome exclusif des relations quotidiennes à Pointe-Noire, Loubomo, Nkayi et certains quartiers de Brazzaville.

c) Ces deux langues véhiculaires ont le statut officiel de *langues nationales*. Elles sont utilisées chaque jour à la radio et à la télévision où les seuls bulletins d'information occupent un volume horaire de 45 minutes environ pour chacune d'entre elles. Elles sont également utilisées pour des émissions idéologiques, culturelles, sanitaires, publicitaires, pour des "avis et communiqués", des retransmissions en direct de manifestations publiques (défilés, sports ...).

Dans la vie courante, le lingala et le munukutuba servent à l'intercommunication dans le commerce, au marché, dans les usines, dans les tribunaux de première instance (populaires), dans les bars, au cours des voyages, dans certains foyers urbains ... De plus en plus, on rencontre des individus qui parlent ou tout au moins comprennent le lingala et le munukutuba.

d) Or ces deux langues ne sont pas totalement étrangères l'une à l'autre. Elles ont en commun un stock lexical relativement important. Prenons, par exemple, l'énoncé suivant :

*"Moi je vais au village construire une maison"*

Lingala	Ngai nakei mboka kotonga ndako	
Bomitaba	Nga nakei mboka eke otonga ndako	groupe
Bongili	Ngai nake mboka na kotonga ndako	sangha
Mbosi	Nga lizwa mboa etonga ndao	groupe
Kuyu	Nga lizwa mboga etonga ndao	mbochi
Munukutuba	Mu ke kwenda na buala kutunga inzo	
Lari	Me nzele ku gata mu tunya nzo	groupe
Vili	Ya kwend ku buala mu ku tunge nzo	kongo

Kukuya	Me yi mpo etu nzo	groupe
Gangulu	Me yi ola etu nzo	teke

Il semble donc possible d'avancer sans trop de risque d'erreur que l'ensemble de la population congolaise possède au moins une connaissance passive du lingala ou du munukutuba. C'est probablement pour cette raison que ces deux langues ont été retenues comme langues nationales sans débat ni références à des études scientifiques.

#### 2.4. Le français, langue véhiculaire et officielle

Le Congo est certainement le pays de l'Afrique dite francophone où la langue française est le plus parlée. Ce phénomène s'explique par le fait que le taux de scolarisation est très élevé (90 % en 1978) et que l'enseignement est gratuit. A tous les niveaux, la seule langue d'enseignement, c'est le français. Il est parlé dans tout le pays par les peu "lettrés" et par une bonne partie des "non-lettrés" (6), avec des africanismes, de nombreux écarts régionaux, pour assurer l'intercommunication. Ce "*français élémentaire*" peut être considéré comme une langue véhiculaire au même titre que le lingala et le munukutuba.

En même temps que cette variété "*populaire*", existe le "*français standard*" qui correspond en gros à la norme académique et qui est utilisé comme langue officielle dans l'administration, la presse, l'enseignement, les textes officiels, les relations internationales ... par une élite minoritaire coupée du reste de la population.

Compte tenu de son importance et de son rôle dans la vie publique, le "*français de l'élite*" est la langue de la promotion sociale ou la langue "au pouvoir".

Au Congo donc, suivant ces deux niveaux de langue (ces deux variétés étant utilisées parfois par le même individu dans des situations différentes) le français est à la fois langue véhiculaire et langue officielle.

### 3. LES RAPPORTS ENTRE LANGUES : LES RESULTATS D'UNE ENQUETE

Pour illustrer tout ce que nous venons de dire, nous empruntons à Annie LE PALEC (7) une partie des résultats de l'enquête qu'elle a menée dans quelques quartiers de Brazzaville pour montrer l'utilisation qui est faite des langues en milieu urbain.

3.1. Au sud de Brazzaville, dans les quartiers Mfilou et Ngambio dont la population est essentiellement originaire du groupe kongo, à la question : "Quelle(s) langue(s) parlez-vous couramment ? Quelle(s) langue(s) parlez-vous un peu ? Quelle(s) langue(s) comprenez-vous sans pouvoir la parler ?"

On a obtenu les réponses suivantes :

TABLEAU 1

	couramment	un peu	compris
munukutuba	79 %	6 %	0 %
français	49 %	36,5 %	0 %
lari	32 %	33 %	11 %
lingala	27 %	49 %	11 %
teke	8 %	16 %	25 %
			(8)

3.2. Au nord de Brazzaville, l'enquêteur a regroupé les quartiers "Mikalou" et "Tout pour le Peuple". Ces derniers représentent une superficie assez vaste d'urbanisation récente et peu dense mais où vivent différentes populations relevant de groupes linguistiques divers. A. LE PALEC a recueilli les données suivantes :

TABLEAU 2

	couramment	un peu	compris
lingala	100 %	0 %	0 %
munukutuba	80 %	10 %	0 %
français	70 %	25 %	0 %
teke	40 %	30 %	35 % (9)
lari	20 %	20 %	40 % (8)

3.3. Quand on examine ces deux tableaux, on s'aperçoit qu'en général, en ce qui concerne les langues à fonction véhiculaire, il n'y a pas de connaissance passive (c'est-à-dire de cas où le sujet est capable de comprendre plus ou moins bien la langue, sans cependant être capable de produire des énoncés). Il se peut que ceci puisse être interprété comme une simple réaction traduisant le prestige des parlers à fonction véhiculaire. Mais il est plus vraisemblable qu'il s'agit d'un comportement aisément explicable : lorsqu'on connaît un tant soit peu une langue véhiculaire, on l'utilise activement.

Il est clair que dans le quartier Mfilou, selon les données ci-dessus, le premier rôle dans l'intercommunication est dévolu au munukutuba qu'une très large majorité de résidents pratique couramment. Le second rôle revient au français, bien qu'une part non négligeable des locuteurs se reconnaisse une compétence modeste (ce qui, vraisemblablement, implique un usage occasionnel). Le lari et le lingala, assez largement utilisés, sont surtout "un peu parlés" ou simplement "compris". La part du teke dans la communication locale est relativement restreinte.

A Mikalou, le lingala triomphe sans équivoque puisque tous les résidents qui ont subi l'enquête le pratiquent "couramment". Le munukutuba et le français sont largement utilisés (plus de locuteurs déclarent parler "couramment" ces langues que dans le quartier Mfilou) mais un certain nombre de résidents avouent n'en avoir qu'une connaissance restreinte, en

particulier pour le français. Teke et lari sont essentiellement "un peu" parlés ou simplement "compris".

Certes, ce genre de sondage qui fait appel au *sentiment linguistique* de l'enquêté ne permet guère de déterminer le taux exact de véhicularité d'une langue ou d'évaluer le degré réel de compétence du locuteur non-natif. Qu'est-ce qu'en effet "parler un peu" une langue ? Etre capable d'articuler quelques mots ? Savoir forger quelques énoncés ? Pouvoir tant bien que mal transmettre et recevoir un message en situation ? Utiliser la langue de façon assez fluide mais en ayant conscience que les écarts sont nombreux ? ...

3.4. Cependant, il semble que nous puissions ainsi avoir quelques indications sur les attitudes plus ou moins positives des usagers face aux principales langues en présence. En effet, si l'on fait une comparaison entre les quartiers anciens de Brazzaville et les quartiers en voie d'urbanisation en mettant en rapport les données recueillies par J. NDAMBA à Bacongo (quartier ancien) et celles recueillies par A. LE PALEC à Mfilou (quartier récent et de composition ethnique identique), certaines tendances sont mises en relief. Elles vont dans le sens du développement de l'emploi des langues véhiculaires nationales. Ainsi, par exemple, il apparaît que le munukutuba remplace le lari dans certaines de ses fonctions.

Quant au français, répandu, nous l'avons dit, par la scolarisation, il reste, bien qu'il y ait dans chaque quartier une langue véhiculaire nationale plus largement utilisée, un moyen de communication non négligeable, même s'il est peu employé sur les marchés et dans la vie familiale. Il est vrai que les enquêtes citées se situent en contexte urbain et que la réalité en milieu rural serait selon toute vraisemblance assez différente.

Il nous paraît maintenant utile de nous pencher sur les relations entre les langues nationales congolaises et la langue officielle importée.

#### 4. RELATIONS ENTRE LES LANGUES CONGOLAISES ET LE FRANÇAIS

##### 4.1. Survol historique du français au Congo

L'introduction du français au Congo remonte à la fin du siècle dernier. Elle est liée au fait colonial. Le premier véhicule du français dans notre pays fut le personnel d'encadrement de l'armée de conquête qui devint aussi celui de la première administration du Territoire de l'Afrique Equatoriale Française (A.E.F.) à Brazzaville, choisie pour capitale.

L'implantation du français au Congo résulte d'une entreprise délibérée, le colonisateur français ayant toujours mesuré l'importance de son emprise sur le territoire occupé par les progrès de sa langue. La diffusion de celle-ci a été favorisée par le rôle qu'ont pu jouer les soldats autochtones des troupes coloniales, démobilisés et revenus au pays où généralement ils ont occupé une place élevée dans la hiérarchie politique ou militaire. Si le français était demeuré une langue d'appoint liée aux seuls rapports économiques et administratifs propres au système colonial, il n'aurait peut-être pas survécu à l'abolition de ces rapports. Mais, ce qui a assuré jusqu'à ce jour sa pérennité au Congo, c'est l'institution scolaire qui est devenue une des composantes essentielles de l'organisation socio-politique et économique du pays. Sous le régime colonial, l'emploi du français à l'école a été assorti d'un certain nombre de mesures coercitives qui interdisaient tout recours aux langues congolaises, même à des fins pédagogiques. L'emploi de toute autre langue que le français, dans les écoles tant privées que publiques (et cela, même dans la cour de récréation) était interdit par différents arrêtés dès 1917. Le système du "*symbole*" était très répandu. Il s'agissait d'un objet banal remis par l'instituteur à l'élève qui, dans l'enceinte de l'école, avait eu l'étourderie d'utiliser un mot appartenant à une langue locale, à charge pour cet enfant de se débarrasser de ce témoignage de honte et de culpabilité en le transmettant à un camarade coupable de la même "faute". A la fin de la journée, le maître d'école reconstituait l'itinéraire du "symbole" et punissait sévèrement ses différents porteurs.

##### 4.2. Le projet de l'Ecole du Peuple

Après l'indépendance du Congo, si le "symbole" a disparu, peu de choses ont changé concernant la suprématie du français comme unique

médium d'enseignement, et pour la revalorisation réelle des langues congolaises. Pourtant, en 1970, le Troisième Colloque national sur l'enseignement s'est proposé de repenser les structures et le contenu du système national d'éducation. A cette occasion, le projet de l'*Ecole du Peuple* a été retenu puis ratifié en janvier 1971 par le Comité Central du Parti Congolais du Travail (C.C. du P.C.T.) réuni en session extraordinaire.

Le point de départ de ce projet était la volonté de concevoir l'enseignement dans le cadre de l'indépendance nationale et des processus de décolonisation culturelle. L'*Ecole du Peuple* se proposait d'être tournée vers le développement économique et social de la nation. Sa structure consisterait en deux cycles, le cycle d'*éveil* et le cycle de *fixation* constituant un tronc commun qui conduirait à un troisième cycle diversifié, celui des *métiers*, après lequel les jeunes entreraient dans la production, pour s'inscrire dans une école supérieure faisant partie du "*cycle supérieur des métiers*". Ce programme visait à restaurer la valeur du patrimoine congolais et à renforcer le sentiment national. C'est dans cette perspective qu'avait été décidée l'étude du lingala et du munukutuba, en vue de leur utilisation dans l'enseignement. Pour faire avancer la problématique de l'*Ecole du Peuple* et sensibiliser dans ce sens les enseignants, la Commission nationale de l'*Ecole du Peuple* avait organisé, avec l'aide de l'Institut National de Recherche et d'Action Pédagogiques (I.N.R.A.P.), un séminaire des cadres de l'enseignement en 1975.

Il semble cependant que l'euphorie des premiers temps a fait rapidement place à la circonspection. Les responsables congolais ont constaté que concrétiser et appliquer un projet de réforme radicale de l'enseignement tel que celui de l'*Ecole du Peuple* est une tâche ardue qui doit aplanir plusieurs obstacles.

#### 4.3. Une situation conflictuelle

D'une façon générale, le bilinguisme africano-européen est de fait une situation conflictuelle.

Le conflit est d'ordre linguistique en ce sens que l'ombre dominatrice du français au Congo retarde l'élaboration et la mise en place

d'une solution définitive aux problèmes délicats et épineux du choix des langues nationales, de leur véritable revalorisation par l'introduction effective dans l'enseignement. En effet, le français n'apparaît-il pas à la plupart des dirigeants congolais comme le "*moindre mal*" et l'élite intellectuelle ne le perçoit-elle pas comme un "*facteur d'unité et de cohésion*" ? Pourtant, pour beaucoup, l'unité réalisée par le français est une unité factice car elle met la masse des illettrés en position de dépendance envers une minorité privilégiée et qui, seule, parce qu'elle possède le "français académique", a le droit à la parole. Entre les paysans des régions du Pool et des Plateaux par exemple, le français joue-t-il un rôle d'unité et de cohésion ? Seules les langues véhiculaires congolaises peuvent prétendre assumer ce rôle ...

Le conflit est d'ordre psycho-pédagogique. Le français, véhicule et matière d'enseignement pour l'enfant congolais, est une langue totalement différente de sa langue ethnique ou véhiculaire. Du jour au lendemain, il doit apprendre de nouvelles techniques à travers cette langue étrangère en même temps qu'il effectue "un saut périlleux" du monde de l'oralité à celui de l'écriture et de la lecture ...

Le conflit est d'ordre culturel et social. L'univers culturel qui a formé la compréhension et l'organisation du monde de l'enfant congolais est appréhendé à travers sa langue, au sein de sa famille et de son milieu social. A l'école, non seulement cet univers s'élargit mais il embrasse rapidement des réalités différentes, propres à une autre culture, à un autre domaine sémantique dont les connotations lui sont étrangères. En ce sens, le français est plutôt langue de séparation soit entre générations, soit entre couches sociales ...

#### 4.4. En guise de conclusion ...

Force nous est, cependant, de constater qu'aujourd'hui encore, les langues congolaises ne sont pas prêtes à prendre la place du français. La plupart d'entre elles n'ont pas été l'objet de descriptions suffisantes et demeurent au stade de l'oralité. Pourtant l'intégration du lingala et du munukutuba dans le système éducatif a été décidée depuis plusieurs années. Bien entendu, l'application de cette décision présuppose l'immense

travail de codification et de normalisation de ces langues, puis l'élaboration de manuels, de programmes, la formation indispensable des maîtres ...

La promotion des langues congolaises, leur introduction dans le système éducatif, objet de propositions diverses de la part des linguistes, ne deviendront réalités que le jour où l'Etat, convaincu de l'urgence et de la gravité du problème, engagera, d'une part, son autorité souveraine, d'autre part, d'importants moyens financiers ...

J. Roger N'DOMBI

#### NOTES

- (1) Voir J.R. N'DOMBI, Problématique d'une introduction des langues nationales dans l'enseignement en République Populaire du Congo, juin 1983, multigraphié, T.E.R. de l'U.V. 434 "Sociolinguistique". Département de linguistique de l'Université d'Abidjan.
- (2) Les chiffres concernant la République Populaire du Congo, cités supra, sont basés sur les résultats du Recensement Général de la Population de 1974. Ils ont été affinés grâce à une amélioration très sensible des méthodes d'enregistrement des faits d'Etat Civil, grâce aux informations découlant d'un certain nombre d'opérations de démographies locales (enquêtes sur les phénomènes de migrations internes, de population, portant sur la natalité, la fécondité, la mortalité infantile et juvénile ...) et grâce au traitement rationnel et soigneux des données recueillies par le Centre National de Statistiques et d'Etudes Economiques (C.N.E.E.) du Congo.
- (3) A. BOUQUET, Féticheurs et médecines traditionnelles du Congo (Brazzaville), Paris, ORSTOM, 1969, pp. 14-15.
- (4) F. LUMWAMU, Essai de morpho-syntaxe systématique des parlars kongo, Paris, Klincksieck, 1973, p. 3.
- (5) Bacongo est l'un des six arrondissements de la ville de Brazzaville. Il se caractérise par une très forte homogénéité linguistique. Mais par Bacongo, ici, l'article de Josué NDAMBA désigne en fait les deux arrondissements de Bacongo et de Makélékélé, ainsi que tous les nouveaux quartiers jouxtant ceux-ci : Moukoundzingouaka, Mfilou, Nganguoni.  
Voir J. NDAMBA, "Note sur la situation linguistique dans un quartier de Brazzaville : Bacongo", dans Recherches, Pédagogie et Culture, Paris, AUDECAM, n° 43, septembre-octobre 1979, p. 33.
- (6) "lettrés" désigne, localement, les personnes sachant lire et écrire.
- (7) Cette enquête d'Annie LE PALEC a fait l'objet d'une communication lors de la Vème Table Ronde des Centres de Linguistique Appliquée d'Afrique noire, à Yaoundé (Cameroun), du 6 au 12 avril 1981, sous le titre : "Brazzaville, note sur la situation linguistique de deux quartiers".
- (8) Les réponses aux questions posées ne totalisent pas forcément 100 %. Nous supposons qu'en effet, il peut y avoir un certain nombre d'enquêtés qui déclarent ne pas connaître la langue en question, pas même passivement. Ainsi, dans le tableau 1 se rapportant au sud de Brazzaville, à propos de la langue munukutuba, notre interprétation est la suivante : 79 % des résidents déclarent parler *couramment*, 6 % *un peu seulement*. Personne ne déclare avoir une connaissance passive de la langue (compréhension mais non production). C'est donc 85 % de la population enquêtée qui utilise le munukutuba avec plus ou moins d'aisance. Par conséquent, 15 % des enquêtés ignoreraient cette langue.



(9) Un problème, nous semble-t-il, se pose au sujet des pourcentages concernant le teke dans le tableau 2. Suivant les données fournies par le texte d'A. LE PALEC que nous avons entre les mains (p. 8), 105 % de la population enquêtée parlerait ou tout au moins comprendrait cette langue. Peut-être s'agit-il d'une faute de dactylographie. Ou bien certains enquêtés ont répondu positivement à plusieurs questions, par exemple "un peu parlé" et "compris". Nous nous sommes contenté de reproduire le texte en notre possession.

## LE FRANCAIS AU BURUNDI

A la différence de ce qui se passe dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, le français parlé au Burundi ne présente presque pas de particularités lexicales si ce n'est quelques belgicisms, ce qui n'a rien d'étonnant puisque le pays est un ancien protectorat belge et que la coopération belgo-burundaise s'exerce largement dans le domaine culturel.

L'inventaire des particularités lexicales sera vite fait.

Au niveau grammatical citons la confusion systématique du *vous* et du *tu*, employés souvent dans la même phrase.

Au niveau lexical signalons les quelques termes originaux les plus courants. (Il doit y en avoir une vingtaine en tout). Les habitants du pays emploient, dans le langage parlé comme dans le langage écrit, un mot kirundi, au singulier et au pluriel : un *Murundi* est un Burundais, des *Barundi*, des Burundais ; sur le même modèle, le mot *muzungu* désigne le Blanc ou l'Européen, *bazungu* : les Blancs, mais seulement dans le langage parlé. L'habitation traditionnelle se nomme *rugo*. Le *rugo* comprend la ou les cases entourées d'une enceinte faite de roseaux (*matiti*) à l'intérieur de laquelle on peut abriter les vaches.

Le mot tam-tam n'est pas utilisé - on parle uniquement de tambour, et ceux qui en jouent, sont des tambourinaires. Le gardien est un *zamu* (lire tous les *u* comme *ou*). Le charbon de bois est désigné par *makala*. Le marché s'appelle aussi *sokho*, mot emprunté à l'arabe par le truchement du swahili, langue du commerce international dans la région. Le *matabiche*, c'est le pourboire et on peut *matabicher* quelqu'un. Si l'on se dispute - au marché ou ailleurs - on dira qu'on fait des *matata*, et, par extension, le mot désigne quelquefois le tapage en général. Dans la rue, on entend souvent *yambo* ! en guise de salutation, mais ceux qui savent le français disent plutôt : bonjour ! *Yambo* est la variante burundaise de *jambo*, mot swahili.

Il est à remarquer que la plupart des mots que nous venons de citer sont des mots swahili alors que cette langue n'est guère parlée qu'à Bujumbura, et par un nombre assez restreint de locuteurs.

Les mots couramment employés dans d'autres régions d'Afrique pour désigner des objets typiquement africains tels que *pagne*, *apatam*, *case*, etc., sont pratiquement inconnus et il faut les expliquer aux élèves à l'occasion de lectures.

Le personnel domestique se fait comprendre de ses employeurs européens en "petit nègre", mais quel que soit le niveau de connaissance du français, les fautes lexicales demeurent individuelles et sont généralement dues à des imprécisions phonétiques dont nous parlerons plus loin.

Pas de pidgin, pas de créolisation. Cela tient essentiellement au fait que le Burundi étant monolingue, sa langue nationale, le kirundi, sert de langue de communication à tous et pour tout. Du paysan au ministre et au professeur d'Université, tout le monde s'exprime en kirundi aussi bien en famille que dans les relations publiques.

L'enseignement primaire est donné exclusivement en kirundi durant les deux premières années. Le projet initial (1973) prévoyait cinq années avant l'introduction du français mais les difficultés surgies au niveau de l'apprentissage des sciences et des techniques, ont amené les responsables à réduire ce délai. Langue d'enseignement dans le primaire, le kirundi devient matière d'enseignement dans le secondaire et le supérieur.

Le BER (Bureau d'Education Rurale) et le BEPES (Bureau d'Etude des Programmes de l'Enseignement Secondaire), qui élaborent les programmes et les méthodes appliqués respectivement aux enseignements primaire et secondaire, possèdent des sections de kirundi et produisent de nombreuses publications dans cette langue sous forme de livres et de revues.

L'idéal exprimé est la substitution du kirundi au français dans tous les domaines. Parallèlement un effort est fait pour améliorer le niveau du français. La "kirundisation" se heurte à de nombreux obstacles :

- manque de vocabulaire technique
- absence d'un dictionnaire unilingue comportant les variantes lexicales et phonologiques, ainsi que d'une grammaire acceptée par tout le monde
- manque de manuels didactiques attrayants
- et surtout manque de professeurs en nombre et en qualité.

L'Université et l'Institut Pédagogique s'efforcent de former des maîtres pour l'enseignement secondaire, les écoles normales, pour l'enseignement primaire. Dans ce but, la première possède une section de Langues et Littératures africaines, le second, une section français-kirundi. Là encore, le nombre d'étudiants est réduit et celui des enseignants insuffisant. Ces deux centres de formation bénéficient d'aides multinationales.

Quant au français, son statut est ambigu. Si le kirundi est langue officielle, le français est langue administrative et juridique. Les textes tels que la Constitution, la Charte du parti unique, etc. sont conçus en français et ensuite traduits - non sans peine - en kirundi. Le Bulletin Officiel du Burundi, *Ikinyamakuri c' ibitegekwa mu Burundi*, publie ces textes dans les deux langues.

Dans les réunions (politiques, économiques) on se sert du kirundi ainsi qu'au cours des procès.

Il paraît un quotidien en français qui tire à environ 3 000 exemplaires, et, en kirundi, un hebdomadaire (10 000 exemplaires) et un mensuel illustré (2 000 exemplaires).

En ce qui concerne la radio, il existe deux chaînes. La première émet uniquement en kirundi (108 heures hebdomadaires), la seconde 78 heures en français, 30 heures en swahili, 14 heures en anglais. Le volume du français représente donc 33 % du volume total des émissions.

Le Burundi ne possède pas encore de télévision. Elle doit être mise en place incessamment par la Coopération française.

Cet état de chose fait que même parmi les intellectuels, le français n'est parlé que dans des circonstances exceptionnelles, peut-on dire : présence d'un étranger (et encore !) ou obligation professionnelle. Les familles burundaises qui pratiquent le bilinguisme intégral, comme cela arrive dans d'autres pays africains francophones, sont quasi inexistantes (1).

Par contre le kirundi courant est abondamment émaillé d'expressions et de termes français. Il serait intéressant d'étudier systématiquement l'influence du français sur le kirundi aux niveaux lexicologique, syntaxique et phonologique.

Des particularités locales d'une langue apparaissent là où la langue est pratiquée sinon par l'ensemble d'une population, du moins par une partie assez importante de cette population. L'oralité est, sans aucun doute, un facteur favorisant. C'est en voulant exprimer des réalités locales qu'on invente des mots, qu'on adapte des structures. N'ayant pas ce souci, les Burundi se contentent de parler comme on leur a appris à l'école. Avec les interférences inévitables puisqu'ils ont appris la langue trop tard pour l'assimiler au niveau audio-phonatoire.

Pour répertorier et pour expliquer ces interférences, il est nécessaire de connaître les principales caractéristiques du kirundi, langue bantoue, langue à tons. (Les différences de fréquence dues aux tons vont de 30 à 100 Hz).

Le système consonantique comporte, en gros, les consonnes du français, à l'exception du R, remplacé par une alvéolaire vibrante entre l et r. "Le coulant est coupé", constate un étudiant en appuyant sur le commutateur. "Il joue de la frite", dit un élève en parlant d'un flûtiste. (Ici, à la confusion entre l et r, s'ajoute celle, également fréquente, entre u et i).

En kirundi, il n'existe ni consonnes géminées, ni association de deux, à plus forte raison de trois consonnes sauf dans les affriquées. D'où, en français, suppression d'une consonne ou intercalation d'une voyelle, entre deux consonnes successives. Par exemple, "psychologie" sera prononcé soit *psychologie* soit *pisychologie*.

Le système vocalique se compose des cinq voyelles orales i e a o ou (pas de nasales) avec distinction entre longues et brèves. La tonalité s'associe à la quantité, c'est-à-dire à la longueur. On doit donc s'attendre à de nombreuses confusions :

1) entre tous les différents e du français (en fait aussi entre e et o),

2) entre les voyelles orales et les nasalisées correspondantes ainsi qu'entre les différentes nasales, et ce, d'autant plus qu'en kirundi, tous les mots se terminent par des voyelles et que ces voyelles finales sont prononcées avec une telle faiblesse qu'il est pratiquement impossible de déterminer exactement la voyelle employée. Qu'un mot rundi se termine par i ou par e n'altère pas son sens.

Appliquée, même partiellement, au français qui accentue la fin des mots et qui les termine souvent par une syllabe fermée, une telle prononciation ne permet plus la compréhension. Il va de soi que l'apprentissage du français aboutit à une certaine maîtrise de ces différences, mais cette maîtrise est rarement totale, d'où les malentendus. Au sens propre du terme - tant au niveau du langage parlé qu'à celui de l'orthographe. (Par exemple, confusion courante entre *de*, *des*, *deux*, *dont*, etc.).

Aux interférences vocaliques s'ajoutent les particularités d'accent, de rythme et d'intonation.

Le kirundi ignore l'accent, si bien que ses locuteurs prennent très souvent l'accent tonique pour un ton de même que les Européens qui apprennent le kirundi remplacent les tons par des accents. Il faut avoir l'oreille fine ou bien être enfant pour saisir la différence et s'y adapter.

Plus pertinente encore que l'accent est l'intonation. L'intonation des phrases rundi est radicalement différente de celle des phrases françaises. D'une façon générale, arrêts, pauses, écarts de hauteur sont beaucoup plus sensibles au début de la phrase qu'à la fin. Par exemple, la phrase interrogative commence par une note haute et suit une courbe mélodique descendante (contrairement au swahili où l'intonation de la phrase interrogative est semblable à celle de la phrase interrogative

française). La ligne sonore de l'exclamation est horizontale avec des petites montées variables suivant les tons. Ces habitudes intonatives se retrouvent évidemment en français.

Enfin, le kirundi n'est soumis à aucun découpage rythmique, n'a rien qui ressemble aux groupes rythmiques du français. Il en résulte que beaucoup de Burundi francophones découpent les phrases n'importe comment. Par exemple : *Avant-hier elle / est / allée au / marché acheter / des ananas.*

C'est donc sur un fond d'habitudes audio-phonatoires pas très favorables, parmi lesquelles le monolinguisme est un élément non négligeable, que les Burundais assoient leur connaissance du français. C'est pourquoi les bureaux pédagogiques font un gros effort pour améliorer les méthodes d'enseignement, pour recycler les professeurs et les munir d'aides techniques - notamment de magnétophones et de cassettes - afin de vaincre les obstacles.

Dans ce pays enclavé, tant géographiquement que linguistiquement, seule la maîtrise d'une langue internationale permet l'ouverture sur le monde et l'accès à la science et à la technologie.

Claude RAKOWSKA-JAILLARD  
Université du Burundi

## NOTES

- (1) Depuis trois ans, en début d'année universitaire, je fais remplir aux étudiants du département de Langue et Littérature françaises (futurs professeurs de français) un questionnaire dans le but de cerner certains problèmes socio-linguistiques. Aux questions : "Votre père parle-t-il français ?", "Votre mère parle-t-elle français ?", 95 % répondent "NON". A ceux qui répondent "OUI", il est demandé s'ils se servent du français dans leurs relations familiales. Réponse : "Rarement".
- (2) Sources : Expérience personnelle.
- R. BASTIN, *Observations sur le rôle phonologique de la hauteur en rundi*, dans *Revue de Phonétique appliquée*, n° 20, 1971. Université de Mons.
- P. NDIKUMANA, *La phonétique corrective dans l'enseignement du français au Burundi*, Mémoire présenté pour l'obtention de la licence, septembre 1979.
- Ministère des Relations Extérieures / Ministère de la Coopération et du Développement : *La coopération culturelle en 1980-81. Echanges culturels. Effectifs et moyens : l'enseignement, la radio, la presse, les centres culturels.*

STRATEGIES LINGUISTIQUES EN AFRIQUE  
NOIRE FRANCOPHONE : ELEMENTS DE REFLEXION (1)

1. FRANCAIS ET LANGUES NATIONALES JUGES PAR LEURS UTILISATEURS (2)

On parle souvent de situation diglossique dans les pays africains francophones, voire de triglossie, comme on parle de situation diglossique en France (3). Il y aurait diglossie français/mooré comme il y a diglossie français/breton.

En passant sur la discussion technique de ce parallèle, nous retiendrons que le français, langue d'état typique, s'est imposé en France au cours de plusieurs siècles, et que la colonisation de l'Afrique n'a fait que transplanter une mécanique de diffusion éprouvée. La chasse aux langues maternelles des colonisés est la suite logique de la chasse au provençal ou au catalan (4).

De cette dynamique internationale, il ressort qu'en 1983 le français est en Afrique, langue du pouvoir, dans le sens le plus large de ce terme : économique, politique, culturel.

A cet égard, les informateurs ne situent pas français et langues nationales sur un pied d'égalité. Dans plusieurs enquêtes on entend :

1. *"La langue nationale, c'est bon pour le village, le français pour la ville."*
2. *"C'est le français qui sert".*
3. *"La langue nationale, où tu peux aller avec ça ?"*
4. *"On ne peut pas étudier en dioula et avoir du travail".*

Il est évident que des formules de ce genre, relevées chez des adultes suivant des cours de CM - 1ère année, consacrent un état de fait : c'est le français qui, dans l'esprit des utilisateurs, peut seul donner

accès à la ville, aux administrations, au travail. Cette fonction économique de la langue est encore plus clairement définie par cet employé d'hôtel de Ouagadougou qui déclare :

5. *"Le français, c'est bon. C'est lui qui permet de parler avec les gros".*

Plus simplement, un peintre en bâtiment peut expliquer :

6. *"Mon patron me faisait confiance parce que je pouvais lire les étiquettes".*

Le multilinguisme national est également avancé comme facteur de maintien du français au rang de langue véhiculaire qu'il faut étudier :

7. *"Ici, il n'y a pas beaucoup de Gourounsi. Si tu veux entrer dans les boutiques, tu ne parles pas le mooré, mais tout le monde parle français".*

Autre argument frappant, celui de la dimension internationale du français :

8. *"L'enfant n'est pas appelé à rester ici. Il ira à l'étranger. A quoi lui servira la langue nationale ?"*

9. *"C'est inutile d'apprendre toujours le mooré. Une université en mooré, c'est pas intéressant si tu vas dans une autre ville, un autre pays".*

En dernière analyse, les informateurs retirent souvent l'impression que l'on veut éloigner leurs enfants de l'école en français, clé du pouvoir. Le jugement politique permet de retrouver les pôles sociaux de la diglossie :

- A - Français, langue des élites et de la transmission du pouvoir,
- B - Langues nationales, sans ouverture, langues des classes populaires.

On comprend que dans ce contexte, l'introduction, voire la généralisation et la multiplication des langues nationales, constitue un problème épineux. La difficulté technique et morale du problème s'accroît par ailleurs du fait que les utilisateurs perçoivent plutôt une situation de

conflit stratégique des langues où l'une des deux doit disparaître à moyen terme devant l'autre : français ou langue nationale ?

Une information cohérente du public s'imposerait à ce niveau.

## 2. FRANCAIS ET LANGUES NATIONALES A L'UNIVERSITE

### 2.1. Limites de la grammaire française (5)

Nous appellerons volontairement "grammaire française" ce que d'autres dénomment "linguistique française", l'objet étant la constitution et l'enseignement d'une abstraction généralement ressentie comme telle par le public étudiant.

Abstraction sociologique d'une part, qui, très régulièrement, ignore la réalité concrète de la langue, à savoir sa dispersion géographique et sociale (6).

Abstraction temporelle, d'autre part. Les apports bénéfiques du structuralisme et de la linguistique synchronique peuvent s'annuler dès lors qu'une langue (le français en particulier) est vidée de la dimension diachronique qui la porte.

Abstraction ethnique enfin. Comment enseigner une langue sans enseigner la culture de la société qui la produit ? L'ethnolinguistique ne serait-elle qu'un mot ?

### 2.2. Vers la linguistique africaine

Les auditeurs ressentent bien l'absence de sang, vaisseaux et muscles : c'est un squelette qu'on leur présente. En fin de compte, l'opération francophonique peut échouer (5).

Mais si d'autre part langue et culture sont harmonieusement enseignées, le risque prévisible est le sentiment d'acculturation qui peut déboucher sur un rejet de la langue et de la linguistique françaises.

On peut alors assister à un transfert du terrain français au terrain africain.

Celui-ci est justifié par une nécessité politique de promouvoir les langues nationales (objectif prioritaire dans la plupart des pays d'Afrique francophone). Nécessité politique, certes, mais nécessité également et avant tout culturelle dès lors que le transfert postule d'une certaine manière que "le français ne peut être langue définitive parce qu'inadapté au substrat africain", opinion contestable.

### 2.3. Limites de la linguistique africaine

La première, qu'enseignants et chercheurs mettent au premier plan, est l'importante fragmentation linguistique et dialectale des pays d'Afrique (plusieurs dizaines de langues en Haute-Volta par exemple). On s'achemine parfois vers des choix difficiles (7).

La seconde limite, dictée le plus souvent par le besoin (il faut bâtir en toute hâte des grammaires de langues nationales), consiste en la reconduction d'une description également "squelettique" des langues d'Afrique, défaut remarqué à propos du français (8).

## 3. QUELQUES PROPOSITIONS

### 3.1. La diachronie du français

Cette langue tire ses formes et sa substance culturelle d'une histoire bien connue. On sait que la branche romane de la famille indo-européenne est un secteur de prédilection de la linguistique diachronique. L'histoire du français peut être considérée comme un modèle théorique du genre.

Faire abstraction de cette originalité revient non seulement à fausser l'enseignement de la linguistique française, mais aussi et surtout à interdire des progrès non négligeables en linguistique africaine au moment où celle-ci tente de fonder sa diachronie (9).

### 3.2. Diffusion historique du français et planification linguistique

Cet aspect est également source d'enseignement. L'histoire se répète-t-elle, et le français peut-il être aujourd'hui diffusé comme il l'a été pendant plusieurs siècles ?

Ne perdons pas de vue que le français normé et normatif est l'aboutissement d'un processus particulièrement autoritaire dont l'école française constitue l'un des traits fondamentaux (10).

Face aux langues africaines, le français est-il en 1983 dans la même position que le français face à l'occitan au quinzième siècle, face au catalan au dix-septième siècle, face au corse au dix-huitième siècle ?

Enseigner l'histoire externe du français permet de faire apparaître certains écueils contemporains, et, dans le contexte économique et politique présent, d'imaginer une stratégie adaptée, utile, de la francophonie.

Cette histoire peut enfin servir de garde-fou dans le cadre de toute politique linguistique nationale cohérente (11).

### 3.3. Langue véhiculaire et dialectologie

Langue non homogène d'un point de vue social et régional, le français, à ses débuts comme en 1983, est en situation de coexistence (12). Nous pensons à ce sujet que défendre la francophonie passe par une défense de l'alsacien, du basque, du gascon et autres langues régionales de France, et, pourquoi pas, par la recréation de bilinguismes régionaux institutionnels. En fin de compte, les politiques linguistiques africaines ne pourraient-elles servir à leur tour de modèles à la politique linguistique de l'Etat français ?

Mais revenons à l'aspect proprement dialectologique. C'est là un second acquis méthodologique de la linguistique française. Au moment où les africanistes concrétisent une dialectologie appropriée à leur terrain, le rôle formateur de l'enseignement de la dialectologie romane et française doit être souligné (13).

### 3.4. Sociolinguistique pratique du français

Le fossé que l'histoire a créé entre la norme académique du français, d'une part, et les variétés sociales et géographiques de cette langue d'autre part, fut sans doute de nature à accroître le prestige international de la langue considérée.

Mais cette ségrégation intra-systématique peut amener un refus, spécialement chez des locuteurs dont les langues maternelles sont fort éloignées du français. Passer d'une langue maternelle africaine à la variété haute du français coûte un effort considérable et une véritable ascèse de la personnalité culturelle. La barre est sans doute trop haute.

Si l'on considère d'autre part que les langues nationales, économiquement et politiquement, ne sont pas encore en mesure de remplacer le français (pour des raisons strictement fonctionnelles), on risque d'aboutir à une impasse ou, du moins, à la prolongation d'un état transitoire.

Dans quelle mesure faut-il alors étendre l'enseignement en langues nationales, et s'achemine-t-on réellement vers un bilinguisme langues nationales/français ?

La réponse à la première partie de la question est certainement oui, mais à la seule condition que l'on s'attaque préalablement aux fonctions assumées par les langues en présence, en étudiant avec minutie les conditions d'une redistribution des rôles. Négliger cette préparation, d'ordre sociolinguistique, c'est exposer une réforme à des accidents sérieux, ou se priver de l'adhésion des intéressés qui peuvent avoir le sentiment d'être bernés.

Les transformations "africaines" du français, dont ce Bulletin constitue la tribune, traduisent en premier lieu une recherche du pouvoir pour tout un chacun. Elles correspondent aussi à une volonté de tirer le français vers un tronc linguistique et culturel eu-africain, dans un continent où la reconnaissance de soi par la coutume et les ancêtres joue un rôle primordial.

Les Africains conditionnent, modèlent leur propre français. C'est la condition requise pour que le français puisse être leur outil et miroir.

C'est, nous semble-t-il, également la condition pour que la francophonie en Afrique noire ne s'enferme pas dans des contradictions irrémédiables.

Cette argumentation ne vise pas à minorer le rôle des langues nationales en Afrique. Il faut plutôt créer les conditions de coexistence de plusieurs systèmes de communication en réduisant les écarts statutaires pour parvenir à un équilibre fonctionnel et institutionnel entre ces systèmes.

On pourrait retrouver à moyen terme, trois registres enseignés :

- a) langue(s) nationale(s),
- b) français régional,
- c) français central ou international.

Chronologiquement, l'enseignement de a) pourrait intervenir dans les deux ou trois premières années, augmenté de l'enseignement de b) à partir de ce moment. La variété c) ne serait introduite qu'à partir de la connaissance réelle et simultanée de a) et b).

En introduisant le français régional dans l'enseignement, une bonne partie des obstacles disparaîtrait. La position, qui n'est pas nouvelle, pourra être jugée audacieuse ou provocante. Elle mérite pourtant d'être longuement et honnêtement débattue, argumentée, surtout si l'on est professeur de langue et qui plus est, sociolinguiste.

En janvier 1982 le créole des Seychelles entrait comme première langue à l'école primaire. Quel que soit le succès ultérieur de cette réforme, la décision est importante et fera date.

Les multiples responsables de l'enseignement du français et de la francophonie en Afrique attendront-ils une créolisation uniforme et profonde du français d'Afrique avant de procéder à la réforme qui s'impose ?

A quand l'enseignement systématique du français régional d'Afrique ?

Francis MANZANO

Maître-assistant de linguistique  
à l'E.S.L.S.H.

Coordinateur du Laboratoire  
de sociolinguistique. OUGADOUGOU



## NOTES

- (1) "Les observations et idées émises n'engagent ici que ma propre responsabilité et non l'ensemble des chercheurs du laboratoire, bien que certaines idées s'avèrent partagées."

Cette contribution recoupe par ailleurs partiellement le contenu de deux articles proposés en 1983 aux revues :

1. "Le français dans le monde" (inédit)
2. "Bulletin de Liaison des agents de Coopération technique" (BLACT), dans le cadre du numéro consacré aux langues nationales."

(Note de l'auteur accompagnant l'article, en date du 25 octobre 1983).

- (2) Les informations qui suivent sont tirées d'une enquête de sociologie intitulée "Le public des cours du soir à Ouagadougou", Paris VIII, 1983. Marie-Chantal DURU, auteur de l'enquête, a bien voulu ajouter à ses entretiens une rubrique consacrée aux langues d'enseignement en Haute-Volta.
- (3) Voir dans Bull. O.F.C.A.N. (n° 3, 1982) : A. BATIANA et S. LAFAGE, "Etude de quelques cas de comportement langagier en milieu africain plurilingue", Ouagadougou, Abidjan, en particulier, p. 48.  
Pour une étude critique documentée du concept de diglossie, voir L.F. PRUDENT, "Diglossie et interlecte", dans le numéro 61 de la revue Langages (mars 1981 : "Bilinguisme et diglossie").
- (4) Sur ce point, voir F. MANZANO, "La dynamique d'une langue d'état : quelques rappels concernant la diffusion du français avant le 19<sup>ème</sup> siècle" ainsi que Benoit OUBA, "Langues véhiculaires, langues nationales et planification linguistique", communications présentées dans le cadre du colloque "Langage, espace, société" (Ouagadougou, 1983), à paraître prochainement dans les Actes du Colloque.
- (5) A l'université, la grammaire française est souvent présentée comme le moyen d'enrayer une baisse du niveau de langue. Tout se passe comme si une maladie, dont on refuse de rechercher objectivement la cause, était soignée par la thérapie peut-être la moins adaptée. Il apparaît bien que le problème est celui de l'enseignement de la grammaire et non de la nature de la langue enseignée (ici, le français). Des observations analogues pourraient en effet être formulées à propos de langues relevant d'autres familles linguistiques.
- (6) Il faut toutefois signaler les efforts pour ouvrir l'enseignement de la linguistique française aux techniques d'approche de la sociolinguistique.  
A. l'E.S.L.S.H. (département de Lettres modernes), G. PRIGNITZ assure depuis quelques années un cours de maîtrise intitulé "Sociolinguistique et usages de la langue française en Afrique noire". Nous avons, nous-même assuré pendant deux ans (au même département), un cours de maîtrise intitulé "Grammaire et linguistique". Le programme portait, la première année, sur les méthodes de la linguistique historique, la seconde année, sur celles de la géographie linguistique.

Pour la seconde année, le département de linguistique assure une formation sociolinguistique qui lui est propre : linguistique diachronique (DEUG II), sociolinguistique et cartographie linguistique (licence), ethnolinguistique (C<sub>1</sub> de licence), onomastique (C<sub>1</sub> de licence), classification des langues (C<sub>2</sub> de maîtrise), géographie linguistique (C<sub>2</sub> de maîtrise), aménagement linguistique (C<sub>2</sub> de maîtrise).

- (7) En Haute-Volta, la "Commission nationale des langues voltaïques" comprend de nombreuses sous-commissions travaillant à l'élaboration de documents en langues nationales.  
En 1983, trois langues disposaient d'un matériel pédagogique appréciable. Il s'agissait du mooré, du dioula et du fulfuldé (centre, ouest et nord du pays).
- (8) On peut observer que ce défaut est favorisé par le développement spectaculaire des études linguistiques de type structuraliste et générativiste durant les deux précédentes décennies.
- (9) On a pu affirmer qu'une diachronie des langues africaines ne peut être envisagée. Cette opinion, très répandue, est principalement basée sur l'absence de tradition écrite. La carence en documents anciens interdite, il est vrai, un jalonnement diachronique des langues observées.  
En diachronie africaine, force est de se fonder sur la reconstruction des langues. C'est en ce sens que comparatisme et dialectologie constituent une démarche de première importance.
- (10) A cet égard, l'école contemporaine en Afrique, héritière de l'époque coloniale, procède du même moule. Voir sur ce point J. CALVET, "Quand parler, c'est vivre" (Le français dans le monde, Supplément Afrique/Océan Indien, Réponses, n° 5, juin 1982).
- (11) Parmi d'autres sources, consulter F. BRUNOT, Histoire de la langue française, des origines à nos jours (Paris, 1907) ; A. BRUN, Essai historique sur l'introduction du français dans les provinces du Midi de la France (Paris, 1924) ; H. PEYRE, La royauté et les langues provinciales (Paris, 1933).
- (12) Le français, dans l'espace et le temps, affronte d'autres langues avec lesquelles il peut coexister. C'est le cas de l'alsacien, du basque, de l'occitan, etc.  
Cette coexistence engendre des situations de diglossie étudiées régionalement par des équipes françaises. Voir sur ce point le n° 61 (mars 1981) de la revue Langages, "Bilinguisme et diglossie", dirigé par J.B. MARCELLESI.
- (13) Pour les lecteurs intéressés, nous citerons, parmi d'autres sources d'information représentatives de la discipline :  
J. CHAURAND, Introduction à la dialectologie française, Bordas, Etudes, n° 302, Paris, 1972.  
P. GUIRAUD, Patois et dialectes français, Paris, P.U.F., "Que sais-je ?", n° 1285, 19.

G. TUAILLON, Comportements de recherches en dialectologie française, C.N.R.S., Paris, 1976.

Le numéro 18 de la revue Langue française est consacré aux parlers régionaux. Enfin, doit être considéré comme un recueil de référence le n° 930 des colloques nationaux du C.N.R.S., Les dialectes romans de France à la lumière des atlas régionaux, Paris, 1973.

# 2

## ASPECTS LEXICOLOGIQUES

QUELQUES ASPECTS DU LEXIQUE  
DES TEXTES ANCIENS EN FRANCAIS SUR L'AFRIQUE NOIRE

"(..) Je recogneus que les Neigres disoyent en nostre langue quantité de paroles licencieuses, sales, injurieuses, y adjoustans encore des serments qui ne sont que trop familiers en la bouche de ceux qui frequentent ces costes : et ses pauvres mescreans ne pouvoient avoir apres ces scandaleux discours que des mesmes François qui ont trafiqué en ces Ports-là".

A. DE SAINT LÔ, Relation du voyage du Cap-Verd, pp. 20-21, 1637.

"Il est surprenant de voir ces peuples qui ne sçavent ny lire ny écrire, et qui parlent tous Portugais et que cet Alcaïr outre sa langue naturelle parle Portugais, François, Anglois et Hollandois comme les naturels du pays." VILLAULT DE BELLEFOND, Relation des costes d'Afrique ..., p. 53, 1669.

"Il y a parmi eux de certains negres et mulastres qui se disent Portugais, parce qu'ils sont issus de quelques Portugais qui y ont habitè autrefois. Ces gens là, outre la langue du pays, parlent encore un certain jargon qui n'a que très peu de ressemblance a la langue portugaise qu'on nomme langue créole comme dans la mer Mediterranée la langue franque."

LA COURBE, Premier voyage ..., p. 192, 1685.

"Most of the Blacks about the bay speak either portuguese or lingua franca".  
J. BARBOT, Description ..., p. 103, 1732.

"The lingua Franca is a corruption of Italian, Latin, French and Portuguese". J. BARBOT, Description ..., p. 189, 1732.

## 0. INTRODUCTION

Après avoir conduit une enquête lexicale approfondie sur le français au Sénégal et avoir apporté une large contribution (1) à l'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire, dans le cadre de l'AUPELF (2), l'équipe du département de linguistique de la Faculté des Lettres de Dakar, composée de Mme Geneviève N'DIAYE-CORREARD et moi-même, s'est assigné une nouvelle tâche qui se veut complémentaire des travaux cités.

Ainsi avons-nous projeté, il y a plus de deux ans, d'élaborer un glossaire de termes extraits de textes français du XVIe au XIXe siècle relatifs à l'Afrique de l'Ouest, c'est-à-dire du Cap Blanc à la "Côte d'Angole" (3).

Il est à noter que le glossaire du département de linguistique couvre le domaine des ethniques, de la faune (ichtyologie, zoologie, ornithologie etc.), de la flore, mais encore celui des toponymes les plus fréquents ou les plus importants.

Enfin outre son intérêt diachronique et étymologique (4), cette étude s'attachera à mettre en valeur la diffusion de ce vocabulaire à travers ce qui constituait le monde colonial.

Nous examinerons ici quatre grands volets 1. la méthode. 2. les difficultés. 3. les premiers résultats. 4. la diffusion géo-linguistique.

### 1. LA METHODE UTILISEE

#### 1.1. Les apports antérieurs

Nous avons bénéficié des acquis de notre propre réflexion méthodologique que nous avons développée en élaborant notre enquête lexicale et en apportant notre participation constructive et critique au projet I.F.A. (5). Cet acquis a été réinvesti dans notre nouvelle recherche : la perspective reste strictement descriptive, les contextes sont nombreux, toutes les graphies sont systématiquement recensées. Etant dans l'impossibilité de trancher entre emprunt et citation de vocables issus de langues

africaines, nous avons admis les citations dont nous savions qu'elles avaient conduit à un emprunt (6) et dans certains cas, nous avons incorporé des vocables africains dans la mesure où ils représentaient un intérêt socio-culturel, historique ou autre.

Par ailleurs, nous avons exploité les apports de nos devanciers, notamment ceux des Professeurs L.F. FLUTRE et R. MAUNY (7).

#### 1.2. La recherche bibliographique

Avant de nous engager dans la collecte, nous avons entrepris des recherches bibliographiques systématiques. On trouvera in fine la liste des sources utilisées.

Pour constituer cette bibliographie, nous nous sommes donné deux principes simples :

a) établir la liste exhaustive des ouvrages dépouillés et cités par nos prédécesseurs. En effet, on observe que L.F. FLUTRE, par exemple, ne produit qu'un répertoire incomplet des ouvrages exploités.

b) rechercher d'autres sources inutilisées.

- Dans la voie de l'originalité que nous nous sommes tracée, nous avons exploité des documents cartographiques, des dessins légendés, des relations de voyages qui ne l'avaient pas été, comme, par exemple, celle de l'Abbé PINGRE (1770), d'Amédée TARDIEU (1845) qui concerne la Sénégambie, ou celle des R.P. Michel Ange de GATTINE et Denys de CARLI DE PLAISANCE, qui a trait au Congo (1680).

Nous avons utilisé également des ouvrages écrits en langue étrangère comme celui de John BARBOT, de Francis MOORE, ou de Miguel BARNET (8). Les investigations dans ce domaine en sont encore à la phase initiale.

- En outre, nous avons étudié les dictionnaires de LA MARTINIERE, de MORERI et surtout le "Dictionnaire Universel de Commerce", de SAVARY DES BRUSLONS, notamment dans son édition de 1723, non retenue par L.F. FLUTRE.

- Enfin, et c'est là que réside sans doute l'aspect le plus novateur de notre recherche, nous nous sommes attaché à travailler sur des manuscrits inédits, par exemple, ceux des archives C<sub>6</sub> depuis leur constitution (1518) et quelques autres manuscrits de la Bibliothèque Nationale à Paris, qui comportent des instructions, des lettres, des contrats, des récits de combats navals etc. Mentionnons également que les publications de l'IFAN, postérieures aux travaux de nos prédécesseurs : BIFAN, Mémoires, Notes africaines, sont analysées et en cours de dépouillement.

Il est à remarquer qu'en dépit de son importance, cette bibliographie ne représente qu'une infime partie de ce qu'il conviendrait de dépouiller.

En effet, il faudrait pouvoir cribler quantité d'autres manuscrits : les 4JJ par exemple des Archives de la Marine à Paris, qui comportent des rôles d'équipage, des journaux de bord ; les archives juridiques, notamment les minutes de greffe qui contiennent les procès-verbaux sur les incidents de voyages, les journaux imprimés de la fin du XVIIIe, c'est-à-dire les gazettes diverses, les affiches.

Il faudrait encore pouvoir explorer les bibliothèques étrangères et étudier les revues spécialisées de l'histoire de l'Afrique, comme la Revue d'histoire d'Outremer, par exemple, les bulletins scientifiques etc.

Nous avons dressé une liste-programme d'environ deux cents ouvrages importants parmi lesquels figurent la grande Encyclopédie, d'autres dictionnaires spécialisés, et l'Histoire des voyages de WALCKENAER en 21 volumes.

C'est dire que la masse de documents à consulter et à dépouiller est énorme. Aussi bien serons-nous contraints de nous assigner des limites et d'opérer des choix, afin d'envisager une publication ou une pré-publication dans un délai convenable.

### 1.3. Mise en place d'une norme de travail

Nous avons évoqué précédemment l'exploitation des apports issus de travaux antérieurs et nous n'y reviendrons pas.

Cependant, le problème s'est posé d'acquérir une norme lexicologique commune et stable. La procédure que nous avons adoptée repose sur le principe de lectures multiples et croisées. Cela signifie que nous avons dépouillé séparément une série de mêmes ouvrages et réexploité parfois un même ouvrage que nous avons traité plusieurs mois auparavant. Chaque membre de l'équipe a répertorié sa collecte sur des fiches qui ont été ensuite confrontées. Des échanges et des discussions bi-hebdomadaires nous ont permis de résoudre les cas difficiles et d'affiner notre norme commune.

Par ailleurs, nous avons pratiqué systématiquement l'échange de nos collectes individuelles. L'avantage nous en paraît double, d'une part la norme acquise est ainsi mise à l'épreuve et entretenue de manière permanente et d'autre part, cet échange est de nature à susciter une émulation et donc une motivation non négligeable dans ce type de recherche.

## 2. LES DIFFICULTES

Nous n'étonnerons personne en indiquant que les difficultés sont particulièrement nombreuses et qu'elles se situent sur deux plans : matériel et linguistique.

Sur le plan matériel, les obstacles auxquels nous nous heurtons sont considérables et, peut-être, insurmontables. Nous les avons évoqués brièvement à propos de nos recherches en bibliographie. Signalons que nous regrettons surtout de ne pouvoir effectuer de missions de recherches à Paris et/ou à l'étranger.

Sur le plan linguistique, dans l'état actuel de nos investigations, les principales difficultés que nous rencontrons peuvent se ranger sous trois rubriques différentes, tout en étant liées cependant au problème de la traduction, opération qui n'en est encore qu'à ses débuts.

## 2.1. Les mots-pièges ou faux-frères

J'appellerai faux-frères des vocables ou locutions qui appartiennent à notre connaissance active de la langue française contemporaine, mais qui sont affectés d'un signifié différent de celui que nous leur connaissons.

Afin de présenter un panorama qui serait représentatif de la diversité des mots-pièges, j'ai choisi de puiser des exemples dans le domaine du vocabulaire commun à toute la côte de l'Afrique de l'Ouest, puis dans celui plus spécifique de la colonie du Sénégal et enfin dans celui relatif à la "Côte d'Angole". J'ajouterai que ces listes ne prétendent, en aucune façon, à l'exhaustivité.

Sur les vaisseaux négriers et ce jusqu'à la fin du XVIIIe, un plat n'est pas seulement un ustensile servant d'unité de mesure de capacité pour le service de la nourriture des "noirs", mais également une unité de travail et de manoeuvre.

Un quartier-maître est l'appellation commune attribuée à un capitaine choisi pour son autorité et qui commande en sous-ordre. Parfumer des noirs, au cours des traversées par exemple, apparaît comme un euphémisme puisqu'il s'agit d'une opération hygiénique exécutée par le "chirurgien" (9) et qui consiste à asperger ces malheureux de vinaigre. Un otage est en réalité la personne que remet un intermédiaire africain au capitaine chargé de faire la traite, en attendant de lui rembourser l'avance d'un paquet de marchandises que ce dernier lui a offert pour l'inciter à amener des esclaves. Cette personne retenue à bord du vaisseau était parfois le propre fils du "courtier".

Au XVIIe et jusqu'au XIXe, un mouchoir (10) est une pièce de lin ou d'étoffe qui sert à divers usages de toilette. Prince et princesse sont des titres fréquemment employés dans les relations de voyage du XVIIIe. Ils traduisent seulement l'appartenance à un clan aristocratique.

Dans la colonie du Sénégal, une pileuse, à la fin du XVIIIe jusqu'au XIXe est une ménagère africaine. Elle était embarquée avec d'autres personnels domestiques à bord des bateaux qui remontaient le cours du Sénégal, pour aller y faire la traite.

Quant au terme Sénégal lui-même, au début de la 2e partie du XVIIIe, il désigne les réalités ci-après : 1) la "rivière" ou le fleuve ; 2) le fort, c'est-à-dire l'"habitation" et la ville de Saint-Louis qui étaient établis sur l'île de N'Dar à l'embouchure du fleuve ; 3) la concession, qu'on appelait la concession des "Princes Noirs" qui s'étendait du Cap Blanc à la Sierra Leone. Et la dénomination "habitants" réfère précisément aux Français établis dans le pays ou aux métis de Saint-Louis. Les frippons, signalés par Alexis de SAINT LÔ en 1637 (11) et plus tard par J. BARBOT en 1732 sont de jeunes garçons qui accompagnent l'"alkaïr" (chef de village, gouverneur) au moment du versement des coutumes et perçoivent à cette occasion quelques petits cadeaux, une bouteille d'eau de vie, une ration de biscuits, etc.

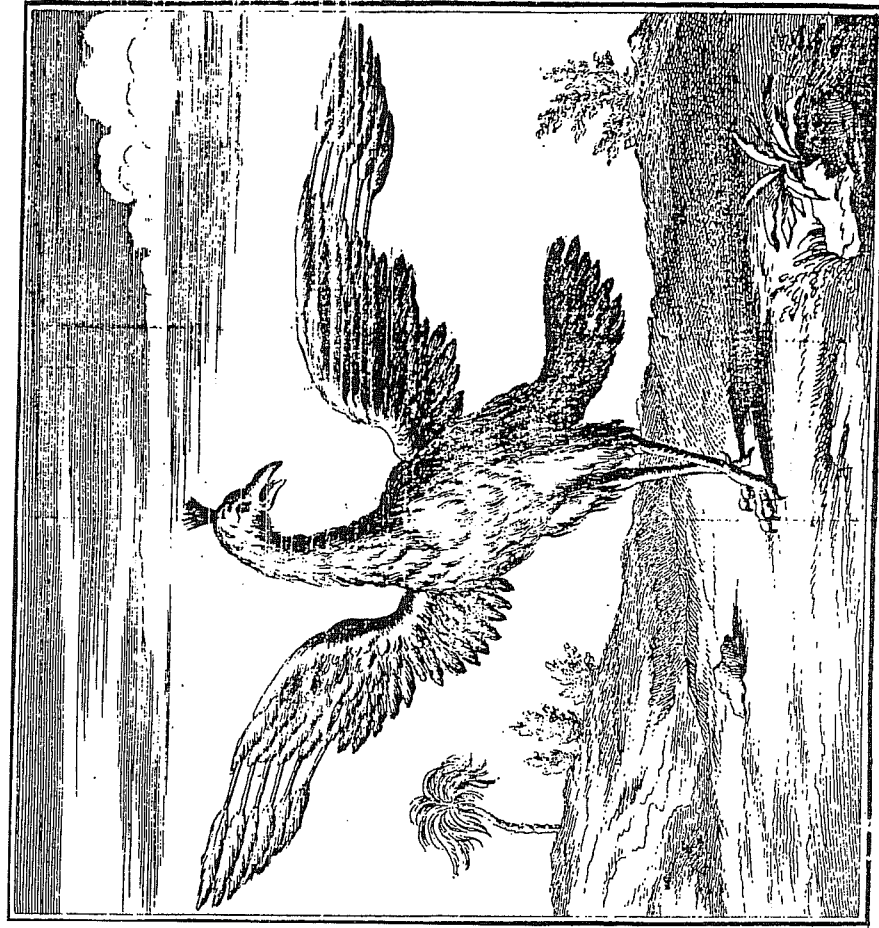
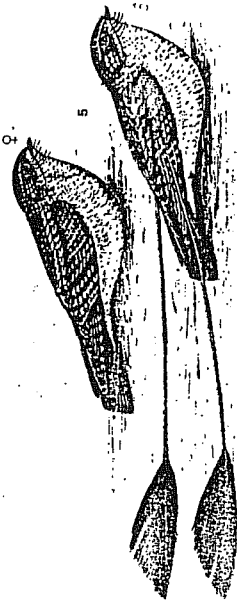
A la "Côte d'Angole", avalier le fétiche (fin du XVIIIe) n'est rien moins que l'ordalie du poison. La bombe (12) est une sorte de captivité en bois ménagée directement sous le comptoir ou quibangué (13). C'est également une sorte de "quartier-maître" au sens révélé précédemment que le mafouc (14) procure au capitaine pour apprendre aux captifs à chanter, à danser, à les discipliner.

La pointe est la désignation usuelle du lieu où se fait la traite et où le mafouc est contraint de résider. Le signifié de capitaine-mort (15) s'éclaire véritablement si l'on pose qu'il s'agit d'un emprunt au portugais capitão mor, c'est-à-dire "capitaine major". On peut également ranger dans la catégorie de ces mots-pièges la locution bois mayombé (16). Conduire un esclave au bois mayombé, c'est l'amener prisonnier à l'aide d'un long manche de bois très lourd terminé par une fourche qui emprisonne le cou et dont les branches sont fermées par une cheville de fer s'appliquant directement sur la nuque du malheureux (17).

En ce qui concerne les noms de dignités, nous avons déjà signalé à propos de prince et princesse le faux sens que l'on pouvait commettre. Pour les noms africains, il nous semble que le signifié est d'autant plus difficile à cerner que les attributions qui leur sont conférées par les voyageurs sont parfois erronées ou imprécises. L'opération de traduction pour ces termes n'est qu'amorcée et je me garderai par conséquent de produire des exemples.

ENGOULEVENTS

1. ENGOULEVENT TERNE *Caprimulgus inornatus*  
Rectrices externes à bout blanc; au vol, tache blanche à l'aile. page 117
2. ENGOULEVENT POINTILLÉ *Caprimulgus tristigma*  
Dessus noirâtre; rectrices externes à bout blanc. 117
3. ENGOULEVENT A LONGUE QUEUE *Caprimulgus climacurus*  
Longue queue étagée; au vol, tache alaire blanche. 118
4. ENGOULEVENT PORTE-ÉTENDARD *Macrodipteryx vexillarius*  
Bas de la poitrine et ventre, presque blancs. 118
5. ENGOULEVENT A BALANCIERS *Macrodipteryx longipennis*  
Femelle : ressemble au mâle mais n'a pas les balanciers.  
Mâle : balanciers remarquables; queue carrée; pas de blanc à la queue ni aux ailes. 118



OYSEAU À QUATRE AISLES.

*Nouvelle Relation*

avoient perdu beaucoup de leurs Esclaves, parce qu'ils n'avoient pu leur donner qu'une poignée de mil crud par jour.

On eut beaucoup de peine à remettre sur pied ceux que l'on traita ; ils furent tous attequez de la disenterie dès qu'on leur donna à manger, quelques uns en moururent ; mais ceux qui en rechaperent devinrent les plus beaux hommes qu'on eut encore vû au Comptoir.

Un des gens du General tua un oiseau qu'on appelle quatre ailes. Il étoit de la grosseur d'un coq d'Inde, d'un plumage noir, son bec grand & crochu & ses serres armées de fortes griffes, faisoient assez connoître que c'étoit un oiseau de proie, & cependant il ne va que de nuit. Je ne sçay ce qu'il peut attraper dans ce tems de tenebres & de repos, il faut pourtant qu'il attrape, car celui qu'on tua étoit bien gras, & avoit l'air d'avoir beaucoup mangé. Ses ailes étoient grandes, & fortes & bien fournies de plumes, celles du fôvier n'avoient point de barbes, pendant qu'elles étoient couvertes des autres plumes ; elles étoient beaucoup plus longues que celles-là, & après les avoir surpaffées de quatre

Oiseau à quatre ailes.

## 2.2. Les termes spécialisés : exemple des ornithonymes

Nous nous heurtons à un autre secteur de difficultés avec les termes relatifs à la flore et à la faune ornithologique notamment. Aussi bien, est-ce dans ce domaine que nous puiserons quelques illustrations concernant la "Sénégalie".

Au stade actuel de nos dépouillements, nous remarquons que les mentions d'oiseaux faites par les voyageurs présentent trois défauts caractéristiques qui rendent impossible toute identification de l'espèce.

- Les dénominations sont communes et génériques, c'est le cas de termes fréquemment relevés comme : aigle, aigrette, gélinotte, guépier verd (dont il existe sept espèces !), gros yeux (18), gros becs (19) etc.

- Les descriptions restent imprécises et c'est le cas de : coucou vert doré (20), grand ibis blanc (21), calao à bec noir (22), etc.

- La localisation de l'observation qui permettrait éventuellement d'orienter les recherches, est incertaine, voire absente.

Par ailleurs, on rencontre des dénominations impropres comme colibri, dont on sait qu'il s'agit de sou-mangas (famille des Nectariniidés et dont il existe plusieurs espèces, les vrais colibris habitant le Nouveau Monde), merle blanc (23), perdrix qui est très certainement le francolin commun, Francolinus bicalcaratus (famille des Phasianidés) et qui du reste a dû payer un lourd tribut aux voyageurs.

Il est un cas particulièrement intéressant que je voudrais signaler parce qu'il nous a longtemps intrigués, c'est celui de l'oiseau à quatre ailes.

En effet, LABAT dans sa Nouvelle relation ..., t. 3, pp. 360-361, mentionne sa présence en ces termes et assortit sa description d'un dessin qui représente un rapace de grandes dimensions :

*"Un des gens du Général tua un oiseau qu'on appelle quatre ailes. Il étoit de la grosseur d'un coq d'Inde, d'un plumage noir, son bec grand et crochu et ses serres douées de fortes griffes, faisoient assez connaître que c'étoit un oiseau de proie, et cependant il ne va que de nuit (...)*

*Ses ailes étoient grandes et fortes et bien fournies de plumes, celle du foïet n'avoit point de barbes, pendant qu'elles étoient couvertes des autres plumes ; elles étoient beaucoup plus longues que celles-là, et après les avoir surpassées de quatre à cinq pouces, leurs tuyaux se garnissaient de barbes longues et épaisses de manière que quand elles étoient étendues, il sembloit que ce fussent deux ailes l'une plus longue que l'autre (...)* Voilà ce qui luy a fait donner le nom d'oiseau à quatre ailes par les François. Je ne puis les en blâmer car il est certain qu'à moins de considérer cet oiseau de près, il n'y a personne qui ne croye qu'il a réellement quatre ailes". (24).

En 1738, Francis MOORE, dans ses Travels, p. 108 le signale à son tour :

*"About Joar and in no other place on the River, I have seen a remarkable Bird, which comes abroad at Dusk, with four Wings and about the Bigness of a Pigeon".* (25).

On constate que la description succincte de MOORE contredit celle de LABAT, sauf sur un point : la condition nocturne de l'oiseau.

En 1767, avec DEMANET, t. II, p. 133 de sa Nouvelle histoire de l'Afrique française, nous découvrons une longue description qui plagie intégralement celle de LABAT.

Or, il est un fait notoire que LABAT, s'il est un très bon connaisseur des réalités de l'Afrique est en même temps un remarquable compilateur.

Par conséquent, c'est à partir de la description de MOORE, que nous avons orienté nos recherches. Nous sommes parvenus ainsi à la conclusion que l'oiseau à quatre ailes est vraisemblablement l'engoulevent à balanciers, Macrodipteryx longipennis, dont deux rémiges très allongées peuvent donner l'impression de deux ailes supplémentaires, la condition d'oiseau crépusculaire ou nocturne concordant également avec l'engoulevent en question (26).

Nous avons rencontré les mêmes obstacles que R. MAUNY pour identifier un autre oiseau appelé peigné chez LA COURBE en 1685 et LABAT en 1728, les descriptions n'étant pas suffisamment précises.



Avec GABY, 1689, p. 28, nous avons découvert une attestation qui nous a permis d'en assurer l'identification :

"(...) Peigners, qui sont des oyseaux curieux soit par leurs becs d'une longueur extrême et d'un escarlate admirable, soit enfin parce qu'il est fort haut sur ses jambes et que les plumes de ses ailes sont plus grosses que le pouce".

Il s'agit du jabiru (Ephippiorynchus senegalensis) de la famille des Ciconiidae, oiseau dont la population actuelle est rare au Sénégal.

Quant au nom de peigner, j'imagine qu'il pourrait lui avoir été attribué précisément en raison de la couleur de son bec, "qu'on supposerait avoir été peint".

Voilà donc un panorama sans doute un peu rapide des principales difficultés auxquelles nous avons été confrontés.

Nous aborderons, à présent, le 3ème grand volet de cet exposé.

### 3. LES PREMIERS RESULTATS (27)

D'une manière générale, on peut prétendre que les premiers résultats obtenus permettent :

1. Une meilleure connaissance du français d'Afrique et du français en général.

2. Une meilleure connaissance des langues africaines.

#### 3.1. Meilleure connaissance du français d'Afrique et du français en général

Afin d'illustrer ce premier point, j'ai choisi :

- de produire quelques données chiffrées, accompagnées d'un aperçu de la richesse lexicale collectée, d'une liste de datations nouvelles et d'une sélection d'attestations concernant le Sénégal.

- de montrer quelques apports de la diachronie dans l'étude synchronique des particularités du français au Sénégal.

- de mettre en évidence un aspect que j'appellerai : le suivi linguistique.

- de présenter quelques exemples de recherche étymologique.

- Données chiffrées

Sur la base des textes dont la liste figure in fine, notre nomenclature comporte actuellement plus de 2 400 lexies illustrées par plus de 13 000 citations (28), qui se répartissent chronologiquement de la manière suivante : 151 entrées pour le XVIe siècle ; notre collecte de textes est encore très pauvre ; 320 pour la première moitié du XVIIe et 863 pour la seconde moitié ; 658 entrées pour la première partie du XVIIIe ; 1269 pour la seconde moitié du XVIIIe, enfin, 655 unités pour la 1ère moitié du XIXe et 547 pour la seconde moitié du XIXe.

- Aperçu de la richesse lexicale

A titre d'illustration, j'extraurai de notre nomenclature les locutions relevées avec le verbe faire pour la période comprise entre le XVIe et le XVIIIe ainsi que les attestations de griot et de alcati.

- Au XVIe nous relevons simplement : faire trafic de ; 1ère moitié du XVIIe, faire tabagie à (29), faire trafic ; 2e moitié du XVIIe : faire commerce, faire du bois, faire sa chaudière (30), faire descente, faire de l'eau, faire des esclaves, faire un établissement, faire folgar (31), faire son lougan, faire perte, faire des rafraichissements, faire le ramdan, faire le sala, faire le traficq, faire la traite, faire une traite de captifs, faire des vivres et faire voyage.

- Pour la première moitié du XVIIIe, nous avons recueilli : faire du bois, faire leur cavelerze (32), faire de l'eau, faire fête (33), faire folgar, faire une levée de nègres, faire le palabre, faire son sala, faire la traite, faire les vivres, faire le voyage de la Côte de Guinée.

- Pour la seconde moitié du XVIIIe, nous avons pu dresser la liste suivante : faire du bois, faire cabale (34), faire cabale finie (35), faire des captifs, faire de l'eau, faire esclave, faire folgar, faire gribou (36), faire les palabres, faire le salam, faire le sala, faire isalem, faire sanga (37), faire saquila (38), faire la traite, faire la

traite des captifs, faire la traite des nègres, faire le voyage de Gambie, faire le voyage de Galam, faire le voyage de Sénégal.

Là où Raymond MAUNY (39) enregistre guiriot (1695, 1728) à côté des féminins griotte, guiriote, nous relevons pour notre part les occurrences suivantes : grillon (40), guiriot pour la 1ère partie du XVIIe ; guirot, guriot, guiriot, guyriot et au féminin guiriote, guiriote pour la seconde moitié du XVIIe ; dans la 1ère moitié du XVIIIe : guiriot au masculin et guiriote pour le féminin et dans la seconde moitié du XVIIIe : guiriot, griot, grillot, guiriote et griotte pour le masculin ; dans la 1ère moitié du XIXe : griot et, dans la seconde moitié, griot pour le masculin et les formes griotte et griote pour le féminin.

Dans la liste de noms de dignitaires, de chefs civils et religieux que fournit L.F. FLUTRE (41), à côté d'alcaïde qui fait l'objet d'une entrée séparée, on lit les formes alkaïr, alkaïre, algayer, alkier, alquier et altier, XVIIe et XVIIIe siècles confondus.

Pour notre part, et sans préjuger du classement que nous opérons, nous recueillons provisoirement regroupées sous alcati, les formes qui suivent : algayer, alkaïre, alcati, altier pour la 1ère moitié du XVIIe ; alcade, alcati, alcaïre, alquier, alcaïde, alcayor, alcaïr, alkali, alkaty, alzair, pour la seconde moitié du XVIIe auxquelles on peut ajouter alcati de Roy et altier de Roi ; pour la 1ère moitié du XVIIIe, alcaty, alcaïr, alquier, alkier tandis que nous relevons pour la seconde moitié du XVIIIe : alker, alquier, alcayde, arker, alkaïd, alkier. Trois formes seulement sont recensées pour la 1ère moitié du XIXe : alcade, alquer et alcaïde et enfin alkati, alcati, et alquier pour la seconde moitié du XIXe. On le voit, la prolifération des formes enregistrées témoigne d'une richesse linguistique insoupçonnée.

- Les datations nouvelles

Voici par ailleurs une liste de datations reculées par rapport au Glossaire de R. MAUNY.

	MAUNY	Département
1 africain	1767	1610 (Linscot (50), africain)
2 agent spécial (42)	1910	1824 (Roger)
3 agoutil (42)	1906	1669 (Villaut de B.)
4 alcaïde ~ alcade	1732	1670 (D'Estrées)
5 almamy	1802	1787 (Lamiral)
6 ancre (43)	1692	1678 (Barbot)
7 argamasse	1872	1845 (Tardieu)
8 arrière saison	1682	1643 (Jannequin)
9 autruche volante (44)	1728	1675 (Chambonneau)
10 bacaque (45)	1868	1866 (Moniteur Sénégal)
11 bagatelle (46)	1685	1656 (Nicolas Sanson)
12 barre (de fer)	1637	1605 (Des Marées)
13 barracon	1848	1845 (Tardieu, Baracon)
14 basse saison	1757	1729 (Anon., suite Journal historique)
15 bentenier (47)	1757	1729 (Boucard)
16 beurre de Galam (48)	1802	1744 (David, boeure de Galam)
17 boa	1840	1821 (Mc. Leod)
18 camisade (49)	1826	1825 (Dard, dictionnaire)
19 captif de caze	1791	1729 (Boucard)
20 captiverie	sans date	1682-83 (Fr. de Paris)
21 cayman	1705	1610 (Linscot)
22 chien de mer (51)	1685	1643 (Jannequin)
23 corde (52)	1692	1675 (Chambonneau)
24 cubalot (pêcheur)	1685	1675 (idem)
25 coustume (53)	1643	1637 (A. de Saint Lō)
26 dace (54)	1605	1556 (Ca' da Mosto)
27 écouffe (55)	1685	1675 (Chambonneau)
28 facteur (56)	1685	1556 (Ca' da Mosto)
29 fidalgue (57)	1685	1669 (D'Elbée)
30 folgar	1685	1675 (Chambonneau)
31 gamou	1868	1675 (Chambonneau)
32 guiamala	1728	1725 (Ms B.N. Charpentier)
33 guigan (58)	1759-65	1728 (Labat)
34 interlope (59)	1685	1682-83 (Mathelot, Ms B.N.)

	MAUNY	Département
35 jujubier	1828	1749-53 (Adanson, publ. 1757)
36 kaïlcédrat	1828	1823 (Quesné)
37 lamentin	1728	1675 (Chambonneau)
38 laobé	1830	1675 (Chambonneau : lobé)
39 lougan (60)	1723	1643 (Jannequin : lougan ~ lougar)
40 maître langue	1695	1675 (Chambonneau)
41 makaton (61)	1685	1675 (Chambonneau)
42 marigot	1685	1682-83 (François de Paris)
43 marabout (oiseau)	1818	1749-53 (Adanson, publ. 1757)
44 once (panthère)	1695	1675 (Chambonneau)
45 or de Galam	1857	1856 (Moniteur du Sénégal)
46 palétuvier peletuvier	1728	1675 (Chambonneau, paletuvier)
		1643 (Jannequin, paretuvier)
47 pagaye	1685	1679 (Barbot, texte français)
48 palma christi (62)	1829	1685 (La Courbe, <u>palme christi</u> )
		1802 (Golberry, <u>palma christi</u> )
49 passer la barre	1692	1643 (Jannequin)
50 pavillon (63)	1685	1675 (Chambonneau)
51 peigner	1685	1643 (Jannequin)
52 phacochère	1909	1837 (D'Avezac)
		1842 (dict. de l'Aca.)
53 pièce d'Inde	1685	1666-67 publ. 1680 (R.P. Michel Ange et D. de Carli)
54 pignon	1757	1695-97 (Proger, Pignon d'Inde public. 1702)
55 pilote (poisson)	1714	(Fiche personnelle) 1685 (La Courbe)
56 rapasse (64)	1791	1729-31 (Journal historique, rapace ~ rapasse)
57 rapareille (65)	1846	1785-86 (Durand, publ. 1807)
		1749-57 (Adanson, lexique : raparille) publ. 1757
58 rassaderie (66)	1685	1675 (Chambonneau)
59 ronnier	1830	1823 (Baron Roger, rhônier)
60 faire le sala	1685	1637 (A. de Saint Lô)
61 sanglier	1775	1605 (Demarées)
62 senegali	1826	1749-53 (Adanson, publ. 1757)

	MAUNY	Département
63 singe vert	1892	1749-53 (Adanson, publ. 1757)
64 Tabasky	1685	1675 (Chambonneau, tabasket)
65 talibé	1878	1872 (Mage)
66 tambour (= tam tam)	1686	1637 (A. de Saint Lô)
67 teugue (67)	1685	1682-83 (François de Paris)
68 traitant	1830	1763 (Adanson, Mémoires)
69 traite	1728	1665 (Ms C <sub>6</sub> <sup>1</sup> Direct. de la compagnie des Indes Occidentales)
70 verrot (68)	1685	1675 (Chambonneau)

Enfin voici une liste de datations repoussées par rapport aux dictionnaires Petit Robert (1980), Grand Larousse de la langue française (1971 à 1978).

	Dictionnaires	Département
1 alisme (69)	P.R., 1802. GLLF, absent.	1749-53 (Adanson, publ. 1757)
2 laptot	P.R. et GLLF, 1690.	1675 (Chambonneau)
3 ményanthe (70)	P.R., 1765.	1749-53 (Adanson, publ. 1757)
4. piroguier	GLLF, 1874.	1786-87 (Labarthe, publ. 1802)
5. plantage (71)	GLLF et Acad., 1694.	1669 (Villault de B.)
6. seiche	GLLF, 1730.	1669 (Villault de B.)
7. souffleur (72)	GLLF, 1730.	1675 (Chambonneau)
8 utriculaire (73)	P.R., 1808.	1749-53 (Adanson, publ. 1757)

- Attestations nouvelles : quelques exemples

Ces premiers résultats qui viennent d'être passés en revue ne peuvent donner qu'une faible idée de ceux que nous avons obtenus par ailleurs et, par exemple, des centaines d'attestations nouvelles qui ont été établies. Je citerai cependant six d'entre elles qui me paraissent significatives. Croix du sud (74) ou plus précisément croisée du Sud (LA COURBE, 1685, p. 11) :

"(...) Nous commençames à voir la croisée du Sud qui sont quatre étoiles en croix qu'on ne voit point en Europe et qui marquent le pôle antarctique dont elle est éloignée de six degrés".

- Coépouse (75) dont la 1ère attestation date de 1728, LABAT, t. V, p. 328 :

"Elles paieroient cherement les fautes où elles tomberoient et leurs compagnes ou Coépouses ne manqueroient pas d'en profiter en habiles femmes".

- Tradition orale est attesté dès 1786-1787, date du voyage de L. DEGRANDPRE à la "Côte d'Angole", t. 1, p. 169, publié en 1801 :

"Cette probabilité devient presque une certitude lorsqu'on veut tirer quelques inductions des fables qu'une tradition orale (...) leur a transmise sur les habitants du pays".

- Boeuf porteur, c'est encore à LA COURBE que l'on doit cette 1ère attestation, p. 151 :

"Vous voyiez venir de loing des caravanes de dix vingt ou trente chameaux, ou boeufs porteurs, avec ceux qui les conduiroient qu'on a coutume de nourrir jusqu'à ce qu'on les ayt payé".

- Geltabé. Ce terme, emprunté à une langue du Sénégal que nous n'avons pas encore identifiée, est certainement à l'origine de "gueule tapée" (Varanus exanthematicus). C'est chez ADANSON, dans son Cours d'Histoire naturelle de 1772, p. 41, que nous extrayons cette citation :

"Le GELTABE DU SENEGAL (...) est un des plus beaux lézards pour les couleurs."

- Gouloute (76), dont la 1ère occurrence est de 1689, GABY, Relation de la Nigritie, p. 28 :

"Il se trouve encore dans ce País un oyseau nommé Gouloute, un peu plus gros qu'un pigeon, d'un plumage roussâtre, ayant des yeux rouges et plus éclatans que le Rubis".

Cet oiseau est le Coucal du Sénégal (Centropus senegalensis) de la famille des Cuculidés.

- Quelques apports de la diachronie dans l'étude synchronique des particularités du français au Sénégal.

S'il était prévisible de s'attendre à une meilleure connaissance du français grâce à la dimension diachronique, on ne s'attendait peut-être pas à des répercussions possibles dans le domaine de la synchronie.

Nous essayerons de montrer que l'étude synchronique, privée de l'apport diachronique peut conduire, dans certains cas, à une vision fautive ou déformée de la réalité linguistique et masquer par conséquent son fonctionnement réel.

A cet égard, le cas du sénégalisme chaloupe me paraît exemplaire. En effet, il faut savoir que cette familière "chaloupe" de Gorée n'est précisément pas une chaloupe, mais une vedette (77). Il s'agit donc bien d'une particularité lexicale et du reste bien ... ancrée, si j'ose dire, dans le français écrit et parlé au Sénégal. Si nous cherchons à caractériser l'écart que représente cette particularité par rapport au français central (78) "dénomination impropre" pourrait être la marque appropriée.

Mais ce serait oublier que Gorée était ce centre de regroupement et de répartition de l'odieux trafic que l'on sait et que les marchands négriers dont les vaisseaux mouillaient dans la rade envoyaient leurs ... chaloupes "faire le trafic" le long de la côte. En réalité, c'est l'usage du terme chaloupe qui s'est maintenu et c'est là que réside la véritable marque typologique de l'écart.

On constate par ailleurs que les sénégalismes comme garce (putain), gâter (dans le sens de désorganiser), fauter (commettre une faute professionnelle), publier (rendre public) ou ulcéré (atteint d'un ulcère) par exemple étaient déjà en usage dans le français de France du XVIIe. Par conséquent, ne serait-il pas plus judicieux de caractériser l'écart par survivance ou s'il est possible de l'établir, par maintien dans l'usage ? Concernant publier voici une citation du XVIIe : qui est extraite de "L'Allée du Roi" de Françoise Chandernagor (Julliard, 3e trim. 1981). C'est Mme de Maintenon qui s'exprime, p. 157 :

"Aussi devins-je soudain plus sensible que par-devant au risque que le marquis ne parvint à "compléter mon bonheur" ou que Dieu ne prit envie de publier ma faute".

En ce qui concerne le verbe gâter, RAFFENEL (1856, t. 1, p. 18) nous fournit opportunément cette observation linguistique :

*"Le traitant ordinaire n'a qu'un but : traiter c'est-à-dire remplir son navire ; c'est sa gloire. On comprend les conséquences de cette manière de faire le commerce : les prix sont gâtés comme parlent les traitants de sang froid".*

Voilà une occurrence et une datation qui ne sont pas dénuées d'intérêt.

A cette liste de sénégalismes, il faudrait ajouter celui qui consiste à dénommer un fleuve en utilisant une construction dans laquelle le nom propre est juxtaposé immédiatement après "le fleuve". Or, des locutions comme le fleuve Niger (il s'agit en réalité du Sénégal) ou le fleuve Gambie sont relevés dans notre corpus en 1657, 1664, 1674, 1757, 1760, 1763 et le fleuve Sénégal en 1802 et 1856. C'est là, manifestement qu'il convient de chercher l'origine de cette construction, que nous caractériserons, là encore, comme un maintien dans l'usage.

#### - Le suivi linguistique

En choisissant ces deux seuils de pertinence historique du XVe au XIXe, nous nous assurons une position d'observateurs privilégiés de l'évolution et du fonctionnement d'une partie d'un lexique encore peu exploré.

Lorsque nous recueillons un vocable, nous le suivons diachroniquement, nous engrangeons les attestations produites par le même auteur ou non, nous collectons ainsi les variantes graphiques, morphologiques, sémantiques ; en enregistrant sa datation, sa répartition dans les textes, éventuellement sa disparition ou son remplacement, c'est toute sa vitalité et les conditions de son fonctionnement qui sont appréhendées.

Prenons le cas de pagne, R. MAUNY en recueille trois variantes : paigne (SAINT LÔ, 1637), peigne et pagne (JANNEQUIN, 1643), paigne et pagne (LEMAIRE, 1695). Sur les 102 occurrences de notre inventaire, nous relevons les mêmes attestations que R. MAUNY mais également : pagne en libre variation avec paigne chez Fr. DE PARIS (1682-83), pagne et pasgne chez LA COURBE

(1685), la forme paan chez BOSMAN (1705), paigne chez LOYER (1714) et SAVARY DES BRUSLONS (1723), paigne encore chez DURAND (1786-87) mais pagne chez LABARTHE (1788) et à partir de cette date, nous relevons systématiquement pagne.

Voilà, pour la vitalité et la diversité des formes.

Un autre fait linguistique intéressant consiste dans le passage du féminin au masculin de ce vocable. Nous avons pu le saisir chez un même auteur : Amédée TARDIEU (79), dans son reportage publié par le Journal La Presse du 13 août 1845 :

*"Les nègresses portent leur enfant sur le dos, il est retenu par une pagne qui leur ceint le corps".*

Tandis que le lendemain, 15 août 1845 nous lisons :

*"Il (le Balante) part pour la guerre avec unealebasse renversée sur la tête (...) les jambes couvertes d'une espèce de culotte de peau de biche (...) et la ceinture entourée d'un pagne dans lequel il s'enveloppe la nuit".*

Plus tard, le 5 septembre 1845, le voyageur relate :

*"Amatifou se fit draper d'une pagne assez riche".*

Selon le FEW (80) (VII, 562 b), pagne apparaît pour la 1ère fois au masculin en 1691. En ce qui nous concerne, nous l'avons enregistré au masculin en 1738 (Journal de bord de l'Affriquain, p. 33), en 1779 (Ms LINTINGRE), en 1793 (ISERT, p. 50). Notons que, pour sa part, R. ARVEILLER ne relève que des formes féminines pour la période comprise entre 1505 et 1722.

Nous remarquons que pagne est masculin chez BOILAT en 1853 (pp. 6-7), chez B. BOCANDE, 1857 (in Moniteur du Sénégal, p. 3), en 1887 chez GALLIENI (pp. 26-55) et ces attestations semblent bien confirmer l'observation de R. MAUNY selon laquelle : "(pagne) fut du genre féminin jusque vers 1850", même si chez RAFFENEL, par exemple, pagne est encore féminin. Certes, il conviendrait d'expliquer le pourquoi de cette mutation ; dans l'état actuel de nos connaissances, cela paraît encore prématuré (81).

Mais le fait important c'est que nous avons rassemblé les conditions qui permettront peut-être d'élucider ce changement.

#### La recherche étymologique

Sur ce plan, les études, là encore, sont en cours, et de ce fait, nous ne sommes pas en mesure d'apporter de nombreuses révélations éventuelles. Nous nous limiterons donc à quatre exemples, pagne, sangara, pièce d'Inde, et baracon (82). Précisons qu'en ce qui concerne les deux premiers vocables cités, nous ferons état surtout d'éléments d'information.

On sait que R. ARVEILLER, à la p. 380 de sa thèse (83), a consacré une étude sur l'étymologie de pagne. L'auteur se range dans le camp de ceux qui comme BLOCH et WARTBURG ou DAUZAT, font de l'espagnol pagno "pan" (de tissu) l'étymon de ce vocable, au contraire de R. MAUNY qui voit un emprunt au portugais pano "étouffe".

Or, nous lisons chez BARBOT et SAVARY DES BRUSLONS des attestations intéressantes :

p. 19 de sa "Description", 1732, J. BARBOT écrit :

"(...) and receives their returns for the same being slaves, gold dust, ivory (...) gum arabick, ostrich feathers, pagnos, provisions etc..." (84).

Plus loin, pp. 40-41 :

"They afterwards stitch together six, seven or eight of those narrow slips to make a cloth or panho as they learned to call it from the Portuguese". (85).

et p. 78 :

"The weavers make great quantities of narrow cotton-cloth which from the Portuguese name they call Panho" (...) (86).

SAVARY DES BRUSLONS, t. IV, 1762, à l'article pagne écrit :

"Espèce de tapis ou de couverture dont les Nègres de la Côte de Guinée se couvrent. Elles sont ordinairement teintes à l'indigo. Il s'en fait un très grand commerce par les Portugais qui sont établis à Cachea et en

d'autres lieux de cette Côte (...). Ce mot vient de l'espagnol Panos, qu'on prononce Pagnos. Il veut dire linge à essuyer ou à envelopper ou couvrir quelque chose. Les Portugais le prononcent de même que les Espagnols".

Voilà sans doute qui éclaire que pour les uns, l'étymon soit espagnol et pour R. MAUNY portugais.

Dans l'état actuel de nos connaissances, nous accorderons une préférence à l'étymon espagnol, pour des raisons phonétiques.

Un autre exemple où nos recherches complètent celles qui ont été menées antérieurement est celui de sangara. Dans un excellent article consacré aux emprunts du français au wolof, notre collègue Amadou DIALO (87) réfute une origine wolof ou sérère, en mettant en évidence l'influence de l'hispano-portugais sangria.

Nous partageons son opinion, à ceci près qu'il ne faut sans doute pas omettre l'influence qu'a pu exercer le vocable wolof sanga qui signifie "vin de palme" et qui est attesté chez ADANSON (88).

Nos investigations nous permettent en outre de verser au dossier les éléments suivants :

Tout d'abord la lère attestation de sangara que nous avons recueillie ; elle émane du R.P. LOYER (89), 1714, p. 137, de sa Relation du voyage du Royaume d'Issigny ...

"Le Roi Damel a établi depuis peu d'années en son pays un impost sur les blancs d'une bouteille d'eau de vie qu'ils appellent en leur langue sangara. Ils le payent pour chaque chaloupée d'eau et de bois qu'ils tirent de ces terres".

Le contexte qui semble attribuer une origine africaine à sangara est trompeur, mais il ne saurait invalider la thèse de notre collègue ; en réalité, le contexte incriminé prouve que le vocable était déjà installé dans la langue.

En effet, d'autres éléments doivent être pris en considération. Il est intéressant de noter par exemple que chez BARBOT, p. 417 brandy est traduit chez les "Geloffs (or Zanguay)" et les "Fouilles" par sangara,

tandis que "French wine" l'est par m'sango tovabb et chinck pour les Foulles et que, par ailleurs, palm-wine a pour traduction chez les "Geloffs (or Zanguay)" m'sango geloffi et chingue chez les "Foulles" (90).

A cela s'ajoute le fait qu'il ne faut pas méconnaître l'emploi de sang gris, maillon intermédiaire entre sangria et sangara, relevé chez LABAT (1728, t. IV, p. 311) :

*"On servoit (chez le général anglais de Gambie) des vins de toutes sortes en abondance et la ponche, le sang gris et l'eau de vie brûlée n'y furent pas épargnés."*

Précisons enfin que LABARTHE (1786-1787) (91) dans son vocabulaire "Fantin" de la "Côte d'Or" traduit à la p. 90 "Eau de vie ou rhum" par sangara précisément.

Tous ces éléments militent, selon nous, en faveur de l'étymon sangria.

L'origine de la locution Pièce d'Inde ne semble pas, a priori, poser de problème.

Or, si l'on se réfère à J. BARBOT, cette locution apparaît comme une traduction de l'espagnol Pieza de Indias. Voici le passage révélateur tiré de sa Description, p. 57 (92) :

*"Note that the French imitate the Spaniards in valuing slaves by the denomination of the Indian piece, which the Spaniards call Pieza de Indias. By which is meant a Black from fifteen to twenty five - Years of age ; from eight to fifteen and from twenty-five to thirty-five, three pass for two. Below eight, and from thirty-five to forty-five two pass for one. Sucking infants follow their mothers without accompt. All above-forty-five years, with the diseased are valued by arbitrators". (93).*

Bien que le texte date de 1732, alors que la 1ère attestation que nous ayons relevée remonte à 1666-67, il ne faut pas oublier que BARBOT était français, qu'il avait effectué un voyage en "Guinée" entre autres, en 1678-79, et dont il nous a laissé un journal important. En effet, à notre connaissance, de tels documents sont encore très rares au XVIIe. C'est dire que BARBOT était remarquablement renseigné, et instruit directement par

l'expérience. Nous avons donc de bonnes raisons d'accueillir sa remarque comme étant conforme à la réalité.

Quant à Baracon, Raymond MAUNY, dans son Glossaire, p. 22, indique que barracon est sans doute dérivé du fr. Baraque (94) et lui donne le synonyme de "captiverie".

Notre 1ère attestation est légèrement plus ancienne que celle de R. MAUNY (95) et date de 1845. Elle est extraite du récit de voyage fait par Amédée TARDIEU. L'auteur y relate que pendant que le capitaine du bateau fait du commerce avec le "signor Ximenès", dont la "factorerie" est située à l'embouchure de la Gallinas (96), "*rivière réputée comme un foyer actif de traite des noirs*", il va visiter un baracon. Il écrit ainsi :

*"J'allai visiter un baracon (en italique dans le texte) ou grande case où se trouvaient des noirs captifs". (La Presse, 18 août 1845).*

Sur leur origine Louis LACROIX, dans Les derniers négriers explicite p. 163 que lorsque le trafic de bois d'ébène fut interdit, les vaisseaux qui servaient d'entrepôt offraient une proie facile aux croiseurs de surveillance, et c'est alors que l'on construisit à terre de nombreux baraccons bien dissimulés et défendus par une sorte de château fort, la quibande contre lesquels les navires de guerre étaient impuissants.

Le 4 septembre 1845, TARDIEU se rend à Assinée et il utilise encore le terme baracon mais avec une autre signification :

*"Elle (la maison Régis de Marseille) y a envoyé (à Assinée) ses navires et a obtenu du gouvernement de se servir provisoirement comme lieu de dépôt, d'un ou deux baracons (magasins en planches) qui se trouvent à l'intérieur du blockhaus".*

Il ressort qu'il faut attribuer deux significations à baracon : "captiverie" et "entrepôt de marchandises" et d'autre part, que ce terme est en usage sur la côte sud de l'Afrique, l'ouvrage de LACROIX étant également révélateur à ce sujet (97).

En outre, ce qui paraît acquis c'est que baracon, comme l'attestent les graphies avec deux r que signale R. MAUNY n'est pas un dérivé de

baraque, mais un emprunt à l'espagnol. En effet, d'après le dictionnaire de l'Académie espagnole (édition de 1970, p. 168) (98) :

"*Barracón : aumentativo de Barraca caseta tosca*".

"*Barraca : (del italiano Baracca y este del celt. Barr, palo, tabla)*".

Au sens 1 Barracón y est défini comme une petite baraque, un abri rustique à la manière toscane : "Caseta o albergue construido toscamente y con materiales ligeros".

Au sens 3, en Amérique est-il précisé, le vocable désigne une sorte de hangar, de dépôt "(America) edificio en que se depositan cueros lanas, cereales, u otros efectos destinados al trafico".

Le dictionnaire de Maria MOLINER (édition de 1970, p. 350) mentionne pour sa part, que barracón est l'augmentatif de barraca, mais réfère à "stand" ou "baraque" : "*aplicado particularmente a las casetas de feria o a los de un campamento*". Au sens 1, la définition est identique à celle des dictionnaires de l'Académie espagnole, tandis qu'au sens 2 barracón signifie "baraque de bidonville" : "*vivienda muy pobre, hechas con materiales de desecho, por, c.j. con latas y tablas de cajon*". Enfin, au sens 4, en hispano-américain, barracón est à traduire par "dépôt", "hangar" : "(hispano america) Edificio en que se depositan cueros lanas, cereales, u otros mercancías." (ver. depósito).

De plus, nous découvrons dans Biografía de un cimarrón de Miguel BARNET, p. 19, des indications intéressantes. Au chapitre "La vida en los Barracones", l'auteur décrit ces constructions dans lesquelles les esclaves vivaient à Cuba et il apporte la note qui suit :

"*Don Honorato Bertrand Chateausalins parece haber sido, en 1831, el primer autor que recomendara su construccion. En El Vademecum de los Hacendados Cubanos aconseja que las viviendas de los esclavos se fabriquen en forma de barracon con una sola puerta, cuidando el administrador o mayoral de recoger las llaves por la noche. Cada cuarto que se fabrique no tendrá otra entrada que una sola puertecita y al lado una ventanilla cerrada con balaustra para que el negro no pueda de noche comunicarse con los otros*". (99).

Dans l'état actuel de nos recherches, il semble établi que barracon soit un emprunt à l'espagnol.

Je voudrais essayer de montrer par l'exemple d'une recherche étymologique concernant caïlcédrat (100) ce que l'on peut attendre d'investigations diachroniques étendues.

On sait que ce vocable est un "hybride", c'est-à-dire un syntème composé d'un élément étranger au français, le wolof khay (101) [xaj] en l'occurrence, et d'un constituant français : cédrat.

La présence de cédrat apparaît comme une anomalie, si l'on sait que ce vocable dénote une sorte de gros citron à peau épaisse ou encore l'arbre qui porte ce fruit.

On peut imaginer que, phonétiquement, cédrat soit issu de cèdre, mais le processus d'explication reste bloqué à ce stade, car on ne décèle pas de relation phylogénétique entre le cèdre d'une part, et ce bel arbre de la famille des méliacées qu'est le caïlcédrat.

On sait par ailleurs que acajou du Sénégal (102) est une autre dénomination du khaya sénégalensis. Nous avons donc orienté nos recherches sur acajou. Or, d'après les citations relevées par R. ARVEILLER et émanant de DU TERTRE (1654), PELLEGRAT (1655) il ressort que cèdre est la dénomination impropre de l'acajou. FRONTIGNERES en 1686 se montre encore plus précis :

(Haïti) "*L'acaiou est un arbre qui croist extrêmement haut et gros, les François l'appellent ainsi du nom que les sauvages des Indes lui donnent et les Espagnols Cedro*".

Georg FRIEDERICI, p. 157 de son amerikanistisches Wörterbuch (103), nous conforte dans notre thèse ; il déclare notamment que ce nom européen (cedar, cedro, cèdre, Zeder) recouvre toute une série d'arbres très différents et de citer entre parmi les plus courants et les plus importants (104) [...]" 2) Cedrela odorata L., Barbados Zeder, Bastard-Zeder ; Cedar, Barbados cedar, bastard cedar, cigar-box cedar ; Acajou, acajou blanc. [...]"



En fait, les Espagnols appelaient cédre, dès le XVe siècle les arbres de la famille des méliacées qu'ils rencontraient aux Caraïbes et dont le plus connu est cedrela odorata, proche botaniquement du caïllé-drat.

Il reste donc à établir que cèdre était également employé en Afrique. ISERT, en 1793, nous en administre la preuve, p. 103 de son ouvrage (105) :

"(...) Ses bords toujours verts sont garnis d'arbres et de buissons parmi lesquels le manglier, une espèce de tilleul, un arbrisseau épineux, sur-tout un grand arbre nommé ici improprement cèdre".

On peut donc conclure que cédrat est probablement issu de cèdre, terme emprunté à l'espagnol cédre.

### 3.2. Progrès dans la connaissance des langues africaines

On sait en effet, tout l'intérêt que représentent la perspective diachronique et la recherche étymologique pour l'étude des contacts de langues, européennes ou non, et langues africaines, non seulement pour le linguiste, mais encore pour l'historien.

L'ampleur du sujet est telle qu'il est hors de question de le traiter ici, et du reste, dans l'état actuel de nos recherches, nous ne serions pas suffisamment armés pour le faire.

Nous nous limiterons par conséquent à quelques illustrations concernant des emprunts à trois langues du Sénégal.

Le terme badolo signifie actuellement : 1) personne de condition modeste 2) pauvre diable, clochard. Généralement considéré comme un emprunt au wolof (on notera qu'il est passé en sérère sous la forme badolé), badolo est vraisemblablement d'origine poular. C'est ce qu'indique Henri GADEN, p. 214 de son Lexique (106) qui en relève par ailleurs la première attestation en français :

"bāidōlo, pl. wasdōlbe (107), le simple sujet taillable et corvéable à merci ... "

Cf. ouol. bādolo et LA COURBE (Premier voyage à la coste d'Afrique en 1685) publié par P. Cultru, p. 116 : "Les basses doles, ou gens de moindre étoffe".

Pour notre part, nous restituerons un contexte plus éclairant : "Nostre maistre langue introduisoit dans nostre case les plus grands seigneurs qui (...) se retiroient pour faire place à d'autres pendant que les basses doles ou gens de moindre étoffe, regardoient par les fenestres." (La scène se déroulait au Cayor (108)).

Toujours chez GADEN, mais dans ses Proverbes ... (106), p. 188, on note cette remarque :

"Le bāidōlo < bās-dōl-o, pour bāsdo dōle est celui qui manque de puissance, celui qui manque d'influence. Le mot a passé en ouolof avec le même sens."

En réalité, badolo semble être un "hybride" forgé à partir du verbe poular wāsde "ne pas avoir, manquer de, être pauvre" et de l'arabe dawle "pouvoir, influence". Le suffixe -o étant la marque de classe des êtres animés. Ainsi, le badolo apparaît-il comme celui qui n'a pas de notoriété, qui n'a pas de relations, ce n'est qu'un homme du commun. Comme le souligne judicieusement H. GADEN, p. 188 :

"Il ne compte ni dans l'état, ni dans la société parce qu'il n'a pas su ou n'a pas pu s'y faire une place."

Resterait à expliquer l'évolution phonétique et, notamment, le passage de /j/ à /s/. Selon nous, un essai d'explication peut être trouvé dans le fait qu'en poular des variations dialectales régulières entre /j/ et /s/ sont observées devant /d/.

Citons quelques exemples : lejdi et lesdi "sol, terre, contrée, région" ; bejdude et besdude "ajouter" ; dejde et desde "faillir, être sur le point de" etc.

Dans la liste de termes qu'il a dressée autour du thème des "noms de métiers et conditions", L.F. FLUTRE a incorporé un vocable bouquené-net, relevé en 1685 et 1728, dont il admet n'avoir pu découvrir l'origine (109).

Pour notre part, nous l'avons recueilli également avec cependant les variantes phoniques et graphiques qui suivent :

En 1675 (110) L. MOREAU DE CHAMBONNEAU rapporte : "*Le Bourgouli croyant qu'il y fust encore envoya deux de ses Boukenets, c'est-à-dire valets (...)*".

LA COURBE, en 1685, relate, p. 153, que : "*Brac envoya en diligence son bouquenê me prier de luy envoyer mes laptots avec des armes (...)*".

En 1689, GABY, p. 49, signale : "*Beukenet est le grand Maistre et gentilhomme de la Chambre*".

Après 1728, le vocable semble disparaître des textes. En 1789, toutefois, nous en retrouvons la trace chez PRUNEAU DE POMMEGORGE, p. 276, dans son "vocabulaire français-yolof", à la partie "yolof" cependant, où l'auteur donne pour traduction de "jeune domestique" "boucanet" précisément.

Il est sans doute prématuré de vouloir déterminer la cause de la disparition de l'emprunt, par contre ce qui est établi, c'est que l'étymon est wolof. En effet, notre collègue Amadou DIALO (111) nous a confirmé l'existence de deux variantes en wolof (112) bokk-neeg et bakk-neeg, que nous traduirons par chambellan et qui aujourd'hui ne semblent plus guère usités que dans le milieu religieux musulman.

Plus près de nous, A. RAFFENEL (113) en 1856, nous rapporte une expression wolof qui a connu un certain succès en français et qu'il n'est donc pas indifférent de connaître. Aussi bien, en restituerai-je volontiers la citation extraite du tome 1, p. 29. La situation est celle-ci : à la suite d'un meurtre, une expédition punitive est montée par les Français avec un bateau contre les "nègres" de Bakel. Du bateau, les Français tirent, brûlent des cases, mais les "nègres" restent invisibles, il se sont réfugiés dans des trous qu'ils ont creusés et dont on ne peut les déloger :

"*Que de plaisanteries ils doivent faire (...) comme ils doivent se moquer de nous et de nos bouroum sacat*". Et l'auteur de gloser : "*Mot à mot le roi de la fumée, expression pittoresque que les nègres du fleuve emploient pour désigner nos bateaux à vapeur*". Il faut noter que RAFFENEL réutilisera cette expression au tome 2 de son ouvrage, p. 134.

Bien que le dépouillement de Voyage à Segou de Paul SOLEILLET (1878-79) soit en cours, j'y ai détecté, pp. 341-342 une attestation analogue :

"*L'armée d'el Hadji (114) fortement éprouvée va retrouver son maître à Sabouciré. Quand elle lui dit que le chef-aux-quatre-yeux (115) (Lando diom gutte naii) et les Sakkars (bateaux à vapeur) venaient et qu'il n'y avait plus moyen de résister, il leur répondit (...)*".

Comme l'a signalé Amadou DIALO (116), la création par métonymie est attestée en wolof et c'est ainsi que saxaar "fumée, vapeur" qui correspond aux formes transcrites sacar et sakkar a pu désigner des bateaux à vapeur avant de désigner des locomotives.

Un autre exemple d'un emprunt limité dans le temps est celui de guiamala. L'étymon est poular et, selon le parler considéré, on enregistre les formes njamala ou njambala "girafe". Ce vocable guiamala est attesté dès 1725 où il figure chez Charpentier (Ms, B.N. (117) 9339, p. 150) :

"*Il se trouve en ce pays (il s'agit du Sénégal) quantité de toutes sortes de gibier de bêtes sauvages, comme lions, léopards, (...) buffles, vaches brunes, guiamalas qui est plus haut qu'un éléphant et ayant la figure d'un chameau avec deux cornes sur la tête*".

En 1728, LABAT, t. IV, p. 96 mentionne le terme à son tour :

"*(...) celui (l'animal) dont je vais parler s'appelle Guiamala (...). C'est une espèce de chameau du moins en a-t-il le long col, la tête (...). Il a les jambes extraordinairement hautes*".

Ainsi, dans l'histoire de la dénomination de la girafe (emprunt à l'italien giraffa, issu lui-même de l'arabe zarāffa) faudra-t-il inclure guiamala. Et pour être encore plus précis, il conviendrait de signaler que girafe fut concurrencé pendant quelque temps par caméléopard (118).

Avec l'ornithonyme akkaviac, et ses variantes accaviac (Dapper, 1680) et alkaviak (BARBOT, 1732, p. 29), nous relevons un emprunt en sérèr.

Ce vocable qui sert à désigner la grue couronnée (*Balearica pavonina*) est attesté, dès 1668, dans la traduction de O. DAPPER proposée par G. THILMANS (119a) p. 530. Nous lisons en effet :

*"Il y a là des oiseaux de grandeur semblable à celle d'une cigogne ou d'un paon appelés akkaviak, ils ont sur la tête une couronne rouge comme une touffe de plumes, très fines toutefois, avec deux sortes de plumes de teinte blanche des deux côtés de la tête, l'une comme satin blanc et l'autre comme du velours. Ils peuvent déployer dessus la tête et coucher sur la tête cette touffe de plumes, qui se dispose en rond à la façon d'une brosse et est tournée en spirale".*

C'est le Père GRAVRAND (119b) qui dans la partie Notes de la traduction à la p. 553 signale cet emprunt :

*"L'akkaviak (a kavtj, pluriel : a kavjt aka) est la dénomination sérère de l'aigle qui revient parfois dans les contes".*

Nos investigations dans les langues européennes, en arabe, dans les langues comme le wolof et le poular n'ayant donné aucun résultat, nous nous sommes tourné vers le sérère.

Dans une correspondance personnelle, le Père GRAVRAND nous a confirmé sa note de 1971 :

*"Le terme "Aigle" se traduit en effet en sérère par A Kawj, pluriel A Kawjt aka".*

Par ailleurs, nos collègues Waly FAYE (120) et Souleymane FAYE (120) nous ont fait l'amitié de nous communiquer quelques remarques concernant les variétés dialectales connues de la langue sérère.

Il ressort que a kawooƴ akaa "les aigles-là" (pluriel défini avec marque d'éloignement) qui a pour variante également a kawj akaa appartient au parler de la Petite Côte (121) (Fadiouth) (122).

C'est donc très probablement cette forme qui est à l'origine de l'emprunt. Ces exemples attestent indirectement mais indiscutablement des usages anciens pouvant servir désormais de référence.

#### 4. LA PERSPECTIVE GEO-LINGUISTIQUE

Nous avons décidé de présenter dans une rubrique consacrée à cet effet, l'implantation géographique actuelle, à travers la créolophonie française, des termes anciens relevés en Afrique.

Cette dimension sera de nature, nous l'espérons, à faire découvrir l'ampleur de ce vocabulaire. R. CHAUDENSON, dans son "vocabulaire des îles" s'est attaché à étudier une liste de termes communs "qui paraissent avoir appartenu en propre au "Parler des Îles" (...) Notons, à ce propos, que c'est par commodité que nous adoptons l'expression "parler des Îles", en fait ces mots peuvent parfaitement être en usage en Guyane ou en Afrique".

Pour notre part, nous avons choisi d'offrir une liste de termes ne figurant pas parmi ceux relevés par R. CHAUDENSON mais qui sont également communs à l'Afrique et/ou à l'un des parlars créoles comme l'acadien louisianais, le réunionnais, le mauricien, et le martiniquais.

- Amarrer (123) : avec le signifié de : "attacher, lier, nouer" apparaîtrait, pour l'Afrique, déjà chez LA COURBE, 1685, p. 91, "on amarra les boeufs à des piquets" ; DAM JOULIN, 1770, p. 30 : "On réussit à amarrer le nègre" ; en 1770 encore dans le manuscrit anonyme 870 f° 25-31, publié par Debien :

*"Cette couverture passe l'eau promptement (...). On l'amarre pour cet effet au panneau au dessus de la manche où elle fait sac".* En acadien, nous avons la même signification "attacher, lier" ... de même qu'en réunionnais, et en mauricien.

- Barachois : est relevé chez L. DEGRANDPRE (Loango), 1801, t. 1, p. 12, avec cette attestation :

*"Il y a entre le rivage et la terre un lac que l'on appelle Barachouas : on en trouve beaucoup sur cette côte. Ce lac communique à la mer dans le temps des raz de marées, parce que la lame surmonte le rivage. Ou bien on y fait une ouverture mais lorsque la mer est devenue tranquille alors la communication se referme et le barachouas s'égoutte*

par la filtration à travers des sables". A l'île Maurice, [baraswa] est une étendue d'eau jaunâtre peu profonde en communication avec la mer.

A la Réunion, il désigne l'ancien appontement créé par MAHE DE LA BOURDONNAIS pour le chargement en rade de Saint Denis, du sucre, du café, des épices mais il est surtout connu parce qu'il désigne le front de mer. Précisons qu'on retrouve ce terme à Saint Pierre et Miquelon et en Acadie où son emploi reste vivant. Au Sénégal, au moins à la fin du XIXe il avait l'acception d'"embarcadère".

- Cabri(t) (124) : constamment employé aux dépens de chèvre, bouc ou chevreau, par les voyageurs venant en Afrique, ce terme est commun au créole réunionnais et mauricien et reste encore cité dans les contes à la Martinique.

- Capitaine : dans les textes relatifs à l'Afrique, a le signifié de "chef", c'est ainsi que nous avons noté pour le Cap-Vert en 1637 chez A. de SAINT LÔ, capitaine-pieu dont le rôle est de planter un pieu pour y amarrer la chaloupe ; capitaine-eau, qui est chargé de veiller sur les réserves en eau et même capitaine des capitaines qui est le fossoyeur. Sur la "côte d'Angole", on a de la même manière le capitaine-bois, le capitaine pêche, le capitaine chaîne, etc. Ce terme capitaine a également le signifié de chef en acadien louisianais.

- Cawane : d'origine caraïbe selon G. FRIEDERICI, désigne la tortue de mer chez JANNEQUIN (1643) et chez LABAT (1728) sous la forme cahouanne dont voici la citation extraite du tome IV, p. 255 :

"Les habitants d'un village nommé Yof font (...) une pêche considérable de cahouanne". En acadien, ce vocable réfère à la tortue d'eau douce".

- Corail (125) : Il s'agit d'un enclos pour le bétail ; le vocable est relevé chez LA COURBE, 1685, p. 87 avec la signification de "troupeau". Chez COSTE D'ARNOBAT, 1789, p. 9 figure la forme coraillé :

"Ils rassemblent (les bestiaux) dans une enceinte commune à tout le village : ce lieu s'appelle coraillé." Chez Geoffroy de VILLENEUVE,

1814, t. 4, p. 171 c'est la forme corail qui est attestée : "le jour, les bestiaux pâturent dans les plaines ou les bois ; le soir on les ramène dans un parc que l'on nomme corail." En acadien, corail est précisément le parc à bestiaux où l'on trait les vaches.

- Grain : usité déjà chez LA COURBE, 1685, p. 55 : "Enfin le vingt neuvième du mois de juin, nous eumes pour la première fois un grain ou tempeste, il fut précédé par une chaleur excessive (...)". Ce même terme est implanté également à la Réunion, avec le signifié d'"orage violent".

- Grandgosier : que nous relevons chez JANNEQUIN, 1643, p. 166 : "Voyons maintenant les oyseaux qui ne sont point communs en France, comme poules pintades grand gosiers, egrètes (...)". est déjà en concurrence avec pélican chez LA COURBE, 1685, p. 223 et ADANSON, 1757, p. 136 dont voici la citation :

"Il (le fleuve) étoit tout couvert de pélicans ou grands-gosiers qui se promenoient gravement comme des cygnes sur ses eaux".

Ce vocable grand-gosier désigne à la Martinique une espèce locale du pélican (Pelecanus occidentalis).

- Grigri : inusité à la Réunion et à l'île Maurice, est synonyme en acadien louisianais de charme, donner des gris-gris, c'est charmer, ensorceler. Citons cet emploi relevé en 1866 dans l'Almanach de Louisiane :

"Des esclaves importés des rives du Niger introduisirent le vaudouisme en Louisiane. Leur cérémonie consiste à invoquer par incantations l'esprit bienfaisant qui leur accorde l'art des maléfices et des sortilèges. Ils nomment ce génie Grisgris".

- Guinée : est en Afrique une toile de coton bleu foncé en général ; c'est en acadien une étoffe de coton bleu mouchetée, très à la mode chez les créoles.

- Machoiran : poisson de la famille des Siluridés et détecté sous la forme machoran chez JANNEQUIN, 1643, p. 45 et chez CHAMBONNEAU, 1675, p. 331 ; il faut attendre ADANSON, 1757, p. 35 pour le collecter sous la forme machoiran :

*"Des pêcheurs de l'endroit nous apportèrent des machoirans".*

[maswarã] désigne à la Réunion une espèce locale (Plotosus anguillaris).  
Il est à noter du reste que machoiran figure dans le Littré :

*"Nom, dans les colonies françaises, de poissons malacoptérygiens abdominaux voisins des salmones, dont la vessie sert, à Cayenne, à fabriquer une colle de poisson".*

- Mayoumbé est une sorte de solide fourche à la Martinique, où l'on relève également la forme magioumbé. E. JOURDAIN (126) à la page 200 de sa thèse indique que Mayombé est un état du Congo (127) dont le nom a été donné

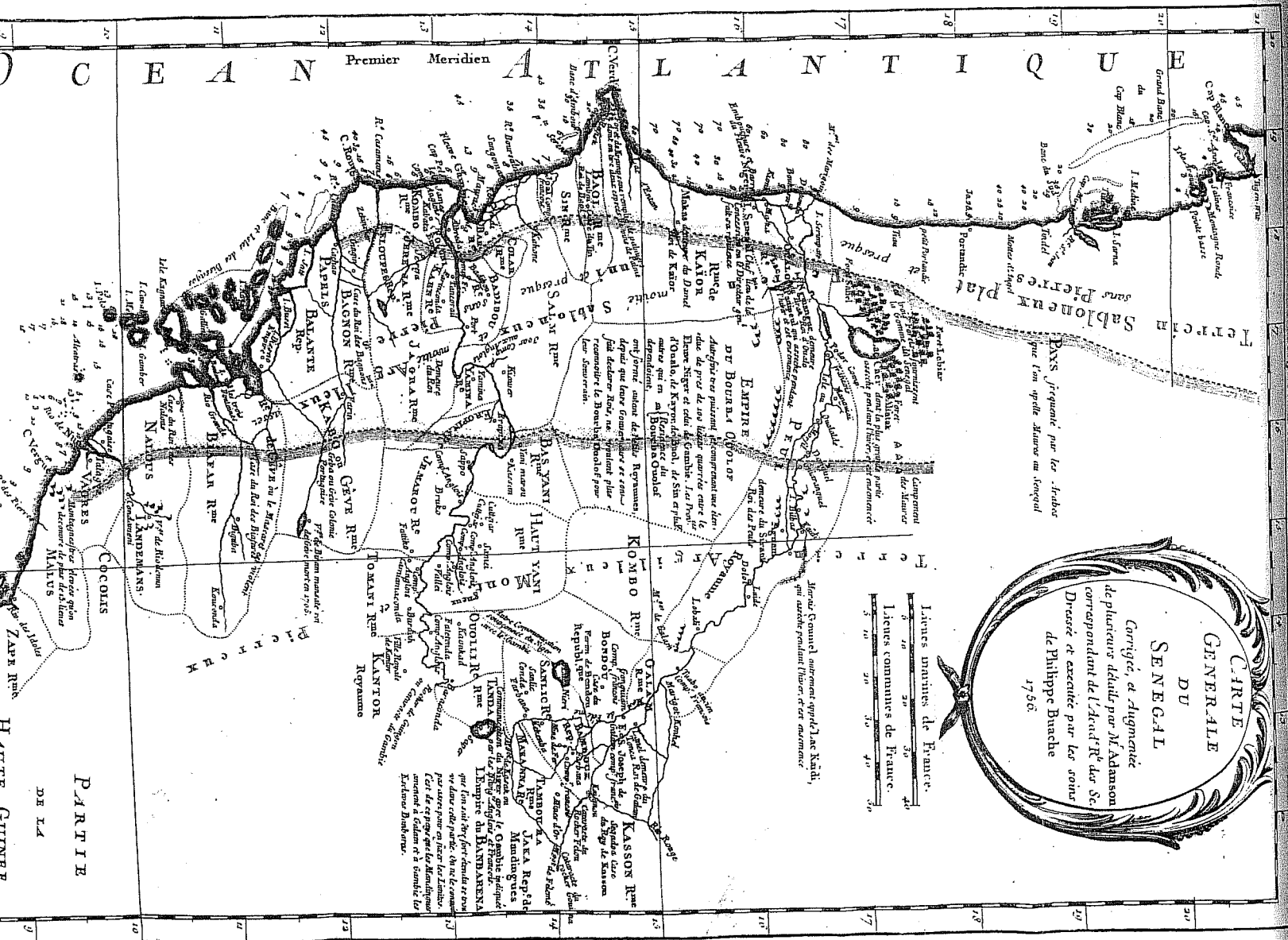
- 1) aux esclaves qui en étaient originaires (...)
- 2) au carcan dont on punissait ces malheureux
- 3) à une fourche (peut-être en usage dans le pays ?). On sait à présent, de quoi il retourne exactement avec cette fourche (voir p. 97).

- Pantoufflier : désigne le requin-marteau ; JANNEQUIN, 1643, p. 46 en fournit même un croquis et p. 45 nous lisons cette attestation :

*"(..) d'un seul coup de scene nous prîmes une fois trois cent gros mulets un Corbin et un pantoufflier tous deux de grosseur d'un homme".*  
A la Martinique, ce terme dénote la même réalité et semble en concurrence avec requin-marteau précisément.

## 5. CONCLUSION

Voilà esquissée à grands traits la physionomie de ce recueil. Certes, il reste encore beaucoup à faire et nous l'avons dit, mais les premiers résultats qui se dessinent apparaissent encourageants ; ainsi que nous avons essayé de le montrer, ils permettent d'envisager non seulement un approfondissement de la connaissance du français et du français d'Afrique en particulier, mais encore une connaissance plus pénétrante des langues africaines. Sa vocation sans doute ne s'arrêtera pas là et nous espérons que cette étude permettra également de jeter un pont entre la linguistique et l'histoire de l'Afrique.



**CARTE**  
**GENERALE**  
**DU**  
**SENEGAL**  
 Corrigée, et augmentée  
 de plusieurs détails par M. Adanson  
 correspondant de l'Acad. R. des Sc.  
 Dressée et exécutée par les soins  
 de Philippe Buache  
 1756.

Lignes marines de France.  
 Lignes communes de France.  
 0 10 20 30 40  
 5 10 20 30 40 50

J'ai vu le original de cette carte, et ce n'est pas  
 une copie, mais un original.

DANS l'empire par les tribus  
 que l'on appelle dans un sens quel  
 que soit le nom qu'on leur donne.

J'ai vu le original de cette carte, et ce n'est pas  
 une copie, mais un original.

O C E A N Premier Meridien A T L A N T I Q U E

PARTIE DE LA

H A U T E G U I N E E



OCEAN

MERIDIO-

NAL ou ÆTHIO-

CONGO

PIEN.



L'huileur sculp.

30

35

40

45

Ligne

sous

l'Equateur

ABISSINIE

Cabo de Loopo  
R. de Bacia  
C. de S. Cater  
B. Cornu

Bramas Pop

Anzicani Pop

Loango

Mousoles

Rombo

C. Negro  
Magnum

Quilong

Sellag

MER

Loango

Boars

Cascas

Matemb

Cabina

P. de Palmars

C. de Padra

Road Ste

Lanua

D. E. R. Ambr

R. Encosq

R. Libon

R. D. de

Leanda

Corimbo

Fort Ma

C. de

Machina

Quiain

R. Mar

Honul

Quiconq

Gerdi

latambe

Bay de

Melk

B. Souregr

Rode Bay

C. La

M. Negro

Cilas

Sierras

Sierras

Sierras

Sierras

Sierras

Sierras

Sierras

Sierras

Sierras

Sierras

Sierras

Sierras

Sierras

Sierras

Sierras

Sierras

Sierras

Sierras

Sierras

Sierras

Sierras

Sierras

Sierras

Sierras

Sierras

Sierras

Sierras

Sierras

Sierras

Sierras

Sierras

Sierras

Sierras

Sierras

Sierras

Sierras

Sierras

Sierras

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

Ango

MA

LEMBA.

MONOMO

TAPA.

MATAMAN.

Terra Prata

Terra Prata

Terra Prata

Terra Prata

Terra Prata

Terra Prata

Terra Prata

Terra Prata

Terra Prata

Terra Prata

M. Negro

M. Negro

M. Negro

M. Negro

M. Negro

M. Negro

M. Negro

M. Negro

M. Negro

M. Negro

S. Marie Fluvius

S. Marie Fluvius

S. Marie Fluvius



NOTES

- (1) Voir notamment l'introduction pp. 37 à 41 du fascicule A-B, de l'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire, Équipe du projet I.F.A. (A.E.L.I.A.), AUPELF et ACCT, Liège, mars 1980.
- (2) La parution de l'ouvrage est prévue pour le printemps 1984.
- (3) Cette dénomination en usage au XVIIIe correspondant à une succession d'états indépendants incluant l'Angola actuel.
- (4) Dans son article critique de l'I.F.A., à paraître dans la revue Le français dans le monde, Alain REY, le rédacteur du "Petit Robert", exprime le regret, après bien d'autres, notamment les Professeurs Willy BAL, Maurice HOUIS, Joseph KIZERBO, que "l'aspect étymologique (...) difficile à traiter faute de documents soit nettement trop faible". Voir à ce sujet la communication de M.A. QUEFFLEC de l'Université de Nice, à la Ve Table ronde des centres de linguistique appliquée d'Afrique noire à Yaoundé (avril 1981), intitulée : "Pour une perspective diachronique et étymologique du dictionnaire du français d'Afrique", reproduite dans le Bulletin OFCAN, n° 3, 1982, pp. 93-103.
- (5) Voir notamment les introductions dans Le français au Sénégal, enquête lexicale par Geneviève N'DIAYE-CORREARD et Jean SCHMIDT, Documents linguistiques, Publications du Département de linguistique générale et négro-africaine à la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Dakar, n° 24, A-H, 1979, dans l'Inventaire des particularités lexicales, fascicule A-B, Liège, 1980, et surtout notre communication à la Ve Table ronde de Yaoundé intitulée : "Quelques remarques sur l'étude du français d'Afrique", par Geneviève N'DIAYE-CORREARD et Jean SCHMIDT, 53 p., publication ronéotée.
- (6) C'est du reste l'orientation suivie par Raymond MAUNY dans son Glossaire.
- (7) Raymond MAUNY nous a fait l'amitié de nous prêter ses fiches personnelles, ayant servi à la rédaction de son glossaire et sur lesquelles il a fait figurer un certain nombre d'ajouts et de précisions. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de nos remerciements.
- (8) Voir bibliographie in fine.
- (9) Il s'agissait d'un barbier qui remplissait les fonctions de chirurgien et d'infirmier.
- (10) Peut-être faut-il voir là l'origine de mouchoir de tête. En 1979, au musée de l'impression sur étoffe, à Mulhouse, nous avons pu lire l'étiquette "mouchoir de tête" sous un carré de tissu exposé, avec la mention "XVIIIe". Cette dénomination pourrait donc constituer ce que nous entendons par maintien dans l'usage.
- (11) Voir respectivement le Voyage ..., p. 31 et Description of the Coasts ..., p. 44.
- (12) E. JOURDAIN, dans son Vocabulaire du parler créole de la Martinique, signale à bombe, p. 213 que "le cargo boat s'appelait en 1910 une bombe, d'un mot anglais bumboat qui signifie "le canot à provisions"."
- (13) Le quibangu ou quibanga ou encore guibangu et même quibanda chez Louis LACROIX, était toujours solidement édifié en prenant appui sur de larges pieux enfoncés profondément. La forme originelle est sans doute kibanda, mot d'origine kimbundu (Angola) lusitanisé et transporté par les Portugais.
- (14) L'abbé PROYART indique à la p. 124 de son Histoire de Loango ..., en 1770 "le m-Fouka que les François appellent Mafoque est le ministre du commerce." DEGRANDPRE dans son Voyage à la côte occidentale ..., pp. 199-200 précise : "il (le mafoque) est comparativement l'intendant général du commerce (...) Il fixe le prix de toutes les denrées et préside à tous les marchés". Ajoutons qu'il perçoit un impôt sur les transactions et que sa fortune est considérable.
- (15) Cf. L. DEGRANDPRE, Voyage ..., t. 1, p. 196 (A. Loango) le "Macaye a le même emploi que le "capitaine-mort", c'est-à-dire le chef de la guerre".
- (16) On disait aussi bois mayumbu.
- (17) Par ce dispositif on comprend qu'il était impossible de fuir, si le captif parvenait à s'échapper, le poids du bois mayombé en tombant à terre, le faisait périr par strangulation.
- (18) Les gros yeux sont très vraisemblablement des oedicnèmes ; il en est deux assez communs, celui qu'on rencontre près de l'eau est Burhinus (Oedicnemus) sénégalensis (famille des Burhinidés) et la seconde espèce assez semblable est Burhinus capensis, Oedicnème du Cap qui a dû être observée sous le même nom.
- (19) Il existe plusieurs espèces de gros-becs, au moins Lonchura malabarica, Bec d'argent ; Spermophaga haemetina, gros-bec sanguin et Pirenestes ostrinus, gros-bec ponceau tous trois étant des Estrildidés.
- (20) Il peut s'agir soit de Chrysococcyx caprius, Coucou didric soit de Chrysococcyx klaas, Coucou de Klaas, soit encore de Chrysococcyx cupreus, Foliotocol, tous trois sont porteurs de livrées vert métallique et sont de la famille des Cuculidés. Leurs dépouilles faisaient l'objet du commerce de plumasserie.
- (21) Ce pourrait être la Cigogne épiscopale, Ciconia episcopus (Ciconidés), mais ce n'est pas sûr.
- (22) Il y a plusieurs calaos à bec noir. Si l'on retient celui de savane qui est le plus visible, il s'agit de Tockus (Lophoceros) nasutus (famille des Bucérotidés). Mais en Gambie il y a encore : Bycanistes fistulator, Calao siffleur et Tockus (Lophoceros) fasciatus, Calao longibande.

- (23) N'existe pas en Sénégal, peut-être s'agit-il de sternes marines ou de certains chevaliers.
- (24) Selon M. Gérard J. MOREL, Directeur de la station d'écologie de Richard Toll, ORSTOM, et qui n'a cessé de nous apporter une aide précieuse dans l'identification des oiseaux de la "Sénégal", dont il est l'un des plus grands spécialistes, LABAT pourrait avoir rassemblé en une seule volatile des traits appartenant à deux ou plusieurs espèces, il s'agirait donc d'un oiseau "synthétique". (Correspondance personnelle du 6.7.1981).
- (25) Traduction française : *"Aux environs de Joar et en aucun autre endroit de la rivière, j'ai vu un oiseau remarquable et qui ne se montre qu'au crépuscule, il a quatre ailes et la taille approximative d'un pigeon"*.
- (26) On notera que les jeunes Sénégalais de Popenguine (célèbre lieu de pèlerinage) appellent cet oiseau : l'oiseau à raquettes et l'on appréciera par ailleurs, le caractère judicieux et pittoresque de l'appellation.
- (27) Certains sont déjà apparus au cours des remarques ponctuelles que j'ai été amené à faire.
- (28) Ne sont pas comptés les noms de lieux, ni les ethniques dont le chiffre approche 1 500 entrées.
- (29) Faire un festin à.
- (30) Faire sa cuisine.
- (31) Se réjouir en faisant bombance et en dansant jusqu'au lever du jour.
- (32) Faire une tournée dans les villages en montrant les esclaves que l'on a pris, en recevant des présents à cette occasion et en la clôturant par la beuverie et la débauche (BISSAGOS).
- (33) Offrir un sacrifice au fétiche, pour l'honorer, l'interroger, se venger d'un affront etc... signifie également faire serment.
- (34) S'assembler autour d'un médiateur à propos d'une discussion, d'un litige (Côte d'Angole).
- (35) Se réunir en vue d'aboutir à une solution (Côte d'Angole).
- (36) Faire naufrage, chavirer (Juda).
- (37) Cérémonie qui consiste pour une personne devant une assistance armée à se livrer à une sorte de pantomime qui comporte des va-et-vient de plus en plus rapides, entrecoupés d'incantations guerrières.
- (38) Adresser un hommage par un salut qui se manifeste de façon variée selon le rang de la personne (Côte d'Angole).

- (39) Glossaire ... p. 40. A noter que parmi les noms de métiers et conditions figurant dans la liste dressée par L.F. FLUTRE, in Etymologica ... griot n'est pas cité.
- (40) Je précise bien qu'il ne s'agit pas du vocable grillon qui signifie "paire de fers utilisés pour entraver les esclaves" et qui est relevé chez LA COURBE (1685) mais de grillon au sens de "griot".
- (41) Etymologica, pp. 212-213.
- (42) a) Etait chargé de la gestion financière, b) Aulacode.
- (43) Petit baril de 21 à 22 pots (de 21.18) d'une capacité de 50 litres.
- (44) Nom de deux grandes outardes au Sénégal : Otis (Ardeotis) arabs, Grande Outarde arabe et Neotis denhami, Outarde de Denham.
- (45) Poussière de gomme.
- (46) Objet d'importance secondaire servant aux Européens dans leurs transactions.
- (47) Fromager.
- (48) Beurre de karité.
- (49) Attaque surprise de nuit ou à la pointe du jour.
- (50) LINSOT alias LINSCHOTEN.
- (51) Requin.
- (52) Unité de vente des verroteries enfilées sur une ficelle.
- (53) Redevance annuelle que payaient les Européens aux chefs des pays où ils trafiquaient.
- (54) Cadeau fait aux courtiers africains par les "traitants" européens.
- (55) Milan noir, oiseau rapace commun au Sénégal, (Milvus migrans) famille des Accipitridés.
- (56) Agent commercial tenant une factorerie.
- (57) Fils d'une personne importante.
- (58) Toile de fil de coton, parfois mêlée de fil d'écorce d'arbre provenant des "Indes Orientales", notamment du Bengale.
- (59) Bateau trafiquant en contrebande sur les côtes d'Afrique.
- (60) Champ cultivé.
- (61) Etui de cuir ou de métal suspendu au cou contenant des versets du Coran, des papiers, etc.

- (62) Nom donné au ricin.
- (63) Moustiquaire.
- (64) Domestique africain.
- (65) Jeune domestique africaine.
- (66) Grains d'enfilage de plusieurs couleurs.
- (67) Sorte de prélat recouvrant les pirogues et servant à s'abriter du soleil sur les pirogues remontant le cours du Sénégal.
- (68) Nom collectif de la verroterie de traite ; perles de verre de couleur vertes, bleues, jaunes, blanches et noires.
- (69) Nom scientifique du plantain d'eau, type des alismacées.
- (70) Plante herbacée (Gentiamacées), aquatique, à feuilles alternes trilobées dite aussi trèfle d'eau.
- (71) Plantation.
- (72) Nom générique des mammifères cétacés.
- (73) Plante dicotylédone herbacée, aquatique à feuilles immergées et portant des outres qui servent à la capture de petits animaux.
- (74) C'est en 1300, dans la Divine Comédie que DANTE ALIGHIERI évoquait la majesté australe de la Croix du Sud, in prologue Purgato, chant I, vers 22 à 27.  
*"Io mio volsi a man destra e posimente  
 A l'altro polo, e vidi quattro stelle  
 Non viste mai fuer ch'a a la poima gente  
 Goder pareua il ciel di lor fiammelle  
 O Setentrional vedruo sito  
 Poi che priuta sei di mirar quelle !"*  
 Traduction française : "Je me trouvai à droite pour considérer l'autre pôle, j'aperçus quatre étoiles qui ne furent jamais observées que par les premiers habitants de la Terre O contrée du Nord, toi qui ne peux contempler ces astres éblouissants, que je te plains dans ton veuvage".  
 Il est à remarquer que c'est Amerigo Vespucci, navigateur et géographe florentin (1454-1512) qui a pour la 1ère fois calculé à l'aide de son astrolabe la position de ces quatre étoiles de la Croix du Sud, baptisée ainsi par Magellan (1520).  
 CA DA MOSTO, dans sa Relation des Voyages ... p. 146 semble bien l'avoir observée également mais en la confondant avec l'α et le β du Centaure :  
*"Nous eumes encore la veüe de six étoiles basses sur la mer grandes claires et étincelantes ; lesquelles choisissant par le signe de la bussolle, nous nous trouvions à l'endroit d'icelle du coté d'Austre et étoient posées en cette manière \* \* \* \* \*, lesquelles nous primmes pour le chariot d'Austre, mais nous ne peusmes apercevoyr l'étoile principale (...)"*.
- (75) Cette attestation infirme ce que Maurice HOUIS faisait remarquer dans le n° 4, juin 1976 de Réalités Africaines et langue française du CIAD, à savoir que l'emploi de ce vocable était réservé aux sociologues.
- (76) Le terme wolof qui est gutut, me paraît être d'origine onomatopéique, l'oiseau produisant un bruit glougloutant.
- (77) Nous avons pris la précaution de nous informer auprès des autorités de la Marine française : à Dakar notamment auprès de son commandant. Celui-ci nous a confirmé que la chaloupe de Gorée ne pouvait être considérée comme telle, mais comme une vedette.
- (78) C'est-à-dire commun à la francophonie la plus large.
- (79) Voyage à la côte de Sénégambe.
- (80) Französisches Etymologisches Wörterbuch.
- (81) Dans son dictionnaire, LITRE fait remarquer : "Legoarrant a adopté de faire pagne au masculin quand c'est un morceau d'étoffe de coton, et féminin quand c'est un tissu d'écorce", et par ailleurs : "L'Académie fait ce mot masculin, et, d'après l'étymologie, il doit l'être".
- (82) Ces exemples s'ajoutent à ceux que nous produisons par ailleurs, en l'occurrence, caillédrat, guiamala, akkaviak, capitaine-mort.
- (83) Voir bibliographie in fine.
- (84) "Et (il) reçoit en contrepartie pour la même chose, des esclaves, de la poudre d'or, de l'ivoire, de la gomme arabique, des plumes d'autruche, des pagnes, des vivres etc."
- (85) Ils cousent ensuite six, sept ou huit de ces bandes étroites pour en faire un vêtement ou panho comme ils ont appris à l'appeler des Portugais.
- (86) Les tisserands fabriquent de grandes quantités de tissu de coton étroit qu'ils appellent du nom portugais de panho.
- (87) Problématique des emprunts et de la création lexico-sémantique dans les langues africaines, in Réalités africaines et langue française, n° 14, avril 1981, pp. 5-41.
- (88) Avec la traduction de vin cf. Documents inédits ..., p. 36.
- (89) Voir bibliographie in fine.
- (90) Cf. son vocabulaire, in Description of the Coasts of North and South Guinea, p. 420.
- (91) L'auteur du Voyage à la Côte de Guinée précise p. 89 que le vocabulaire qu'il rapporte était en usage à Amokou. C'est ainsi qu'il déclare : "Les langues étant un moyen de communication (voilà qui n'est pas sans évoquer les propos d'un célèbre linguiste français !), on a pensé que

le petit vocabulaire suivant pouvait être de quelque utilité aux capitaines qui vont traiter à Amokou".

- 92) Traduction : "Il est à noter que les Français imitent les Espagnols en estimant le prix des esclaves sous la dénomination de la pièce d'Inde, que les Espagnols appellent Pièce des Indes. On désigne par là un Noir de quinze à vingt cinq ans, de huit à quinze ans et de vingt cinq à trente cinq ans, trois Noirs comptent pour deux. En dessous de huit ans et de trente cinq à quarante cinq ans, deux Noirs comptent pour un. Les enfants à la mamelle suivent leur mère, mais ne comptent pas. Tous ceux qui ont plus de quarante cinq ans, y compris les malades, sont estimés par des arbitres".
- 93) Certes, les Portugais employaient de même peça de Indias, mais aucun texte, à ce jour, ne s'oppose à l'observation de BARBOT.
- 94) R. MAUNY s'inspire vraisemblablement de LITTRE qui note en remarque étymologique : "dérivé de baraque".
- 95) Voir liste datations, pp. 105-107.
- 96) Il y avait des comptoirs espagnols près de cette rivière. TARDIEU note encore : "Presque tous ces négriers sont Espagnols, Portugais ou Brésiliens ; on en cite trois ou quatre commandés par des Français". Cette rivière porte actuellement le nom de Kife River ou Gallinas. Elle est mentionnée dès le XVe siècle dans l'atlas de Gracioso Benincara.
- 97) Cf. notamment p. 166 et passim.
- 98) N'ayant pu avoir accès au Diccionario Critico Etimológico de J. COROMINAS, nous avons dû nous contenter des dictionnaires cités.
- 99) Voici la traduction intégrale du passage : "C'est, semble-t-il, don Honorato Bertrand Chateausalins qui a été, en 1831, le premier auteur à en recommander la construction. Dans le Vademecum des Propriétaires cubains, il conseille que les demeures des esclaves soient faites en forme de barracón avec une seule porte, l'administrateur ou le contre-maître ayant soin de récupérer les clefs le soir. Toutes les pièces qui seront construites n'auront d'autre entrée qu'une seule petite porte avec sur le côté une petite fenêtre fermée par des barreaux pour que le noir ne puisse pas communiquer avec les autres pendant la nuit."
- 00) Les auteurs de Particularités lexicales du français du Sénégal, CLAD, mars 1979 en font abusivement un terme d'origine wolof, cf. p. 33.
- 01) xaj en wolof, signifie : caillécédrat.
- 02) Cette dénomination plutôt rare actuellement, était fréquente dans les années 35.
- 03) Voir bibliographie in fine.

- (104) La citation est celle-ci : "cedar, cedro, cèdre, Zeder. Unter dem Namen dieses europäischen Wortes geht in Amerika eine ganze Reihe sehr verschiedenartiger Bäume, unter denen landläufig oder regional die häufigsten und wichtigsten sind : [...]."
- (105) Voir bibliographie in fine.
- (106) Voir bibliographie in fine.
- (107) Les lettres b et d graphiées verticalement symbolisent des consonnes glottalisées.
- (108) Région actuellement comprise entre Dakar et Saint Louis et qui, autrefois, constituait un royaume.
- (109) Cf. Etymologica, p. 215.
- (110) Cf. Notes et Documents ..., Moreau de Chambonneau par C.I.A. Ritchie, BIFAN, t. 30, série B, 1968, p. 322.
- (111) Assistant à la Faculté des lettres de Dakar, Département de Linguistique.
- (112) Le dictionnaire wolof-français, CLAD-IFAN, 1977, p. 51, ne recense pour sa part que la forme békk-néég [bək: ne:g] avec la signification : "homme de confiance de l'autorité régnante et religieuse". Selon Cheikh Anta DIOP, Nations nègres et culture, t. 1, Paris, Présence africaine, 1979, p. 236, "serviteur se dit en valaf bek-nég, terme qui pourrait être l'altération de bok-nég qui signifie : partager la même case."
- (113) Voir bibliographie in fine.
- (114) Il s'agit d'EL HADJ OMAR.
- (115) Surnom donné à FAIDHERBE.
- (116) Cf. Réalités africaines ..., n° 14, 1981, p. 33.
- (117) Manuscrit de la Bibliothèque Nationale à Paris.
- (118) Les auteurs anciens et notamment Horace, décrivaient déjà cet animal comme un hybride de chameau et de léopard.
- (119a) Il s'agit en réalité d'une traduction partielle. G. THILMANS l'a fait paraître sous le titre : "Le Sénégal dans l'oeuvre d'Olfrid Dapper", dans BIFAN, t. 33, série B, n° 3, juillet 1971, pp. 508-563 et dont le dépouillement est en cours. La première traduction date de 1680.
- (119b) Mission catholique de MBOUR (Sénégal).
- (120) Respectivement Assistant de linguistique à la Faculté des Lettres de Dakar et Assistant de Recherche au CLAD.
- (121) Zone côtière située au sud de la presqu'île du Cap-Vert.

- 22) Dans le parler sérère du Sine, on aurait : a gawood' akaa.
- 23) Cet emploi se maintiendra jusqu'au début du XXe siècle, ainsi que l'atteste cette citation extraite de LASNET, Une mission au Sénégal, Paris, Chalamel, 1900, p. 145 : (Chez les Sérères) "(...) le prépuce excisé est remis à son propriétaire, amarré dans un morceau de bou-bou (...) c'est un porte-bonheur."  
On rapprochera ce verbe du portugais amarrar et de son emploi dans le créole portugais de Casamance où l'on dit, par exemple : i mara korda "il noua la corde."
- 24) Nous avons relevé également la forme cabritte, qui semble indiquer une origine portugaise < cabrito "chevreau".
- 25) Ce terme représente soit l'espagnol corral, soit le portugais curral (pl. curraes). Il a pénétré en afrikaans sous la forme kraal qui a pu revenir dans le français d'Afrique centrale (notamment au Zaïre).
- 26) Voir bibliographie in fine.
- 27) Mayombé ou Mayumbé est une région du Bas-Zaïre.

## BIBLIOGRAPHIE

(Sources exploitées au 1.08.1982)

### 1. Ouvrages et documents anciens

Michel ADANSON, Documents inédits d'Adanson sur la langue wolof, publiés et commentés par C. Becker, V. Martin, C.N.R.S., et C. MBodj, CLAD, Kaolack, janvier 1979, ronéoté, 60 p. (non daté).

Voyage d'Adanson 1749-1753. Histoire naturelle du Sénégal. Coquillages, Paris, Claude-Jean Baptiste Bauche, 1757, 275 p. 1 carte, 19 pl.

Mémoires d'Adanson sur le Sénégal et l'île de Gorée, publiés par C. Becker et V. Martin, C.N.R.S., Kaolack, février 1979, ronéoté, p. III, 38 p., C 6, carton 15, A.N. de France, "Pièces instructives concernant l'île Gorée voisine du Cap Verd en Afrique, avec un projet et des vues utiles relativement au nouvel établissement de Karène". A M. le Duc de Choiseul, par M. Adanson.

ADANSON, ALEXANDRE et J.-B. PAYER, Cours d'histoire naturelle fait en 1772 par Michel ADANSON, vol. 1, 583 p., vol. 2, 557 p., Paris, Fortin et Masson, 1845.

Jean ALFONCE, Les voyages aventureux du Capitaine Ian Alfonse, Saintongeais Jean de Marnef, Poitiers, 1559, 63 feuilles (plus tables de la déclinaison que fait le soleil).

P. ALQUIER, Saint-Louis du Sénégal pendant la Révolution et l'Empire (1789-1809), dans Bulletin du Comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'A.O.F., 1922, pp. 277-320 et pp. 411-463.

ANONYME, Journal historique et Suite du Journal historique (1729-1731). Documents inédits présentés et publiés par Charles Becker et Victor Martin, dans BIFAN, t. 39, série B, n° 2, 1977, pp. 223-289 (auteur anonyme).

ANONYME, Le Langaige de Guynée et le francoys, B.N., Ms, Fr. 24269, fol. 51r-52r (inclus dans un manuel de navigation compilé dans les années 1540). Cité par D. Dalby et P.E.H. Hair "le langaige de Guynée" : a sixteenth century vocabulary from the Pepper Coast, dans African Language Studies, 5, 1964, pp. 174-191.

- ANONYME, Observations touchant le soin des nègres dans les voyages de Guinée. Bibl. municipale de Nantes. Ms 878, fol. 25-31, dans G. Debien, Documents sur la traite (XVIIe-XIXe siècles). Notes d'histoire coloniale, n° 152, Enquêtes et documents, t. II, 1973 (seconde moitié du 18e s., vers 1770 ?).
- ANONYME, Recueil de divers voyages faits en Afrique et en l'Amérique qui n'ont point été encore publiés ... Paris, L. Billaine, 1674 (contient entre autres : Relations du voyage fait sur les costes d'Afrique, aux mois de novembre et décembre de l'année 1670, janvier et février 1671, commençant au Cap Verd).
- ARCHIVES NATIONALES DU SENEGAL, Ms, folio 92, recto 1, 17. La reprise de St Louis en 1779, pp. 89-95, dans P. Lintingre, Voyages du Sieur de Glicourt. Dossiers africains, n° 3, Suppl. de Revue Afrique et Documents, n° 84, 1966, Dakar, B.P. 267.
- ARMENY DE PARADIS, Sénégal. Ile de Gorée, Mémoire sur les avantages que présente la possession de l'Ile de Gorée, 1768, Ministère de la Marine et des Colonies, C6, n° 11, Feuilles 11 et 14.
- M. BAJOT, Annales maritimes et coloniales, Paris, Imprimerie royale, 1828, 1016 p.
- Jean BARBOT, Journal d'un voyage de traite en Guinée, à Cayenne et aux Antilles fait par Jean Barbot en 1678-1679 présenté, publié et annoté par G. Debien, M. Delafosse, G. Thilmans. Ms Add. Ms 28788, British Museum, Dakar, dans BIFAN, t. 40, série B, n° 2, 1979, pp. 235-395.
- John BARBOT, A description of the coasts of North and South Guinea and of Ethiopia inferior, 1732, 720 p. + 35 p.
- C. BECKER, V. MARTIN, C. MBODJ, Documents inédits d'Adanson sur la langue wolof, Kaolack, janvier 1979, 60 p. ronéotées.
- Guillaume BLAEU, Carte murale du Continent noir, éd. à Anvers en 1644 par Pierre Verlist. Avec Description de l'Afrique en trois versions : latin, flamand et français in J. DENUCE, L'Afrique au XVIIe siècle et le commerce anversoïse, De Sikkel, Anvers, 1937, 120 p.
- Abbé P.-D. BOILAT, Esquisses Sénégalaises, Paris, P. Bertrand, 1853, 495 p.
- Esquisses Sénégalaises, Atlas, Paris, P. Bertrand, 1853, 31 p., pl. XXIV.
- William BOSMAN, Voyage de Guinée chez Antoine Schouten, 1705, Utrecht, 520 p., suivi de deux lettres, l'une de David de NYEENDAAL, du 1er septembre 1701, l'autre de Jean SNOECK du 2 janvier 1702.

- Claude BOUCARD, Relation de Bambouc, 1729, et annotation de Philip P. Curtin, avec la collaboration de Jean Boulègue, Dakar, dans BIFAN, t. 36, série B, n° 2, 1974, pp. 246-275.
- Chevalier de BOUFFLERS, Correspondance inédite de la comtesse de Sabran et du chevalier de Boufflers, Magnieu-Prat, Paris, Plon, 1875, IFAN, I 809 WR MAG. G.
- Journal inédit du second séjour au Sénégal par le chevalier de Boufflers, 3 décembre 1786-25 décembre 1787, dans Revue Politique et Littéraire, revue bleue, n° 7, t. 4, 12 août 1905, 196 p.
- BRISSON, Histoire du naufrage et la captivité de Brisson avec la description des déserts de l'Afrique, depuis le Sénégal jusqu'à Maroc, Genève et Paris, Royez, 1790, 200 p.
- John BROOKES, Journal supposé de John Brookes, 1692, Ms (B.N.) 9339 na.
- P. BROSSARD DE CORBIGNY, Moniteur du Sénégal, n° 85, 10 nov. 1857, partie non officielle, pp. 1, 2 et 3, Saint-Louis, Imprimerie du Gouvernement.
- André BRÜE, Instructions pour J.B. Collé commandant et Directeur particulier en Galam, 1716, Ms (B.N.) 9341 na.
- Instructions pour D. Violaine, commandant en Galam, fait triple au fort St Louis sur l'Ile du Sénégal le 23 octobre 1719. Ms (B.N.) 9341 na.
- A. CA' DA MOSTO, Relation des Voyages à la Côte occidentale d'Afrique, 1455-1457, publiée par Charles Schefer, Paris, Leroux, 1895, 206 p.
- Louis Moreau de CHAMBONNEAU, De l'origine des Nègres du Sénégal, coste d'Afrique de leur Pays, Relligion, coutumes et Moeurs et l'histoire du Toubenan, ou changement de Souverains et réforme de Relligion desdits nègres depuis 1673 son origine en la présente année 1677 (écrits non signés mais établis comme ayant pour auteur L. Moreau de Chambonneau), dans Carson I.A. Ritchie, BIFAN, t. 30, série B, n° 1, 1968, pp. 236-395.
- CHARPENTIER, Mémoires. Description du pays de Galam présente à Messieurs de la Compagnie des Indes à Paris, 1er avril 1725, Ms (B.N.) 9339 na.
- CHAULMER, Le Tableau de l'Afrique où sont représentés les Royaumes, Républiques Principautés, Isles, Presqu'Isles, Ports, et autres places considérables de cette Secondé Partie du Monde, Paris, Guillaume de Luyne, 1654, 359 p.

DE NOIR (le), ou Recueil des Reglemens rendus jusqu'à présent, concernant le Gouvernement, l'Administration de la Justice, la Police, la Discipline et le Commerce des Nègres dans les Colonies Françaises, A Paris, chez Prault père, Imprimeur de Monseigneur le Chancelier, Quai de Gêvres au Paradis, 1742, 496 p.

DNTRACT de Vente du privilège, habitations et effets de la compagnie du Sénégal et Coste de Guynée du deux juillet 1681, Ms (B.N.) 9339 na.

Alexandre CORREARD et J.B. Henri SAVIGNY, Le Naufrage de la frégate La Méduse, seconde éd. augmentée des notes de M. BREDIF, ainsi que de notes anonymes, 1818, Paris, chez Eymery, Delaunay, 396 p., pl. h.t.

Charles Pierre COSTE D'ARNOBAT, Voyage au pays de Bambouc suivi d'observations intéressantes sur les costes indiennes, sur la Hollande et sur l'Angleterre, Bruxelles, Dujardin ; Paris, Defer de Maisonneuve, 1789, 62 p.

AM JOULIN, Journal de bord de l'Africain, dans Jehan MOUSNIER, Journal de la Traite des Noirs, éd. de Paris, 1957, 287 p.

AMON (Chevalier), Relation très curieuse du voyage que M. Le Chevalier Damon a fait aux Indes pour faire un établissement à Issigny (daté de 1702) pp. 93-107, dans Paul Roussier, L'établissement d'Issigny, Paris, Larose, 1935.

A. DAPPER, Description de l'Afrique contenant les Noms, la Situation et les Confins de toutes ces Parties, leurs rivières, leurs villes et leurs Habitations, leurs Plantes et leurs Animaux, les Moeurs, les Coutumes, la Langue, les Richesses et le Gouvernement de ses Peuples, trad. du Flamand, Amsterdam, Wolfgang, Waesberge, Boom et Van Someren, 1686, 534 p.

Jean DARD, Dictionnaire français-wolof et français-bambara suivi du dictionnaire wolof-français, Paris, Imprimerie royale, 1825, 300 p.

A. D'AVEZAC, Esquisse générale de l'Afrique, par M. D'AVEZAC, Paris, Imprimerie de E. Duverger, 1837, 132 p.

Pierre DAVID, Journal d'un voyage fait en Bambouc en 1744, publié par André Delcourt, Paris, Société française d'Histoire d'Outre-Mer, 1974, 303 p.

A. DEGRANDPRE, Voyage à la côte occidentale d'Afrique fait dans les années 1786 et 1787 an IX-, 1801, Paris, Dentu. 2 tomes : t. I, XXVIII-226 p., 7 pl. h.t. non numérotées, 1 carte h.t. ; t. II, 320 p., 2 pl. h.t. non numérotées, 1 carte h.t.

A. Phérotée DE LA CROIX, Relation universelle de l'Afrique ancienne et moderne en quatre parties, Lyon, T. Amaury, t. 2, pp. 344-576 ; t. 3, 218 p., 1688.

Abbé DELAPORTE, Le Voyageur français ou la connaissance de l'Ancien et du Nouveau Monde, mise à jour par M. l'Abbé DELAPORTE, 4e éd., revue, corrigée et augmentée, t. XIII, à Paris, chez L. Cellot, Imprimeur-Libraire au Palais et rue Dauphine, 1772.

Sieur DELBEE, Journal du voyage du Sieur Delbée aux isles dans la coste de Guinée, année 1669, Clouzier, dans Jean de CLODORE, Relation de ce qui s'est passé dans les Isles et Terre-ferme de l'Amérique (...) avec un journal du dernier voyage du Sieur de la Barre en la Terre-Ferme et Isle de Cayenne (...) Où est joint le Journal d'un nouveau Voyage fait en Guynée, l'année présente (...), Paris, Gervais Clouzier, 1671, II, pp. 347-558.

Abbé J.B. DEMANET, Nouvelle histoire de l'Afrique française, enrichie de Cartes et d'Observations Astronomiques et Géographiques, Paris, Duchesne et Lacombe, 1767, 2 tomes : t. 1, 266 p. ; t. 2, 352 p.

DEMAREES, Description et récit historial du riche d'or royaume de Guinée, autrement nommé la coste de l'or de Mina, Amsterdam, Claesson, 1605, 99 p. + 8 pl.

Jean DEMION, Extrait de la traite de gomme, de captifs et autres marchandises faite à l'Escale du Désert, par le Sieur Jean Demion commis, depuis le 3 avril jusqu'au 4 juin 1724. Col. C 6,8 (1724), 10 août 1724 dans DELCOURT, La France et les établissements français au Sénégal entre 1713 et 1763, pp. 382-387.

DESTIVAL, Relation du sieur Destival, publiée par R. MAUNY, dans BIFAN, t. 13, série B, n° 4, octobre 1951, pp. 1298-1301.

D'ESTREES, in G. THILMANS et N.I. de MORAES, Le passage à la Petite côte du vice-amiral d'Estrées (1670), Dakar, dans BIFAN, t. 39, série B, n° 1, 1977, pp. 36-80.

Abdoulaye Sokhna DIOP, La fondation de Saint-Louis du Sénégal, dans BIFAN, t. 37, série B, n° 2, 1975, pp. 318-339.

J. DOUMET DE SIBLAS, Mémoire inédit de Doumet (1769) publié et commenté par C. Becker et V. Martin, Dakar, dans BIFAN, t. 36, série B, n° 1, 1974, pp. 25-97.

F. DUBOIS, La vie au continent noir, Paris, J. Hetzel, 1893, 301 p.

DU CASSE, Relation du voyage de Guynée fait en 1687 sur la frégate "La Tempeste" par le sr. Du Casse, dans Paul ROUSSIER, L'établissement d'Issiny, Paris, Larose, 1935, pp. 3-47.

Jean-Baptiste Léonard DURAND, Voyage au Sénégal, Paris, H. Agasse, An X-1902 (écrit vers 1786-1787), 2 tomes : t. 1, 359 p. ; t. 2, 383 p.

Atlas pour servir au voyage du Sénégal, Paris, Henri Agasse, An X-1802, VIII p., 67 p., 43 pl.

F. FROGER, Relation d'un voyage fait en 1695, 1696 et 1697 aux côtes d'Afrique, détroit de Magellan, Brésil, Cayenne et Isles Antilles par une escadre des Vaisseaux du Roy commandée par M. de Gennes, faite par le Sieur FROGER, A Amsterdam, chez Les Héritiers d'Antoine Schelte, 1702, 152 p.

P.F.J.B. GABY, Relation de la Négritie, 1689, Paris, Edme Coutetot, 90 p., 1 pl.

Commandant GALLIENI, Voyage au Soudan Français (Haut-Niger et Pays de Ségou), 1879-1881, Paris, Hachette, 1885, 632 p.

Michel Ange de GATTINE, Denys de CARLI DE PLAISANCE, Relation curieuse et nouvelle d'un voyage de Congo fait es années 1666 et 1667, Lyon, Thomas Amaulry, 1680, 296 p.

Silv. Meinrad. Xavier GOLBERRY, Fragmens d'un voyage en Afrique fait en 1785 1786 et 1787 dans les Contrées occidentales de ce continent comprises entre le Cap Blanc de Barbarie par 20 degrés 47 minutes, et le cap de Palmes, par 4 degrés, 30 minutes, latitude boréale, Paris, chez Treuttel et Würtz, An X de la République, 1802, 2 tomes : t. I, 512 p. ; t. II, 522 p.

Major William GRAY et feu DOCHARD, Voyage dans l'Afrique occidentale pendant les années 1818, 1819, 1820 et 1821 depuis la rivière de Gambie jusqu'au Niger, en traversant les états de Wouli, Bondou, Galam, Kasson, Kaarta et Foulidou, trad. de l'anglais par Mme Charlotte HUGUET, Paris, Avril de Gastel-Ponthieu, 1826, 391 p., table, XVII + 1 carte + 14 pl.

J.A. GUILLEMIN, S. PERROTET et A. RICHARD, Florae Senegambiae tentamen, Paris, Treuttel et Würtz, 1830-1833, 316 p. + 72 tables.

INSTRUCTIONS ET ORDRES POUR MONSIEUR DENBROUQUE, lieutenant sur le navire l'Affricain, dans Jehan MOUSNIER, Journal de la Traite des Noirs, éd. de Paris, 1957, 287 p.

INSTRUCTIONS ET ORDRES POUR MONSIEUR FOURES, commandant le navire l'Affricain, mêmes références que ci-dessus.

Paul Erdman ISERT, Voyages en Guinée et dans les Iles Caraïbes en Amérique, tirés de sa correspondance avec ses amis, trad. de l'allemand, Paris, chez Maradan, 1793, 343 p. + 2 pl. h.t.

Louis JACOLLIOT, L'Afrique mystérieuse, Paris, Librairie illustrée (sans date, après 1850), 492 p.

Claude JANNEQUIN, Voyage de Lybie au Royaume de Senega, le long du Niger, avec la description des habitants qui sont le lon de ce fleuve, leurs coùtumes et façons de vivre : les particularités les plus remarquables de ces pays, fait et composé par Claude de JANNEQUIN, Sieur de Rochefort, Chalonnois, de retour en France l'an 1639, A Paris, chez Charles Roüillard, 1643, 228 p.

J.O.D., Souvenirs d'un jeune voyageur, Paris, Lavigne (sans date entre 1835 et 1837), 336 p.

JOURNAL de la prise des forts des françois à Sénégal et Gorée par les anglais, 1693, in Dossier C<sub>6</sub>, Archives du Sénégal (Microfilm).

P. LABARTHE, Voyage à la Côte de Guinée ou description des côtes d'Afrique depuis le Cap Tagrin jusqu'au Cap de Lipez-Gonzalves, par P. LABARTHE, Paris, Debray-Bassange, an XI, 1803, X-310 p., 1 carte h.t.

Voyage au Sénégal pendant les années 1784-1785 d'après les mémoires de LAJAILLE avec des notes sur la situation de cette partie de l'Afrique jusqu'en l'an X (1801-1802), par P. LABARTHE, Paris, Dentu, an X, 1802, XII-262 p., 1 carte h.t. de Lapie.

Jean-Baptiste LABAT (R.P.), Nouvelle relation de l'Afrique occidentale, Paris, Le Gras, 5 tomes, 1728 : t. I, 346 p. + 4 cartes ; t. IV, 392 p. + 6 cartes ; t. V, 404 p. + 1 carte, Paris, chez Guillaume Cavelier.

Relation historique de l'Ethiopie occidentale, 5 tomes + cartes et figures, Paris, Delespierre, 1732 (t. III, 462 p. ; t. V, 408 p. exploités).

Voyage du chevalier DES MARCHAIS en Guinée, Isles voisines et à Cayenne fait en 1725, 1726, 1727, t. IV, Paris, Prault, 1730, 681 p.

Michel Jajolet (de) LA COURBE, Premier voyage du sieur de la Courbe fait à la coste d'Afrique en 1685, publié par Cultru, Paris, Leroux, 1913, 1 vol., LVIII, 320 p.

LA HARPE, Abrégé de l'histoire générale des voyages, Paris, Maumus, 1835, t. 1, 299 p. (Afrique, pp. 231-260) ; t. 2, 319 p. (Afrique, pp. 7-26).



M. Bruzen de LA MARTINIÈRE, Grand dictionnaire géographique historique et critique, par M. Bruzen de LA MARTINIÈRE, Paris, Libraires associés, 1768, 9 vol., nouvelle éd. commentée et corrigée (Articles sur l'Afrique).

LAMIRAL, L'Afrique et le Peuple africain considérés sous tous leurs rapports avec notre Commerce et nos Colonies, Paris, Dessenne, 1789, 399 p., 4 pl. h.t.

Richard et John LANDER, Journal d'une expédition entreprise dans le but d'explorer le cours et l'embouchure du Niger ou Relation d'un voyage sur cette rivière depuis Yaourie jusqu'à son embouchure, trad. de l'anglais par Mme Louise S.W. BELLOC, Paris, Paulin, 1832 ; t. 1, 354 p. ; t. 2, 348 p.

E.-M. LAUMANN, A la Côte occidentale d'Afrique, Paris, Firmin-Didot et Cie, 1894, 266 p.

Duc de LAUZUN, Journal du Sénégal, janvier-mars 1779, dans Jean Monteilhet, Bulletin du Comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'A.O.F., 1920, pp. 515-562.

Mémoire sur le commerce et les possessions des Anglais en Afrique (1779), dans Jean Monteilhet.

Vincent LE BLANC, Les voyages fameux du sieur Vincent Le Blanc Marseillois (...), rédigés fidèlement sur ses Mémoires et Registres, tirés de la Bibliothèque de Monsieur De Pereisc conseiller au Parlement de Provence, enrichis de très-curieuses observations par Pierre Bergeron, à Paris, chez Gervais Clousier au Palais, 1649, achevé d'imprimer pour la première fois le 18<sup>e</sup> jour d'Aoust 1648 (voyages effectués de 1567 à 1631).

J.A. LE BRASSEUR, Détails historiques et politiques, mémoire inédit (1778) de J.A. LE BRASSEUR, par Charles Becker et Victor Martin, dans BIFAN, t. 39, série B, n° 1, 1977 (Ms (B.N.) 12080, 30 feuillets).

Réponse à M.M. de Bellecombe et Chevreau du 14 avril 1776, C 6, 38 p.

BELLECOMBE (de) et CHEVREAU Lettre écrite à M. Le Brasseur, 12 avril, 1776, C<sub>6</sub>.

Charles LE BRETON La vallée, Journal de navigation. 1749-1750, dans Jehan MOUSNIER, Journal de la Traite des Noirs, éd. de Paris, 1957, 287 p.

LEDYARD et LUCAS, Voyages de MM. Ledyard et Lucas en Afrique. Suivis d'extraits de voyages faits à la rivière de Gambie, par ordre de la Compagnie anglaise d'Afrique et d'un Mémoire écrit sous le règne

de Charles II, concernant la grande quantité d'or qu'on trouve près de cette rivière, trad. par A.J.N. LALLEMANT, Paris, Xhrouet, Déterville, an XII, 1804, 548 p.

LE JUGE, Rapport d'inspection pour la Compagnie des Indes 1732, Colonies C 6, 10, dans André DELCOURT, La France et les établissements français au Sénégal entre 1713 et 1763, IFAN, 1952, 432 p.

LE MAIRE, Les Voyages du Sieur le Maire aux Iles Canaries, Cap-Verd, Senegal et Gambie, à Paris, chez Jacques Collombat, 5 pl., 1 carte h.t., 1695, 263 p. + 22 p. de table de matières. (Les pages 181 à 205 intitulées Relations des Isles et environs des Rivières de Bresalme, Gambie, Zamenen, S. Domingue, Geve et autres sont anonymes).

LEVENS, Lettres à Dubellay, 15 décembre 1724, Colonies C 6, 8, dans André DELCOURT, La France et les établissements français au Sénégal entre 1713 et 1763, IFAN, 1952, 432 p.

Mémoire sur le Sénégal fait le 10 juillet 1725, Ms (B.N.) 9339 na.

Jan Hughen (Van) LINSCHOTEN, Histoire de la navigation de J.H. de Linschot et de son voyage des Indes ... à quoy sont adjoustées quelques autres descriptions tant du pays de Guinée et autres costes d'Ethiopie que des navigations vers le Nord au Vargat et en la Nouvelle Zemble (trad. française), Amsterdam, 1610, in folio, 275 p., fig., plans et cartes.

LISTRE, Histoire de la Révolution et des événements de Saint-Domingue depuis 1786 jusqu'en 1812. Ms, Bibliothèque de Nantes, n° 1809, 600 p., dans G. DEBIEN, Documents sur la traite (XVIIIe, XIXe siècles). Notes d'histoire coloniale, n° 152, Enquêtes et documents, t. II, 1973.

Pierre LOTI, Le roman d'un spahi, Paris, Calman-Lévy, 1881, 380 p.

R.P. Godefroy LOYER, Relation du voyage du Royaume d'Issyny, côte d'Or, país de Guinée, en Afrique, 1714, dans Paul ROUSSIER, L'établissement d'Issigny, Paris, Larose, 1935, pp. 111-235.

Abdoulaye LY, La Compagnie du Sénégal. Dakar, 1958 (journal de bord de l'Amitié, années 1680), Paris, Présence Africaine, 312 p.

E. MAGE, Voyage dans le Soudan Occidental, Hachette et compagnie, Introduction par J. Belin-De Launay, 1872, 307 p. + 1 carte.

M. MAKINTOSH, Voyages en Europe, en Asie et en Afrique contenant la description des moeurs, coutumes, loix, productions, manufactures de ces possessions anglaises de l'Inde, commencés en 1771 et

- finis en 1781 par MAKINTOSH, suivis des voyages du colonel COPPER, trad. de l'angl., Paris, Regnault, 1786, 2 tomes, XXIV-478 p. ; t. 2, VIII-415 p. + cartes de pl.
- MATHELOT, Relation très fidelle de ce qu'y s'est passé dans le voyage que le Sr François Directeur Général et Intéressé dans la Compagnie royale du Sénégal Gorée et lieux dépendans de la Concession de lad. Compagnie par le sieur MATHELOT, Ms (B.N.) 21690.
- Raymond MAUNY, Relation du sieur d'Estival, 1672, Dakar, dans BIFAN, t. 13, série B, n° 4, 1951, pp. 1298-1301.
- MEMOIRE DU ROY pour servir d'instructions au Sr Dumontet, Commandant du Sénégal, 1782, 30 p., C 6.
- MEMOIRE sur le Sénégal, vers 1758, Ministère de la Marine et des Colonies, n° 46, Sénégal, n° 4, feuilles 2, 3 et 17.
- MEMOIRE sur l'importance de la colonie du Sénégal, vers 1784, Ministère de la Marine et des Colonies, Sénégal, C 6, n° 28, feuilles 3 et 17, 11 feuillets.
- Chevalier de MESNAGER, Sénégal, Ile de Gorée, Mémoire sur l'île de Gorée, 1768, Ministère de la Marine et des Colonies, C 6, n° 12, feuilles 8 et 10, 14 p.
- John M'LEOD, D.M., L'Afrique ou histoire, moeurs, usages et coutumes des Africains Dahomey (Guinée), trad. de l'anglais par Edouard GAUTIER, Paris, Nepveu, 1821, 147 p.
- Jean MOCQUET, Voyages en Afrique, Asie, Indes orientales et occidentales, Paris, Jean de Heuqueville, 1617. Photocopies, pp. 35-51, 1601 ; pp. 69-77, 1604.
- G.T. MOLLIEU, Voyage dans l'intérieur de l'Afrique aux sources du Sénégal et de la Gambie, fait en 1818, par ordre du gouvernement français, par G. MOLLIEU avec carte et vues dessinées et gravées par Ambroise Tardieu, Paris, 1820, 2 tomes : t. 1, 339 p. ; t. 2, 319 p.
- MONSERAT, Mémoire inédit sur l'histoire du Nord du Sénégal, Ms de 1839, dans Boubacar Barry, BIFAN, série B, t. 32, n° 1, janvier 1970, pp. 1-43. Précis des événements les plus intéressants qui sont arrivés dans le Waalo, le Sénégal, chez les maures Tranzas et dans le Fouta Toro de 1819 à 1839.
- Jean MONTEILHET, Documents relatifs à l'histoire du Sénégal, dans Annuaire et mémoire du Comité d'études historiques et scientifiques de l'A.O.F., 1916, pp. 62-119.
- Francis MOORE, Travels into the Inland Parts of Africa containing a description of the Several Nations for the Space of six Hundred Miles up the River Gambia (...), London Edward Cave, 1738, 234 p., 1 carte, 2 pl.
- François MOORE, Extrait du Voyage de Francis Moore dans l'intérieur de l'Afrique, en remontant la rivière de Gambie pendant l'espace d'environ 200 lieues, suivi d'un Mémoire (écrit sous le règne de Charles II) sur la grande quantité d'or contenue dans le sable de la Gambie in Ledyard et Lucas, trad. de l'anglais.
- Louis MORERI, Le grand dictionnaire historique de Moréri ou Le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane, par Mre Louis Moréri, Prêtre, docteur en théologie, Paris, dernière et nouvelle éd. 1759 (articles sur l'Afrique), 9 tomes.
- Robert NORRIS, Mémoires du Regne de Bossa-Ahadée, Roi de Dahomé, Etat situé dans l'intérieur de la Guinée, par Robert NORRIS, trad. de l'angl. par C.B. WADSTROM, 1790, 243 p.
- PELLETAN, Mémoire sur la colonie française du Sénégal, par le citoyen PELLETAN, Paris Ve, Panckoucke, an IX (1801), pp. XVI + 118, 1 carte.
- Nicolas PERROT, L'Afrique de Marmol, trad. par Nicolas PERROT, Paris, Thomas Jolly et Louys Billaine, 1657, 304 p. + 7 cartes du Sr. Sanson d'Abbeville.
- Thomas PHILLIPS, Voyage du Capitaine Thomas Phillips au Royaume de Juida et dans l'île de San Thomas, 1693, dans Histoire Générale des Voyages, livre VIII, pp. 64-206.
- C.M.C. PICARD, Des Possessions françaises en Afrique, Paris, 1814, 79 p., C 6.
- PICROCHOLE, Le Sénégal drôlatique, Paris, Dupont, 1896, 325 p.
- PILOTE PORTUGAIS ANONYME, Navigation de Lisbonne à l'île de Saint Thomas envoyée à magnifique comte Rémond de la Tour, gentilhomme de Verone, in De l'Afrique contenant la description de ce pays par Léon l'Africain, t. V, pp. 523-568, trad. Jean TEMPORAL, 1556, Paris, imprimé aux frais du gouvernement, 1830.
- Abbé Alexandre-Gui PINGRE, VERDUN de la Crenne et J.C. BORDA, Voyage fait par ordre du Roi en 1771 et 1772 en diverses parties de l'Europe, de l'Afrique et de l'Amérique pour vérifier l'utilité de plusieurs méridiens et instrumens servant à déterminer la latitude et la longitude tant du vaisseau que des côtes et les écueils que l'on

- reconnaît suivi de recherches pour vérifier les cartes hydrographiques par M. M. Verdun de la Crenne, le chevalier de Borda et Pingré, Paris, Imprimerie royale, 1778, 2 vol. in 4°, pl. et cartes (t. 2 exploité, pp. 128-159).
- PLAN (UN) de COLONICACION du Sénégal en 1802, Annuaire et Mémoires du Comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'A.O.F., 1916, pp. 130-214, dans Jean Monteilhet (Ms d'un auteur inconnu).
- Abbé Liévain-Bonaventure PROYART, Histoire de Loango, Kakongo et autres royaumes d'Afrique rédigée d'après les mémoires des préfets apostoliques de la mission française, à Paris, chez C. Berton, N. Crapart ; à Lyn, chez Bruyset-Pontus, 1776, 382 p., 1 carte en dépl.
- P(RUNEAU) D(E) P(OMMEGORGE), Description de la Nigritie enrichie de cartes, à Amsterdam et à Paris, chez Maradan, 1789, 284 p. 1 plan + 5 cartes.
- J.S. QUESNE, Mémoire du capitaine Landolphe, contenant l'histoire de ses voyages pendant trente six ans, aux côtes de l'Afrique et aux deux Amériques, rédigés sur son manuscrit, Paris, Bertrand-Pillet aîné, 1823, 2 tomes : t. 1, 350 p. ; t. 2, 500 p.
- Anne RAFFENEL, Nouveau voyage dans le Pays des Nègres, Paris, Imprimerie et Librairie centrale des chemins de fer de Napoléon Chaix, 1856, 2 tomes : t. 1, 512 p. ; t. 2, 456 p., pl., fig., cartes.
- RAPPORT sur la mise au plein d'un navire de la compagnie à Bissau (en anglais), trad. jointe. Ms, C<sub>6</sub><sup>2</sup>, 1692, trad. 1693.
- REVEL, Etat des Presens et Coutumes, faits par ordre de M. Le Brasseur Commandant sous le Roi et Administrateur général de cette colonie, aux Rois Nègres du Continent ainsi qu'à faudet alquier du Roi de Bar pendant les années 1775 et 1776, 30 novembre 1776, C 6, 7 p.
- Dr F. RICARD, Le Sénégal, étude intime, Paris, Chalamel, 1865, 425 p.
- De ROCHEBLAVE, Observations sur l'isle de Gorée données par Monsieur de ROCHEBLAVE gouverneur à Monsieur de Boniface son successeur (entre 1770 et 1775), C 6, 14 p.
- ROGER, Une exploration du gouverneur Roger (février-mars 1823), dans Jean Monteilhet, Documents relatifs à l'histoire du Sénégal, Annuaire et Mémoires du Comité d'études historiques et scientifiques de l'A.O.F., 1916, pp. 62-119.
- ROGER (Baron), Fables sénégalaises recueillies de l'Ouolof et mises en vers français avec des notes destinées à faire connaître la Sénégambie, son climat, ses principales productions, la civilisation et les moeurs des habitans, Paris, Nepveu, 1828, 288 p.
- SAINT ESTIVAL, Relation de Saint Estival, Observation sur la côte de Guinée, 1672. Ms Archives nationales du Sénégal à Dakar.
- Alexis de SAINT LÔ, Relation du voyage du Cap-Verd, par R.P. Alexis de S. LÔ, Paris, F. Targa, 1637, 222 p.
- SAINT ROBERT, Rapport (?) Colonies C<sub>66</sub>, 1720, dans André DELCOURT, La France et les établissements français au Sénégal entre 1713 et 1763, IFAN, 1952, 432 p.
- SAINT VINCENT, Voyage dans les quatre principales îles des Mers d'Afrique par J.B.G.M. Bory de SAINT VINCENT pendant les années neuf et dix de la République, 2 tomes (1 et 3 exploités) an XIII (1804), Paris, chez F. Buisson, Imprimeur-Libraire.
- Nicolas SANSON D'ABBEVILLE, L'Afrique en plusieurs cartes nouvelles et exactes ; et en divers traités de Géographie et d'Histoire par Nicolas SANSON D'ABBEVILLE, à Paris, chez l'auteur, Rue de l'Arbre sec, 1656 (sans pagination), 131 p.
- SAUGNIER, Relation de plusieurs voyages à la côte d'Afrique, à Maroc, au Sénégal, A Gorée, A Galam, etc... Carte de de Laborde, 1791, Paris, Gueffier, 300 p. + histoire de la captivité de M. Brisson, 200 p.
- Jacques SAVARY DES BRULONS, Dictionnaire universel de Commerce contenant tout ce qui concerne le commerce qui se fait dans les 4 parties du monde, Paris, Jean Estienne, 1723-1730, 3 volumes in folio.
- SCHMALTZ, Rapport d'un voyage que vient de faire dans l'intérieur le Commandant du Sénégal. Envoi des traités qu'il a conclus. Modifications qu'ils nécessitent. 5 juin 1819, dans Jean MONTEILHET, Documents relatifs à l'histoire du Sénégal. Une tournée diplomatique du Gouverneur Schmaltz sur le Sénégal, mai 1819, in Annuaire et Mémoires du Comité d'études historiques et scientifiques de l'A.O.F., 1916, pp. 62-119.
- Antoine SIX, Lettre et rapport aux directeurs de la Compagnie des Indes occidentales, 29 août 1672. Archives Coloniales, Colonies C<sup>8</sup> A<sup>1</sup>, dans G. DEBIEN, Documents sur la traite (XVIIe-XIXe siècles). Notes d'histoire coloniale, n° 152, Enquêtes et documents, t. II, 1973, pp. 187-226.

William SNELGRAVE, Nouvelle relation de quelques endroits de Guinée et du commerce d'esclaves qu'on y fait, trad. de l'angl. par Mr. A. Fr. de COULANGE, à Amsterdam, 1735, 22 p. non numérotées, 348 p., 1 carte h.t. par le Sr. d'Anville (1729).

Amédée TARDIEU, Voyage sur la côte de Sénégambie, feuilleton de la Presse des 12.8.1845, 14.8.1845, 4.9.1845, 6.9.1845 (à partir de ces trois dernières dates le titre devient : Voyage sur la côte de Sénégambie et de Guinée).

J.-P.-F. THEVENOT, Traité des maladies dans les Pays Chauds et spécialement au Sénégal, Paris, Baillière, 1840, 399 p.

TIBIERGE, Journal du sieur Tibierge ou voyage de l'année 1692, dans Paul ROUSSIER, L'établissement d'Issiny, Paris, Larose, 1935, pp. 51-69.

TRAITE, Passé entre la Compagnie des Indes et le Consortium de Guinée le 16 octobre 1750. Col. C 6, 12 (1750), dans André DELCOURT, La France et les établissements français au Sénégal entre 1713 et 1763, pp. 413-418.

A. VESPUCE, Lettres d'Americ Vespuce, Florentin, 1556, trad. Jean TEMPORAL, t. II, pp. 477-522, De l'Afrique par Léon l'Africain, in Relation des voyages à la côte occidentale d'Afrique, publié par Charles Schefer, 1895.

VILLAULT de BELLEFOND, Relation des costes d'Afrique appelées Guinée ..., Paris, Thierry, 1669, 455 p.

Geoffroy de VILLENEUVE (R.G.V.), l'Afrique ou Histoire, Moeurs, Usages et Coutumes des Africains. Le Sénégal, par R.G.V. (2 voyages faits en 1785, 1786, 1787 et 1790), Paris, 1814, 4 tomes ; 3 tomes exploités : t. 1, 174 p. ; t. 2, 176 p. ; t. 4, 218 p.

## 2. Etudes et ouvrages contemporains

Raymond ARVEILLER, Contribution à l'étude des termes de voyage en français (1505-1722), Paris, Ed. d'Artrey, 1963, 569 p.

Willy BAL, Afro-Romanica studia, Alubefeira, Edições Poseidon, Apartado 2 - 1979, 160 p.

Mots d'origine portugaise dans quatre langues bantoues du Zaïre, dans Biblos, LVII, Coïmbra, 1981, pp. 17-24.

Willy BAL et Jean GERMAIN, Guide bibliographique de linguistique romane (Bibliothèque des Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain, 12), Louvain, éd. Peeters, 1978, 267 p. + VI.

Miguel BARNET, Biografía de un cimarrón, Barcelona, ediciones Ariel, 1968, 200 p.

Robert CHAUDENSON, Le lexique du parler créole de la Réunion, Paris, H. Champion, 1974, t. 1, 642 p. ; t. 2, pp. 643-1249.

Françoise DEROURE, La vie quotidienne à Saint-Louis par ses archives (1779-1809), Dakar, dans BIFAN, t. 26, série B, n° 3-4, 1964, pp. 397-439.

Amadou DIALO, Problématique des emprunts et de la création lexico-sémantique dans les langues africaines : le cas du wolof, dans Réalités africaines et langue française, n° 14, avril 1981, CLAD, pp. 1 à 41.

Louis-Fernand FLUTRE, De quelques termes de la langue commerciale utilisée sur les côtes de l'Afrique occidentale aux XVIIe et XVIIIe siècles d'après les récits de voyages du temps, dans Revue de linguistique romane, n° 97-98, janvier-juin 1961, t. XXV, pp. 274-289.

*De quelques termes de la langue commerciale utilisée sur les côtes de l'Afrique occidentale aux XVIIe et XVIIIe siècles d'après les récits des voyageurs du temps*, dans Annales de l'Université de Madagascar, n° 3, 1961, pp. 65-95 et n° 4, 1962, pp. 113-141.

*De quelques termes usités aux XVIIe et XVIIIe siècles sur les côtes occidentales d'Afrique et qui ont passé dans les récits des voyageurs français du temps*, dans Etymologica, 1958, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, pp. 209-238 (recueil jubilaire offert à Walther von Wartburg).

L. GUYOT et P. GIBASSIER, Les noms des plantes, Paris, PUF, Coll. "Que sais-je ?", n° 856, 1967, 157 p.

Elodie JOURDAIN, Le vocabulaire du parler créole de la Martinique, Paris, C. Klincksieck, 1956, 303 p.

Jean-Bernard LACROIX, Les Français au Sénégal au temps de la Compagnie des Indes de 1719 à 1758, Lorient-Bastia, 1980, publ. ronéotée, 120 p.

Louis LACROIX (Capitaine au long cours), Les derniers négriers, Paris, Ed. maritimes et d'Outremer, 1977, 281 p.

Raymond MAUNY, Contribution à la bibliographie de l'histoire de l'Afrique noire des origines à 1850, Dakar, dans BIFAN, t. 28, série B, n° 3-4, 1966, pp. 927-965.

Glossaire des expressions et termes locaux employés dans l'Ouest africain, Dakar, IFAN, 1952, catalogue IX, pp. 38-60.

Notes historiques autour des principales plantes cultivées d'Afrique occidentale, Dakar, dans BIFAN, t. 15, 1953, série B, n° 2, pp. 684-730.

Théodore MONOD, Rabelais et le Mali, Notes Africaines, n° 82, avril 1959, IFAN, Dakar, pp. 36-37.

Notes et Documents. Une enquête ouest-africaine sur les pêches au XVIIIe siècle, dans Revue française d'histoire d'Outremer, t. 64, n° 237, 1977, pp. 516-520.

J.C. NARDIN, Recherches sur les "gourmets" de l'Afrique occidentale, dans Revue française d'histoire d'Outremer, t. 53, n° 192-193, 1966, pp. 215-244.

F.J. NICOLAS, Recherche sur la valeur sémantique du mot baobab, dans Notes africaines, n° 67, juillet 1955, pp. 77-78.

W. SERLE, G.J. MOREL, Les oiseaux de l'ouest africain, Delachaux Niestlé, Neuchâtel - Paris, 2e trim. 1979, 331 p., 46 pl. + 1 carte.

Guy THILMANS, Le Sénégal dans l'oeuvre d'Olfried Dapper, Dakar, dans BIFAN, t. 33, série B, n° 3, juillet 1971, pp. 508-563.

### 3. Dictionnaires

Jean ALBANY, P'tit glossaire, le piment des mots créoles, Paris, éd. par l'auteur, 1974, 116 p.

O. BLOCH et W. von WARTBURG, Dictionnaire étymologique de la langue française, Paris, PUF, 1968.

FRANZÖSISCHES ETYMOLOGISCHES WÖRTERBUCH, Walter von WARTBURG, Basel, RG Zbinden et Co.

Georg FRIEDERICI, Amerikanistisches Wörterbuch und Hilfsörterbuch für den Amerikanisten, deutsch-spanisch-englisch, 2. Auflage, Hamburg, Cram de Gruyter und Co, 1960, 831 p.

Henri GADEN, Lexique français-poular, Paris, Leroux, 1914.

Proverbes et maximes peuls et toucouleurs, Paris, Institut d'Ethnologie, t. XVI, 1931.

GRAND LAROUSSE DE LA LANGUE FRANCAISE, Paris, 7 volumes, 1971-1978.

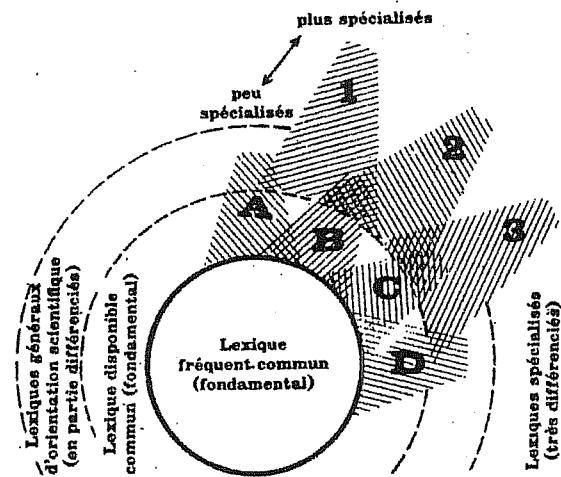
Emile LITTRE, Dictionnaire de la langue française, Paris, Gallimard-Hachette, Jean-Jacques Pauvert, éditeur, 1957, 7 volumes.

PETIT ROBERT (LE), dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris, 1980.

TERMINOLOGIE POPULAIRE ET FLORISTIQUE AFRICAINE :  
DE QUELQUES DIFFICULTES LIEES A L'ELABORATION  
DE DICTIONNAIRES POUR L'AFRIQUE (1)

0. INTRODUCTION

Dans le cadre des recherches effectuées depuis une dizaine d'années pour l'élaboration de l'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire (projet I.F.A. de l'A.E.L.I.A., sous l'égide de l'A.U.P.E.L.F. (2)), il nous a été possible de collecter à travers les divers textes dépouillés un grand nombre de dénominations appliquées à la flore locale. Ces vocables, qu'ils soient de formation française, qu'il s'agisse d'emprunts à des langues africaines ou encore d'hybrides, n'ont pas été, pour la plupart, retenus pour figurer dans l'I.F.A., en raison de leur faible fréquence dans l'usage courant ou de leur caractère strictement régional et technique. Ils n'ont pas non plus été tous retenus dans les lexiques régionaux (3) qui ont servi de base à la banque des données de l'I.F.A. et qui ont souvent été l'objet de publications particulières (publications qui se poursuivent encore, même si elles relèvent de la première étape de l'I.F.A., l'I.F.A. lui-même constituant la seconde). En effet, le caractère trop spécialisé de ces appellations les écartaient d'un corpus qui, selon les règles adoptées, devait relever du niveau du lexique commun disponible local :



A, B, C, D : centres d'intérêt du vocabulaire disponible courant.  
1, 2, 3 : aires lexicales des sciences ou des techniques.

Organisation fonctionnelle du lexique.

(Rivenc, 1971, 66)

(4)

Or, à l'heure de la publication de l'I.F.A., c'est-à-dire lorsque la seconde étape de ce projet paraît se terminer, il nous semble qu'une troisième étape doit être envisagée car bien des domaines restent à explorer. Plusieurs propositions ont déjà été faites dans ce sens à la Vème Table Ronde de Yaoundé (1981) et au Congrès d'Etudes Françaises de Lomé (1982) : exploitation de l'I.F.A. à des fins pédagogiques dans le cadre du nouveau projet P.E.L.A. (5), recherches dans une perspective diachronique et étymologique (6).

Pour notre part, nous voulons ici reprendre d'une certaine façon, une proposition plus ancienne, présentée à la IIIème Table Ronde de Kinshasa (1976) par J.P. CAPRILE et C. GABAIN : Le dictionnaire des particularités du français d'Afrique et le vocabulaire de la faune et de la flore : pour une approche thématique et spécialisée.

## 1. UNE RECHERCHE OU SE REJOIGNENT LES PROJETS I.F.A. ET P.E.L.A.

Depuis quelques années les recherches concernant la formation des vocabulaires spécialisés se sont multipliées, la terminologie s'érige peu à peu en discipline particulière. Les progrès technologiques ne cessent d'accroître le lexique. Il serait, pensons-nous, invraisemblable que les réalités africaines différentes, les recherches spécifiques menées au Sud du Sahara, le transfert de technologie, la diversification de l'emploi, les options scientifiques adoptées par les gouvernements, l'appropriation croissante du français par la scolarisation mais aussi sa diffusion dans les couches populaires - au moins en milieu urbain et dans certains pays où le français, sous une forme pidginisée et parfois en cours de créolisation, assume la fonction de véhiculaire interethnique - n'entraînent pas l'apparition de particularismes tant au niveau des lexiques généraux d'orientation scientifique (partiellement différenciés) que dans les lexiques spécialisés (voir tableau supra).

En ce qui concerne la Côte-d'Ivoire, nous pouvons citer pêle-mêle à titre d'exemple : gendarme couché, circuit-lèpre, cacaoette, damanance, arabustaculture, écabosseuse, opération coup de poing, tradipraticien, drummologie, griotège ... (7). Chaque corpus de métier a ses propres créations et celles-ci ne sont pas forcément connues de tous les francophones locaux.

On sait que l'introduction des langues nationales dans l'éducation peut connaître au moins deux étapes différentes, la première où la langue africaine est seulement objet d'enseignement (le français restant le vecteur de formation dans toutes les disciplines), la seconde intervenant lorsque par les effets de la planification intralinguistique (élaboration d'ouvrages de toutes disciplines avec éventuellement création d'un vocabulaire spécialisé spécifique d'une matière d'enseignement ...) la langue africaine est prête à assumer de nouvelles fonctions de médium scientifique ou technologique. Or, si dans des domaines comme la mathématique, le vocabulaire spécialisé ne peut guère être modifié d'une langue à une autre par la localisation géographique, il n'en est pas ainsi pour les sciences d'observation qui s'appuient sur le milieu naturel.

En outre, nous pensons que le lexique de la flore africaine n'est guère exploré, pas plus en ce qui concerne le français qu'en ce qui concerne les langues africaines. Il constitue un champ de recherches considérable à bien des points de vue, tant, par exemple, sous l'aspect proprement lexicologique que sous celui du contact de langues. Il est, d'autre part, directement lié aux préoccupations de pays en développement, particulièrement à l'heure où s'élaborent des dictionnaires, tant monolingues que bilingues. A ce titre, une enquête sur la terminologie floristique populaire, dans toutes les langues parlées en Afrique, constituerait, nous semble-t-il, un point de rencontre évident entre les projets I.F.A. et P.E.L.A. (5) car les investigations devraient être menées simultanément, et dans les langues africaines et en français. En effet, notre expérience nous a montré que le domaine de la flore forestière ivoirienne très riche en raison de l'exploitation commerciale qui en est faite, est presque entièrement constitué du point de vue taxinomique d'emprunts à des langues diverses de la Côte du Bénin, intégrés au français. Ce qui semble la règle qui sous-tend cette intégration, c'est que l'arbre exploité pour son bois porte en français le nom que lui donne la principale ethnie vivant dans la région où l'espèce a été découverte en abondance.

Ce lexique intéresse de nombreuses disciplines : pharmacopée traditionnelle, agriculture, nutrition, commerce et industrie du bois, artisanat, écologie, protection de l'environnement, horticulture, géographie, tourisme, etc. Une telle recherche est donc de nature interdisciplinaire. Outre le travail de terrain, la collecte doit porter sur le dépouillement d'ouvrages variés et de degrés de technicité divers : manuels d'enseignement, monographies, thèses, oeuvres littéraires ou paralittéraires, articles de revues diverses, en particulier de la presse nationale (pour la Côte-d'Ivoire, par exemple, nous dépouillons depuis dix ans, le quotidien d'information Fraternité-Matin qui tire actuellement à près de 120 000 exemplaires, l'hebdomadaire Ivoire-Dimanche etc.), articles ou livres concernant non seulement la botanique et les domaines cités supra, mais également la sociologie, l'ethnologie, l'histoire : récits d'explorateurs ou de voyageurs ... En effet, la terminologie scientifique, qui n'est guère transparente pour un non-botaniste, ne peut être utilisée dans des écrits destinés à une certaine vulgarisation.

Certes, depuis la synthèse magistrale mais ethnologique (et non linguistique) de C. LEVI-STRAUSS (1962), on dispose de certains travaux linguistiques (SEGUY, 1953 ; CONKLIN, 1954 ...), souvent partiels cependant, sur les noms populaires de plantes. Pourtant, en ce qui concerne la phytonymie populaire française, hors de France, les recherches sont relativement rares et, si l'on excepte les appellations collectées par R. MAUNY (1952), L.P. FLUTRE (1958), R. ARVEILLER (1963), nous ne pouvons citer que les travaux lexicographiques de K.J. HOLLYMAN (1962, 1963, 1966, 1969, 1970 ...) sur le français calédonien.

A la demande de collègues scientifiques, nous avons donc entrepris, en collaboration avec des linguistes, spécialistes de diverses langues ivoiriennes, une recherche en phytonymie populaire. C'est ainsi que nous avons eu à affronter certains problèmes. Nous en présenterons quelques uns ci-dessous qui souligneront les difficultés de la tâche, difficultés qui, pour la plupart, sont susceptibles d'apparaître quelle que soit la langue concernée.

## 2. PROBLEMES LIES A LA TERMINOLOGIE SCIENTIFIQUE

Le premier point sur lequel nous voudrions insister est celui de la terminologie scientifique utilisée pour la flore africaine. A. AUBREVILLE, dans l'introduction à la seconde édition de sa Flore forestière de la Côte-d'Ivoire de 1936, écrit : "*Une flore tropicale, plus que toute autre, vieillit terriblement vite. Que de changements de noms scientifiques à apporter, résultant ou de révisions de genres de familles faites par les spécialistes, avec leur mise en synonymie, leurs démembrements génériques, leurs nouvelles combinaisons, ou des récentes comparaisons avec des flores affines d'autres pays, ou de déterminations incertaines d'autrefois d'après des herbiers insuffisants, mais aujourd'hui précisées etc... [....]. Les forestiers, lecteurs de la 2ème édition protesteront dans leur for intérieur contre ce bouleversement de la nomenclature de la 1ère édition, où tant de noms devenus familiers à la langue, disparaissent sous d'autres*". (1959, p. 13).



Cette fluctuation des appellations scientifiques pourtant indispensables pour l'identification précise des plantes dans un article de dictionnaire, les rédacteurs de l'I.F.A. ont pu en faire l'expérience lors de la mise en commun des données collectées. Ainsi une liste de synonymes de fromager : banan, bantan, benténier, bombax, faux kapokier pouvait être mise en évidence mais les chercheurs ayant fourni l'une ou l'autre de ces données, indiquaient comme identification soit Ceiba pentandra soit Eriodendron anfractuosum. Y avait-il deux plantes différentes ? Dans ce cas, dans la liste citée ci-dessus, quelles dénominations pouvait-on attribuer à l'une ou à l'autre ? ou bien la liste entière désignait-elle une plante dans un pays et une autre plante dans un autre pays ? Ce n'est qu'après un recours aux spécialistes qu'il nous a été possible d'apprendre, d'une part, que les deux identifications : Ceiba pentandra (LINN.) GAERTN. et Eriodendron anfractuosum D.C. étaient synonymes, d'autre part qu'il convenait d'accompagner chaque dénomination scientifique du nom en abrégé du créateur de celle-ci, enfin, que la consultation de l'Index de Kew permettait d'établir l'équivalence entre les diverses appellations utilisées.

Une enquête de terrain concernant les réalités de la flore, même pour une équipe comprenant un botaniste et un linguiste, n'est pas si simple. En voici un exemple : sur les marchés de Côte-d'Ivoire, on vend couramment une graine, de la grosseur d'une arachide, à odeur forte et qui est utilisée comme condiment. Cette graine porte le nom local d'akpi. C'est sous ce nom que nous la trouvons mentionnée en contexte français, tant dans la conversation d'Ivoiriens d'ethnies différentes que dans certains ouvrages scientifiques (BUSSON, 1965, p. 174) ou dans des recettes de cuisine : "Faites griller l'akpi, le poisson sec et les oignons" (BIARNES, La cuisine ivoirienne, 1974, p. 36). La recherche linguistique permet de dire que ce vocable assez courant provient du baoulé àkpí, mais existe sous des formes plus ou moins proches dans un certain nombre de langues du groupe kwa. Cette graine présentée à plusieurs botanistes est identifiée comme celle d'un arbre de forêt secondaire : Ricinodendron africanum MÜLL.-ARG., = jatropha heudelotii BAILL. = Ricinodendron heudelotii (BAILL.) PIERRE ex. PAX., de la famille des Euphorbiacées, arbre généralement appelé àho (de l'abé, langue kwa ivoirienne) par les forestiers locaux.

### 3. PROBLEMES POUR L'ELABORATION D'UN DICTIONNAIRE BILINGUE

On peut donc comprendre qu'un certain nombre de lexiques bilingues langue africaine/français soient présentés comme ce qui suit :

- bé**é**baw : *plante grimpante ...*  
 abékye : *variété de plante grimpante à suc vénéneux utilisé pour la capture du poisson par empoisonnement de l'eau ...* (8)

Il est évident qu'une grosse partie du travail lexicographique reste à faire : l'identification. Mais d'autres problèmes d'ambiguïté peuvent se présenter :

"bambou : kàlǎ ou b<sup>1</sup> kàl<sup>1</sup>" (9)

Voici qui paraît clair a priori, encore qu'on puisse souhaiter savoir à quelle distribution réelle correspondent les deux termes bété qui ne devraient pas être totalement synonymes. Mais le problème est dans le mot français bambou et l'absence d'identification scientifique. En effet, en Côte-d'Ivoire, on désigne couramment par bambou le rachis des grandes feuilles du palmier-raphia. (Raphia gigantea A. CHEV.) utilisé pour la confection de meubles, charpentes, corbeilles etc. Par contre, la graminée géante qui a les mêmes utilisations et que les dictionnaires d'usage courant nomment "bambou" est communément appelée en Côte-d'Ivoire bambou de Chine, qu'il s'agisse d'ailleurs du Bambusa vulgaris LINN., cultivé dans le Sud ou du Bambusa abyssinica A. RICH., cultivé dans le Nord. Nous en prendrons pour exemple le contexte suivant :

"Parvenu à la hauteur d'un bosquet de bambous de Chine, il vit un gros chien noir lui barrer la route". (Fraternité-Matin, 30/11/1982) Cette ambiguïté du mot "bambou" est souvent évoquée par les auteurs :

"Le palmier-raphia souvent appelé - à tort - par les artisans, bambou ..." (J. ETIENNE-NUGUE, Artisanats traditionnels en Côte-d'Ivoire, Audecam, 1974, p. 75).

Aussi, pour lever toute équivoque, voit-on localement s'instaurer une opposition bambou de Chine / bambou-raphia :

"... des tables que l'on fabrique avec des nervures de bambou-raphia". (A. DAVESNE, Manuel d'agriculture, Istra, 1954, p. 58).

La difficulté peut être d'un autre ordre : au lieu d'un particularisme régional que le lexicographe doit affronter, c'est un problème de choix qui se pose. En effet, une plante largement répandue et utile à l'homme, peut, en français, selon l'époque, la région d'Afrique, l'auteur etc. avoir plusieurs appellations fort différentes entre lesquelles il faut établir un lien. Ainsi le Terminalia catappa LINN., grand arbre de la famille des Combrétacées, répandu à partir de l'Inde dans la plupart des pays tropicaux, sert à la décoration des jardins et des avenues à cause de ses feuilles qui deviennent d'un beau rouge vif avant de tomber. Il porte des fruits comestibles rappelant une grosse amande. Selon les régions et les auteurs, il est appelé : amandier de Cayenne, amandier de Gambie, amandier du Sénégal (réduit généralement à amandier dans la conversation), par référence au fruit, badamier (du hindi bādām "amande"), variante ivoirienne (10) bandamier (vraisemblablement par attraction du nom de fleuve local : Bandama), kokomantier (en français populaire ivoirien, par dérivation du nom local de l'amande de cet arbre, appelé Kokoman, terme dont l'origine n'a pas encore été identifiée). Il convient de dégager une norme d'usage de toutes ces dénominations. Il semblerait donc que badamier soit le terme le plus largement répandu dans l'ensemble des pays tropicaux et que ce soit l'appellation populaire la plus fréquente dans les Flores (exemple 1). Néanmoins, en Côte-d'Ivoire, la littérature parle préférentiellement d'amandier de Cayenne, comme le montrent les citations suivantes (exemples 2 et 3) :

(1) "Un troisième type se présente si l'on considère le badamier, originaire de l'Inde, introduit en Afrique comme arbre d'avenue". (AUBREVILLE, t. II, 1959, p. 68).

(2) "... si pittoresque l'hôtel de France avec [...] ses nombreux amandiers de Cayenne, nuits et jours remplis d'oiseaux". (B. DADIE, Les jambes du fils de Dieu, CEDA/HATIER, 1980, p. 75).

(3) "... ses flamboyants qui donnent de l'ombre, ses amandiers de Cayenne où viennent s'asseoir les bambins et les vieillards". (ANOMA KANIE, Les malheurs d'Amangoua, N.E.A., 1978, p. 229).

Or, cette synonymie populaire est loin d'être rare, elle peut jouer aussi bien sur des formations françaises que sur des emprunts ou des hybrides. Ainsi, pour le Parkia biglobosa (JACQ.) BENTH. (= Inga biglobosa WILD, Inga senegalensis, D.C., Mimosa biglobosa, JACQ., Mimosa taxifolia, PERS.), nous rencontrons : Farobier c'est sous cette appellation que l'arbre est désigné chez ADANSON (1757, p. 94) : "Les fruits du farobier sont fort recherchés par les Africains, surtout quand ils voyagent. Ce sont des gousses semblables à celles du haricot mais de plus d'un pied de longueur, qui renferment des semences noires, aplaties, semblables à de grosses lentilles et enveloppées d'une chair jaune et farineuse. Elle est fort bonne, nourrissante et d'un goût agréable". Il apparaît ensuite sous le nom de nédé (pour nété / nééré, des langues mandingues) chez R. CAILLIE (1830) : "Le nédé est une espèce de mimosa dont le fruit contient une substance féculente". Chez HECKEL (cité par BUSSON, 1965, p. 276), il est appelé houlle (du wolof, langue ouest-atlantique du Sénégal). "Les Africains considèrent le houlle, le baobab et le kola comme des présents du ciel : ils admettent en effet, ceux du moins qui pratiquent la religion de Mahomet, que ces trois arbres de première utilité pour eux, ont été introduits en Afrique par le prophète lui-même". Plus récemment, on rencontre encore des formations françaises comme : arbre à fauve, arbre à farine, mimosa pourpre et un hybride comme : arbre à nééré. Il semble cependant qu'à l'heure actuelle, tout au moins en Côte-d'Ivoire, un consensus se soit fait pour l'usage de l'emprunt nééré, bien que la variante nété soit relativement fréquente. Mimosa pourpre s'est spécialisé et est réservé, dirait-on, à la branche de nééré en fleurs.

#### 4. PROBLEMES LIÉS AU CONTACT DES LANGUES

Nous avons dit plus haut que dans la phytonymie populaire en Afrique, en raison du contact des langues, les emprunts sont fréquents. Ainsi en bambara, selon P. GARNIER (1976, p. 24) dyafarana qui désigne le Carthamus tinctorius ou safran bâtard viendrait, peut-être par le français, du nom arabe du safran (crocus sativus) plante très différente. "Le nom français safran viendrait du latin qui aurait emprunté le mot arabe, qui vient lui-même du persan "Za'fer". De même, le terme bambara : ábuka ou búka : Persea gratissima GAERTN. ou avocatier vient des noms "aouicatt" en caraïbe

ou "auacatl" en aztèque, par le portugais, puis le français. Le baoulé lêke (Daniellia Oliveri (RIFE) HUTCH. DALZ.) pourrait avoir un lien avec le bambara lêke, même si ce dernier désigne l'*Azelia africana* Sm. (en français linké).

Dans le domaine de la flore ivoirienne, en français, les emprunts sont nombreux et on peut se demander s'il y a véritablement intégration. Nous avons, entre autres exemples, relevé dans Fraternité-Matin (3/01/1980) : "La commission a recommandé l'année dernière l'arrêt total des exportations de certaines essences en grumes : il s'agit de l'aboudikrou, l'acajou, le fraké, l'iroko, le kondroti".

Nous avons procédé à l'expérience suivante : ces cinq appellations ont été présentées hors contexte à deux "jurys", le premier constitué de dix étudiants ivoiriens de la Faculté des Lettres (Lettres, Linguistique et Géographie), le second, constitué de dix enseignants non ivoiriens, de disciplines autres que les Sciences Naturelles, et résidant en Côte-d'Ivoire depuis au moins cinq années. Ce résultat a été le suivant :

	Ivoiriens	non Ivoiriens
appellations	identifié "arbre", "bois"	identifié "arbre", "bois"
aboudikrou	5 sur 10	3 sur 10
acajou	10 sur 10	10 sur 10
fraké	8 sur 10	6 sur 10
iroko	10 sur 10	10 sur 10
kondroti	2 sur 10	1 sur 10

L'aboudikrou (variante : aboudikro) est un grand arbre forestier de la famille des Méliacées : *Entandophragma cylindricum* SPRAGUE. Son nom, emprunté à l'abé (langue kwa du littoral) est assez courant en contexte français mais apparaît surtout dans des publications spécialisées de divers domaines. Les exploitants forestiers parlent plutôt de bossé rouge. Ce serait selon AUBREVILLE le sappelli du Cameroun.

Le fraké est un très grand arbre forestier de la famille des Combrétacées : *Terminalia superba* ENGL. et DIELS. Son nom, emprunté à l'agni (langue kwa du Sud-Est) est courant en contexte français spécialisé, assez usuel en contexte français non-spécialisé. Le fraké serait le limbo d'Afrique Equatoriale.

Iroko désigne deux grands arbres de la famille des Moracées : *Chlorophora excelsa* BENTH. et HOOK. ou iroko brun (par référence à la couleur de son bois) et *Chlorophora regia* A. CHEV. ou iroko jaune (par référence à la couleur plus claire de son bois). L'appellation iroko pourrait provenir de l'éwé (langue kwa du Togo et du Ghana). Elle est tout à fait usuelle en contexte français et désignerait en Afrique Equatoriale, l'arbre nommé kambala ou Mandji.

Le kondroti est un grand arbre de la famille des Bombacées : *Bombax brevicauspe* SPRAGUE, l'appellation, empruntée à l'abé, n'apparaît guère en dehors des ouvrages spécialisés.

Acajou est la seule des cinq dénominations qui figure dans le Petit Robert (édition 1972, p. 9). Encore nous dit-on : "1. anacardier [.....] 2. arbre d'Amérique à bois rougeâtre très dur, facile à polir ; ce bois ...". Pas la moindre mention de l'Afrique ! En effet, le mot acajou qui vient du tupi "agapu" par le portugais "acaju" désigne à l'origine le fruit du "cajueiro" : *Anacardium occidentale* LINN., décrit pour la première fois par A. THEVET (1558, Singularitez de la France antartique) : "... Avec une grande quantité d'arbres qu'ils nomment acaïous, portant fruits gros comme le pain en forme d'oeuf d'oye [.....]. Au bout de ce fruit vient une espèce de noix, grosse comme un marron, en forme de rognon de lièvre. Quant au noyau qui est dedans, il est très bon à manger pourvu qu'il soit légèrement passé par le feu". (Cité dans BOIS, 1928, t. II, p. 156).

En Côte-d'Ivoire, l'anacardium occidentale LINN., petit arbuste cultivé dans le Nord du pays pour ses fruits (noix de cajou) et ses faux fruits (pommes-cajou) qui résultent d'un gonflement du pédoncule floral, est appelé anacardier dans les publications spécialisées mais porte le nom populaire d'acajoutier, perçu comme impropre par les intellectuels, tant acajou est lié localement à la dénotation de l'espèce *Khaya* et aux bois

qu'elle fournit. D'où l'usage préférentiel de cajou, cajoutier, ou pommier-cajou.

Or le véritable acajou (*swietana* spp., famille des Méliacées) est représenté en Afrique par les *Entandophragma* comme le Kossipo, l'aboudikrou, le sipo, le tiama, le zinzân, peu différents de l'acajou américain du point de vue botanique (ROBERTY, 1954, p. 158). Les khaya, appelés "acajou" en Afrique sont également des Méliacées mais différent nettement des *Swietana*. Ces arbres (à l'exception du caïlcédrat) sont seulement connus depuis 1880 et sont exploités depuis 1885 (LANGUILLIER, 1977). La dénomination "acajou" proviendrait à l'origine d'une confusion entre les mots portugais acaju, "anacarde" et acajatinga : *swietana* spp. L'appellation de l'arbre américain aurait été ensuite transférée à l'arbre africain dont le bois présente des qualités équivalentes.

En Côte-d'Ivoire où les Khaya ont été très abondants et surexploités, acajou est un générique. On distingue, en effet, l'acajou lisse ou acajou à grandes feuilles (*Khaya grandifolia* D.C.), l'acajou de Bassam (11) (*Khaya ivorensis* A. CHEV.), l'acajou blanc (11) (*Khaya anthoteca* (WELLW.) C.D.C.), l'acajou du Sénégal ou caïlcédrat (11) (*Khaya sénégalensis* (DESV.) A. JUSS.). Un dernier arbre porte également le nom d'acajou épineux (*Tarrietia utilis* SPRAGUE) appelé plus couramment "niangon" (de l'agni), bien qu'il relève de la famille des Sterculiacées et soit, par conséquent, sans aucun rapport avec les Khaya ...

##### 5. CONCLUSION

Un des objectifs d'une recherche sur la phytonymie populaire serait de parvenir à établir une sorte de résumé sous forme de tableaux indiquant la famille, et le(s) nom(s) scientifique(s) de la plante, son nom populaire en français (s'il existe), puis dans chacune des langues du pays. En ce qui concerne la Côte-d'Ivoire qui compte environ une soixantaine de langues, nous proposerions une classification par groupes linguistiques : wa, Kru, Mandé-Sud et Mandé-Nord (ces deux sous-groupes ayant considérablement divergé au fil des siècles) et Gur, comme dans l'exemple suivant :

FAMILLE	nom populaire français	langues kwa	langues kru	langues mandé-sud	langues mandé-nord	langues gur
<u>COMBRETACEES</u> <i>Anogeissus leiocarpus</i> (D.C.) GULLL., PER. et A. Schimper (HOCHST., ex HUTCH. et DALZ.) AUBER.	bouleau d'Afrique				Krécété (Malinké)	Kalama (Sénoufo)
<u>COMBRETACEES</u> <i>Terminalia Ivoirensis</i> A. CHEV.	framiré	<u>framiré</u> (agni) hoti (abé)	bouri (bété) blié (wobé) brogba (dida)	banidi (yakouba)		
<u>RUBIACEE</u> <i>Mitrogyne ciliata</i> AUBER. et PELLEGR.	tilleul d'Afrique (impropre) ou bahia	bahia (agni) sozo (abé) sonso (attié) agofa (abrié)...				

ou "auacatl" en aztèque, par le portugais, puis le français. Le baoulé lêke (Daniellia Oliveri (RIFE) HUTCH. DALZ.) pourrait avoir un lien avec le bambara lêke, même si ce dernier désigne l'Afzelia africana Sm. (en français linké).

Dans le domaine de la flore ivoirienne, en français, les emprunts sont nombreux et on peut se demander s'il y a véritablement intégration. Nous avons, entre autres exemples, relevé dans Fraternité-Matin (3/01/1980) : "La commission a recommandé l'année dernière l'arrêt total des exportations de certaines essences en grumes : il s'agit de l'aboudikrou, l'acajou, le fraké, l'iroko, le kondroti".

Nous avons procédé à l'expérience suivante : ces cinq appellations ont été présentées hors contexte à deux "jurys", le premier constitué de dix étudiants ivoiriens de la Faculté des Lettres (Lettres, Linguistique et Géographie), le second, constitué de dix enseignants non ivoiriens, de disciplines autres que les Sciences Naturelles, et résidant en Côte-d'Ivoire depuis au moins cinq années. Ce résultat a été le suivant :

	Ivoiriens	non Ivoiriens
appellations	identifié "arbre", "bois"	identifié "arbre", "bois"
aboudikrou	5 sur 10	3 sur 10
acajou	10 sur 10	10 sur 10
fraké	8 sur 10	6 sur 10
iroko	10 sur 10	10 sur 10
kondroti	2 sur 10	1 sur 10

L'aboudikrou (variante : aboudikro) est un grand arbre forestier de la famille des Méliacées : Entandophragma cylindricum SPRAGUE. Son nom, emprunté à l'abé (langue kwa du littoral) est assez courant en contexte français mais apparaît surtout dans des publications spécialisées de divers domaines. Les exploitants forestiers parlent plutôt de bossé rouge. Ce serait selon AUBREVILLE le sappelli du Cameroun.

Le fraké est un très grand arbre forestier de la famille des Combrétacées : Terminalia superba ENGL. et DIELS. Son nom, emprunté à l'agni (langue kwa du Sud-Est) est courant en contexte français spécialisé, assez usuel en contexte français non-spécialisé. Le fraké serait le limbo d'Afrique Equatoriale.

Iroko désigne deux grands arbres de la famille des Moracées : Chlorophora excelsa BENTH. et HOOK. ou iroko brun (par référence à la couleur de son bois) et Chlorophora regia A. CHEV. ou iroko jaune (par référence à la couleur plus claire de son bois). L'appellation iroko pourrait provenir de l'éwé (langue kwa du Togo et du Ghana). Elle est tout à fait usuelle en contexte français et désignerait en Afrique Equatoriale, l'arbre nommé kambala ou Mandji.

Le kondroti est un grand arbre de la famille des Bombacées : Bombax brevicauspe SPRAGUE, l'appellation, empruntée à l'abé, n'apparaît guère en dehors des ouvrages spécialisés.

Acajou est la seule des cinq dénominations qui figure dans le Petit Robert (édition 1972, p. 9). Encore nous dit-on : "1. anacardier [.....] 2. arbre d'Amérique à bois rougeâtre très dur, facile à polir ; ce bois ...". Pas la moindre mention de l'Afrique ! En effet, le mot acajou qui vient du tupi "agapu" par le portugais "acaju" désigne à l'origine le fruit du "cajueiro" : Anacardium occidentale LINN., décrit pour la première fois par A. THEVET (1558, Singularitez de la France antartique) : "... Avec une grande quantité d'arbres qu'ils nomment acaïous, portant fruits gros comme le pain en forme d'oeuf d'oye [.....]. Au bout de ce fruit vient une espèce de noix, grosse comme un marron, en forme de rognon de lièvre. Quant au noyau qui est dedans, il est très bon à manger pourvu qu'il soit légèrement passé par le feu". (Cité dans BOIS, 1928, t. II, p. 156).

En Côte-d'Ivoire, l'anacardium occidentale LINN., petit arbuste cultivé dans le Nord du pays pour ses fruits (noix de cajou) et ses faux fruits (pommes-cajou) qui résultent d'un gonflement du pédoncule floral, est appelé anacardier dans les publications spécialisées mais porte le nom populaire d'acajoutier, perçu comme impropre par les intellectuels, tant acajou est lié localement à la dénotation de l'espèce Khaya et aux bois

qu'elle fournit. D'où l'usage préférentiel de cajou, cajoutier, ou pommier-cajou.

Or le véritable acajou (*swietana* spp., famille des Méliacées) est représenté en Afrique par les *Entandophragma* comme le Kossipo, l'aboudikrou, le sipo, le tiama, le zinzân, peu différents de l'acajou américain du point de vue botanique (ROBERTY, 1954, p. 158). Les khaya, appelés "acajou" en Afrique sont également des Méliacées mais différent nettement des *Swietana*. Ces arbres (à l'exception du caïlcédrat) sont seulement connus depuis 1880 et sont exploités depuis 1885 (LANGUELLIER, 1977). La dénomination "acajou" proviendrait à l'origine d'une confusion entre les mots portugais acaju, "anacarde" et acajatinga : *swietana* spp. L'appellation de l'arbre américain aurait été ensuite transférée à l'arbre africain dont le bois présente des qualités équivalentes.

En Côte-d'Ivoire où les Khaya ont été très abondants et surexploités, acajou est un générique. On distingue, en effet, l'acajou lisse ou acajou à grandes feuilles (*Khaya grandifolia* D.C.), l'acajou de Bassam (11) (*Khaya ivorensis* A. CHEV.), l'acajou blanc (11) (*Khaya anthoteca* (WELLW.) C.D.C.), l'acajou du Sénégal ou caïlcédrat (11) (*Khaya sénégalensis* (DESV.) A. JUSS.). Un dernier arbre porte également le nom d'acajou épineux (*Tarrietia utilis* SPRAGUE) appelé plus couramment "niangon" (de l'agni), bien qu'il relève de la famille des Sterculiacées et soit, par conséquent, sans aucun rapport avec les Khaya ...

## 5. CONCLUSION

Un des objectifs d'une recherche sur la phytonymie populaire serait de parvenir à établir une sorte de résumé sous forme de tableaux indiquant la famille, et le(s) nom(s) scientifique(s) de la plante, son nom populaire en français (s'il existe), puis dans chacune des langues du pays. En ce qui concerne la Côte-d'Ivoire qui compte environ une soixantaine de langues, nous proposerions une classification par groupes linguistiques : Kwa, Kru, Mandé-Sud et Mandé-Nord (ces deux sous-groupes ayant considérablement divergé au fil des siècles) et Gur, comme dans l'exemple suivant :

FAMILLE	nom populaire français	langues kwa	langues kru	langues mandé-sud	langues mandé-nord	langues gur
<u>COMBRETACEES</u> Anogeissus leiocarpus (D.C.) GUILLET, PER. et A. Schimperii (HOCHST. ex HUTCH. et DALZ.) AUBR.	bouleau d'Afrique				Krékété (Mallinké)	Kalama (Sénoufo)
<u>COMBRETACEES</u> Terminalia Ivorenensis A. CHEV.	framiré	<u>framiré</u> (agni) boti (abé)	bouri (bété) blié (wobé) brogba (dida)	banidi (yakouba)		
<u>RUBIACEE</u> Mitrogyne ciliata AUBR. et PELLEGR.	tilleul d'Afrique (impropre) ou bahia	bahia (agni) sozo (abé) sonso (attié) agofa (abré)...				

Les exemples évoqués dans le tableau supra s'appuient sur les travaux d'AUBREVILLE et non sur une enquête linguistique. Aussi, les cases vides peuvent signifier :

- soit que la plante n'est pas présente dans l'aire linguistique donnée et que, par conséquent, elle n'a pas de nom dans les langues de cette aire,

- soit que la recherche linguistique systématique n'a pas encore eu lieu.

D'autre part, l'exemple ne donne les noms africains de la plante que dans les langues des lieux principaux d'exploitation. La transcription utilisée est approximative et devrait être revue par un spécialiste de la langue en question pour une écriture qui suivrait les règles adoptées pour l'orthographe des langues ivoiriennes.

Bien d'autres objectifs pourraient être évoqués, bien d'autres exemples pourraient être présentés et bien d'autres problèmes pourraient être soulevés. Compte tenu du cadre restreint qui nous est imparti, nous aurons atteint notre but si nous avons su montrer :

- que le domaine ici abordé n'est pas négligeable du point de vue linguistique,

- qu'il est même indispensable à la planification intralinguistique des langues africaines et à la terminologie spécialisée du français (la collecte montrant la nécessité d'une recherche simultanée dans les langues en contact).

- enfin, que l'enquête pluridisciplinaire à mener est complexe et non dépourvue de pièges.

Suzanne LAFAGE

## NOTES

- (1) Nous adressons tous nos remerciements à Claudie HAXAIRE, enseignant-chercheur à l'Ecole de Pharmacie de l'Université d'Abidjan, qui a bien voulu relire notre texte et nous faire bénéficier de son expérience d'ethno-botaniste.
- (2) Groupe I.F.A. de l'A.E.L.I.A. (Association des Etudes Lexicales Inter-culturelles Africaines) = Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique Noire, A.U.P.E.L.F. (Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française), A.C.C.T. (Agence de Coopération Culturelle et Technique) :  
1er tome, A-B, 1980, 130 p.  
2ème tome, C-F, 1981, 196 p.  
3ème tome, G-O, 1982, 204 p.  
édition complète, 1984, 550 p.

- (3) J.P. CAPRILE, Premier Inventaire des innovations lexicales du français parlé au Tchad (A-Z), contacts de langues et contacts de cultures, n° 5, LACITO. Documents Afrique, Paris, SELAF, 1ère édition, partielle (A-E), 1978 ; 2e édition (A-Z), 1981. (Avec la collaboration de l'Université du Tchad et de la Sorbonne Nouvelle).

Centre de Linguistique Appliquée de Dakar (CLAD), section de français, Première approche lexicale du français au Sénégal : le français au Sénégal : enquêtes et recherches, n° 2, Dakar, CLAD, 1975, 157 p.

CLAD (J. BLONDE, P. DUMONT, D. GOUTIER), Particularités lexicales du français au Sénégal, Dakar, CLAD, mai 1979, 270 p.

L. DUPONCHEL, Dictionnaire du français de Côte-d'Ivoire, Université d'Abidjan, Institut de Linguistique Appliquée, 1975, 295 p.

S. FAÏK, Particularités lexicales du français au Zaïre, choix de matériels pour un inventaire, fasc. 1, Lettres A-B, Université de Niamey, Ecole de Pédagogie, 1979, 76 p.

S. LAFAGE, Dictionnaire des particularités du français au Togo et au Bénin, Université d'Abidjan, Institut de Linguistique Appliquée, 1975, 222 p.

S. LAFAGE et collaborateurs, Inventaire provisoire des particularités lexicales du français en Haute-Volta, Observatoire du français contemporain en Afrique Noire, I.Na.L.F. (C.N.R.S.) / Inst. Nat. d'Education de Ouagadougou / A.U.P.E.L.F., 446 p. (à paraître).

S. LAFAGE, Inventaire des particularités lexicales du français en Côte-d'Ivoire (1973-1983) (en cours).

G. MENDOZE et J. TABI-MANGA, Coordonnateurs ; R. EFOUA-ZENGUE, Secrétaire, Inventaire des particularités lexicales du français du Cameroun, Université de Yaoundé, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 1979, 77 p.

G. NDIAYE-CORREARD, J. SCHMIDT, Le français au Sénégal, Enquête lexicale, Publication du Département de Linguistique Générale et Linguistique Africaine de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Dakar, documents linguistiques : A-H, n° 24, 386 p.  
I-P, n° 25, 237 p.  
Q-Z, n° 26, 238 p.

A. QUEFFELEC, Dictionnaire des particularités du français du Niger, Dakar, CLAD, n° 72, 1978, 375 p.

A. QUEFFELEC, F. JOUANNET (responsables), J. DIARRA, L. SIDIBE, K. SISSOKO, J.M. LESCUTIER, B. STEICHEN, Inventaire des particularités lexicales du français au Mali, Nice, A.E.L.I.A., I.Na.L.F., C.N.R.S., 1982, 273 p.

- ) Voir à ce sujet S. LAFAGE, "Contribution à une analyse de l'organisation fonctionnelle du lexique français dans un pays d'Afrique francophone", dans Annales de l'Univ. d'Abidjan, série H (Linguistique), t. X, 1977, 41-52. Particulièrement le tableau de la p. 43.
- ) P.E.L.A. : Programme d'Enseignement des Langues en Afrique. Projet de recherches (visant la promotion de toutes les langues vivantes parlées en Afrique, l'aménagement de leur enseignement et l'élaboration de matériel didactique) retenu comme prioritaire lors de la Vème Table Ronde de l'A.U.P.E.L.F. à Yaoundé (1981).
- ) Voir la communication présentée par A. QUEFFELEC et publiée dans le Bulletin de l'O.F.C.A.N., n° 3, 1982 : "Pour une perspective diachronique et étymologique du Dictionnaire du français d'Afrique noire", pp. 93-103. Voir également l'article de J. SCHMIDT, "Quelques aspects du lexique des textes anciens en français sur l'Afrique noire", 63 p., dans le présent Bulletin de l'O.F.C.A.N.
- ) Gendarme couché (administration : bosse de dissuasion) ; circuit-lèpre (santé : passage régulier, systématique, dans les villages, d'une équipe médicale chargée de la détection des cas de lèpre) ; cacaoette (industrie agro-alimentaire : extracteur mécanique des fèves de la cabosse de cacao) ; damance (élevage : nouvelle race bovine hybride, produite par le croisement du ndama local et de la race alpine Abondance) ; arabustaculture (industrie agro-alimentaire : spécialisation dans la culture caféière de l'"arabusta" hybride des variétés "arabica" et "robusta") ; écabosseuse (industrie agro-alimentaire : machine permettant d'ouvrir et de vider rapidement les cabosses de cacao) ; opération coup-de-poing (police : quadrillage nocturne d'un quartier, dans le cadre de la lutte contre le banditisme, permettant le contrôle d'identité des noctambules et l'arrestation éventuelle des suspects) ; tradipraticien (médecine : mélioratif pour : guérisseur-herboriste africain) ; drummologie (ethnologie : étude scientifique du langage tambouriné, système de transmission à distance du message par le tam-tam, très utilisé par les ethnies akan de Côte-d'Ivoire et du Ghana) ; griote (littérature : spécialiste de griotique forme théâtrale inspirée de l'art du griot mêlant poésie, danse, dramaturgie, inspirée par Niangoran Porquet).

- (8) D.M. WARREN, Bibliography and vocabulary of the Akan (twi-fante), Indiana University publications, African series, vol. 6, 1976, 266 p. ; voir p. 206 ; traduit par nous.
- (9) P. PAGEARD, Lexique bété, Paris, Afrique et Langage, série documents n° 7, 1972, 366 p. ; voir p. 71.
- (10) Signalé par A. BOLLEE et P. BAKER (Dictionnaire étymologique des créoles à base lexicale française, en cours d'élaboration) en français de Maurice, en créole mauricien : badamye ; en créole de Rodrigue, de la Réunion : badamye / bwadamye ; en créole des Seychelles : badamye / badanmyen / bodanmyen.
- (11) L'acajou de Bassam doit son nom à la ville de Grand-Bassam, premier port exportateur de bois et capitale de la Côte-d'Ivoire (avant Bingerville, Abidjan et Yamoussoukro qui lui ont succédé), de 1893, lors de la création de la colonie, jusqu'en 1901. L'acajou blanc doit son nom à la couleur rose pâle de son bois. L'acajou du Sénégal, présent seulement dans le nord ivoirien, est connu depuis fort longtemps au Sénégal sous le nom de caïlcédrat (cf. SCHMIDT, 1984, pour l'étymologie du terme).
- (12) Le présent article a été présenté comme communication à la VIème Table Ronde des Centres et Instituts de Linguistique Appliquée d'Afrique (A.U.P.E.L.F./A.C.C.T./A.E.L.I.A.) à Cotonou (24-31 mars 1984).



BIBLIOGRAPHIE

- i. ADANSON, Histoire naturelle du Sénégal, Paris, Bauche, 1757, 275 p.
- .. ARVEILLER, Contribution à l'étude des termes de voyage en français (1505-1722), Paris, d'Artrey, 1963, 569 p.
- . AUBREVILLE, Flore forestière de la Côte-d'Ivoire, Centre technique tropical de Nogent-sur-Marne, publication n° 15, 2e édition, 3 tomes, 1959.
- . BOIS, Les plantes alimentaires chez tous les peuples et à travers les âges, Paris, Lechevallier, 2 tomes, 1928.
- . BUSSON, Plantes alimentaires de l'ouest africain, Marseille, Leconte, 1965, 568 p.
- . CAILLIE, Journal d'un voyage à Tombouctou et à Jenné dans l'Afrique Centrale, Paris, Imprimerie Royale, 1830, 2 tomes.
- . CONKLIN, The Relation of the Hanunoo Culture to the Plant World, Thèse, the University of Yale, 1954.
- . Do ESPIRITO SANTO, Nomes vernáculos de Algumas plantas da Guiné Portuguesa, Estudos, ensaios, documentos n° 104, Junta de Investigações do Ultra Mar, Lisboa, 1963.
- . F. FLUTRE, "De quelques termes usités aux XVII et XVIIIème siècles sur les côtes d'Afrique Occidentale et qui ont passé dans les récits des voyageurs français du temps", dans Etymologica, Walther von Wartburg zum siebzigsten geburtstag, Tübingen, Niemayer Verlag, pp. 209-238.
- . GARNIER, Essai de classification logique des noms populaires de plantes, Marseille, thèse de 3ème cycle, ronéotée, 1976, 125 p.
- J. HOLLYMAN, "Intercolonial Borrowings with special Reference to new Caledonian French", dans Journal of the Australasian Universities Language and Literature Association (AUMLA), Christchurch, New Zealand, n° 1, 1962, pp. 31-42.
- "Anglo-French Languages contact in New Caledonia", dans AUMLA, n° 20, 1963, pp. 213-224.
- "Observation sur les noms composés en français calédonien", dans Bull. de la Société de Linguistique de Paris, t. 61, fasc. 1, 1966, pp. 96-109.
- "Lexicographie calédonienne 1", dans Te Reo, vol. 12, 1969, pp. 76-83.
- "Lexicographie calédonienne 2", dans Te Reo, vol. 13, 1970, pp. 11-22.
- "Nomenclature scientifique et lexique populaire", dans Mélanges Marcel Cohen, pp. 83-91.
- J.P. LANGUELLIER, "La 2ème jeunesse de la forêt ivoirienne", dans Balafon, n° 36, 1977.
- Cl. LEVI-STRAUSS, La pensée sauvage, Paris, Plon, 1962.
- G. ROBERTY, Petite flore de l'Ouest Africain, ORSTOM-Larose, 1954, 441 p.
- J. SCHMIDT, (à paraître) "Quelques aspects du lexique des textes anciens en français sur l'Afrique Noire", dans Bulletin de l'O.F.C.A.N., n° 5, 1984, Abidjan, I.L.A./I.Na.L.F., C.N.R.S., 45 p.

L'EXPRESSION DU MANDING  
DANS LE FRANCAIS D'UN ROMAN AFRICAIN

0. INTRODUCTION

La littérature africaine d'expression française manifeste de manière indéniable des influences provenant de la langue maternelle de l'auteur. Il s'en suit que la langue française utilisée par celui-ci constitue un compromis résultant du contact de deux langues vivant en lui. Il va de soi que ce compromis est plus ou moins apparent selon le texte considéré.

Le roman d'expression française, Les soleils des indépendances (1), n'échappe pas à cette règle, bien au contraire, il l'illustre avec force. Celui-ci décrit des scènes de la vie sociale des Mandingues du Nord de la Côte-d'Ivoire censées se dérouler à l'aube des indépendances africaines. L'auteur, Ahmadou KOUROUMA, est d'origine mandingue,malinké plus précisément. Il est né à Boundiali en Côte-d'Ivoire en 1927 et a pu ainsi acquérir une maîtrise parfaite non seulement de la langue mais aussi de la société mandingue traditionnelle.

Ahmadou KOUROUMA écrit en français. Ceci est clair. Mais il est tout aussi clair et même indéniable que le français de cet auteur africain ressemble peu au français classique ou même à celui des auteurs français qui sont ses contemporains. Le texte du roman d'Ahmadou KOUROUMA s'écarte très souvent des normes du français tant sur le plan de la forme que sur celui du sens.

Les mots mandingues sont nombreux dans Les soleils des indépendances. Ils sont parfois traduits par l'auteur et d'autres fois ils apparaissent nus et agressent le lecteur. Il y a également quelques mots empruntés à l'arabe, totalement intégrés au manding, qui surgissent dans le texte. Les traductions littérales de la langue maternelle de l'auteur au français et les calques sont tout aussi nombreux. Apparaissent des expressions figées, des souhaits, des prières, des proverbes, des métaphores, des énoncés entiers traduits de manière littérale et dénotant la présence du manding au sein du français de l'auteur.

On voudrait dans les pages suivantes et à travers quelques exemples choisis, mettre à jour l'expression du manding dans le français du roman, inscrivant ainsi cette petite recherche dans l'étude du français contemporain en Afrique Noire. On se limitera aux mots dans le présent article, compte tenu du cadre de ce travail, et on rejettera les énoncés, ceux-ci devant nécessairement faire l'objet d'une autre recherche, vu l'ampleur du domaine à traiter. Ainsi, on présentera d'abord les emprunts et les xénismes, ensuite les traductions et les calques, enfin on tentera au sein de la conclusion une interprétation du phénomène constaté.

## 1. LES EMPRUNTS ET LES XENISMES

L'emprunt désigne dans le cas général à la fois le procédé par lequel une langue s'incorpore un élément significatif d'une autre langue et l'élément incorporé, l'élément emprunté lui-même. Celui-ci garde quelquefois ses signifiant et signifié d'origine et subit d'autres fois une adaptation qui peut affecter soit le plan de la forme, soit celui du sens, soit les deux plans à la fois.

On distinguera l'emprunt du xénisme qui est l'emploi dans un texte donné d'un mot d'une langue étrangère, par un auteur qui, cherchant à produire un effet d'exotisme, multiplie les mots provenant de la langue parlée sur les lieux où est censée se dérouler l'action.

Le manding se manifeste dans le texte de notre roman à travers quelques xénismes, mots purement mandingues, et quelques emprunts à l'arabe intégrés à la langue maternelle de l'auteur.

### 1.1. Les mots mandingues

1.1.1. Exaspéré par les attitudes et les mentalités qu'ont fait naître les indépendances africaines, aigri par la perte d'un pouvoir à la fois politique et économique qu'il détenait, enfin impuissant devant la suprématie des représentants du parti unique, Fama, dernier et légitime descendant des princes Doumbouya du Worodougou, méprise et les hommes et leurs pratiques et jure à travers l'expression gnamokodé (p. 9).

Cette expression dont l'orthographe ici n'est pas conforme à la phonologie de la langue peut s'écrire de deux manières différentes selon le sens attribué au premier lexème qui la constitue. Elle est composée de trois lexèmes, "nyà", "sorte de fétiche" ou "nylyà" "idée de bien", "mōgo", "être", et "dén", "enfant" et désigne soit l'enfant de l'être qui possède le fétiche, soit celui de l'être qui apporte le bien et, dans tous les cas, l'enfant de l'amant, l'enfant naturel et illégitime, le bâtard comme le laisse entendre le texte.

1.1.2. Ahmadou KOUROUMA utilise le mot toubab, emprunt au manding qui fait maintenant partie du français de nombreux pays d'Afrique Noire.

Désignant les Français, l'auteur emploie les expressions colonisateurs toubabs (p. 89) et toubabs célibataires (p. 112).

Le mot toubab a pour origine le lexème "tùbabu" qui désigne en principe le blanc en tant qu'individu et en particulier le Français quand on sait faire la différence entre les nationalités. Ainsi un Libanais ne sera pas un "tùbabu" quand le locuteur saura distinguer un Français d'un Libanais.

1.1.3. Décrivant le mépris que Fama éprouve pour les hommes de son temps, le romancier écrit : "*La colonisation, les maladies, les famines, même les Indépendances ne tombent que ceux qui ont leur ni (l'âme), leur dja (le double) vidés et affaiblis par les ruptures d'interdit et de totem*" (p. 116). Précisant plus loin le contenu d'un rêve du prince, l'écrivain reprend : "*le double, le dja de Fama avait quitté le corps pendant le sommeil ...*" (p. 123). Valorisant plus bas les ancêtres de son héros, il remarque : "*Leurs djas, leurs doubles sont fougueux, indomptables*" (p. 123). Enfin l'auteur décrit un combat entre Bella le chasseur-sorcier et un buffle génie qui s'était, pour l'occasion, transformé en flamme et en incendie : "*Notre chasseur se fit rivière et la rivière noya la flamme, éteignit le dja de l'animal, le vital de l'animal ...*" (p. 129).

Les mots ni et dja employés par Ahmadou KOUROUMA qui en donne d'ailleurs une brève traduction sont des noms mandingues provenant des lexèmes "ni" désignant soit la vie soit l'âme, et "jà" désignant soit

double, ombre, silhouette, photo, dessin, soit la force intérieure. L'auteur veut signifier, à travers le premier exemple, que seuls tombent ceux dont l'âme et la conscience ne respectent plus la tradition ; à travers le second, que Fama était en danger ; à travers le troisième exemple, que celui-ci devait faire beaucoup de sacrifices pour apaiser la grande conscience de ses ancêtres, enfin à travers le dernier, que Bella le chasseur avait maîtrisé le centre de vie du buffle génie.

1.1.4. Enfin, autre mot mandingue utilisé dans le roman, n'goni qui apparaît dans la phrase : "*Mais asseyons-nous et restons autour du n'goni des chasseurs.*" (p. 149).

Le mot n'goni qui devrait s'écrire ngɔni ou nkɔni est un nom mandingue provenant du lexème "nkɔni" qui désigne une sorte d'instrument de musique, une petite guitare. Celle-ci n'est pas spécifique aux chasseurs ainsi que le texte français aurait pu le laisser entendre.

## 1.2. Les emprunts à l'arabe

L'expression bissimilai est employée quelquefois par le romancier.

Rassuré par la fin du grondement du tonnerre qui avait interrompu sa relation à Dieu, "*Fama souffla un gros "bissimilai" et dut reprendre la prière par les premiers mots.*" (p. 27). Troublé par les positions provocantes de Salimata, Abdoulaye, le marabout, reprit ses incantations "*par un énorme "bissimilai" bien appuyé.*" (p. 74). Enfin, au cimetière, le jour de l'enterrement du cousin de Fama, "*Le marabout grogna en soufflant "bissimilai"*" (p. 119).

L'expression bissimilai est très courante dans les milieux islamiques mandingues. Elle fait maintenant partie du lexique du manding, elle a été empruntée à l'arabe avec l'introduction de l'Islam à travers la prière où elle est dite plusieurs fois. En pays mandingue, elle est utilisée bien sûr au début de toute autre action à laquelle le locuteur accorde une certaine importance. Considérée au sein de l'arabe, l'expression est constituée de plusieurs mots "bi ism al lah" et signifie "au nom de Dieu". Elle garde ce sens en manding mais, il faut le préciser, seuls les initiés

à l'arabe connaissent celui-ci et elle est donc souvent utilisée par des locuteurs qui en ignorent le sens. Enfin notons que si on devait se conformer à la phonologie de la langue, l'expression devrait s'écrire "bìsimiláyi".

1.2.2. Autre mot mandingue d'origine arabe apparaissant dans Les soleils des indépendances, alphatia qui est attesté au cimetière, toujours le jour de l'enterrement du cousin de Fama, où "*le marabout lança un soufflant "alphatia"*" (p. 121).

Tout comme le précédent emprunt, celui-ci est courant dans les milieux musulmans mandingues. Il apparaît au début de la première partie de la prière, soit au cours de l'une ou l'autre des quatre prières quotidiennes requises par l'Islam, soit au cours de cérémonies où intervient la religion. L'expression provient aussi de l'arabe à travers l'Islam où elle est constituée de "al", "le", "la" et de "faatîha" dont ressort une idée d'ouverture. Elle garde le même sens en pays mandingue, souvent ignoré, ici aussi, du locuteur, et elle est dite aux mêmes occasions. Enfin faisant partie du lexique du manding elle devrait s'écrire "àlfáatiha".

## 2. LES TRADUCTIONS ET LES CALQUES

La traduction désigne à la fois l'opération qui permet le passage d'une langue à une autre et le résultat de cette opération. L'opération de traduction donne en principe dans la seconde langue, le sens du mot, de l'énoncé ou du texte extrait de la première. Dans certains cas elle en donne et le sens et la forme.

Le calque, qui peut être considéré comme un type particulier d'emprunt opéré par certaines langues réfractaires à celui-ci, est une transposition d'un mot ou d'une construction d'une langue dans une autre à travers une opération de traduction.

Ahmadou KOUROUMA pense ou s'efforce de penser en manding et traduit ensuite en français. Mais la traduction qu'il donne respecte seulement

le manding, elle ne tient pas compte du français, en ce sens qu'elle est souvent une traduction littérale donnant en français le sens de base du mot mandingue, le sens le plus courant de celui-ci dans cette langue, ne tenant ainsi pas compte de l'intégration du signe obtenu à la langue de son ouvrage.

Les formes proposées par l'auteur à travers ce procédé sont quelquefois assimilables par le français, c'est-à-dire qu'elles peuvent être comprises par tout lecteur francophone, et d'autres fois réfractaires à cette assimilation en ce sens que celui-ci ne peut en saisir le sens avec précision. Si l'on peut admettre que les premières sont des calques, il est difficile d'accepter cela pour les secondes car s'il y a vraiment opération de traduction et s'il y a aussi respect du sens du terme en manding, il n'y a pas pour autant d'effort d'intégration du terme en français, l'auteur ne tenant pas compte des possibilités d'accueil de cette langue, ainsi que l'aurait fait tout traducteur.

## 2.1. Les formes assimilables

2.1.1. Le mot soleil est très souvent utilisé par l'auteur dans de nombreuses constructions à commencer par le titre de l'ouvrage Les soleils des indépendances qui est repris très fréquemment dans le texte du roman, mais aussi "*un prince presque mendiant, c'est grotesque sous tous les soleils*" (p. 11), "*Cette période d'agitation a été appelée les soleils de la politique*" (p. 22), "*Resteras-tu tout le long de ce grand soleil dispersé comme ça sur la chaise ?*" (p. 55), "*les soleils des Indépendances et du parti unique passeront comme les soleils de Samory et des Toubabs ...*" (pp. 141-142), "*Avant les soleils des indépendances et les soleils des colonisations, le quarantième jour d'un grand Malinké faisait déferler des marigots de sang*" (p. 143), enfin, "*Les soleils ont tourné avec la colonisation et l'indépendance, chauffe-toi avec ces nouveaux soleils, ... Adapte-toi ! Accepte le monde !*" (p. 190).

Le mot soleil prend dans tous ces exemples le sens du mot "ère". Le soleil des indépendances ou le soleil de la politique signifie tout simplement l'ère des indépendances ou l'ère de la politique. Il s'agit de la période, du moment, du temps des indépendances ou de la politique. Ahmadou

KOUROUMA emploie le mot soleil car en manding le mot "ère" se dit "tîle" dont le sens le plus attesté, l'usage le plus courant est "soleil". Les expressions contenant le mot soleil et présentées plus haut sont donc les traductions d'expressions mandingues contenant le mot "tîle", et dans lesquelles ce mot mandingue a le sens de "ère". L'auteur retient donc le sens de ce mot français, mais utilise le mot "soleil" qui, comme on l'a dit, donne le sens le plus attesté du mot mandingue "tîle".

Dans le dernier exemple donné, le mot soleil, traduction du même mot mandingue, rend non seulement le sens de "ère", mais aussi celui d'"astre solaire producteur de chaleur".

2.1.2. Le mot soleil est aussi utilisé dans d'autres contextes avec un sens différent de celui qui vient d'être présenté.

Ainsi l'auteur écrit : "*Brusquement l'appel à la quatrième prière a retenti. Un soleil avait fini*" (p. 122), ou "*Les soleils sonnont l'har-mattan ...*" (p. 124), ou encore, "*Déjà cinq soleils de tombés, de parcourus. Il en restait dix-huit à voir se lever ...*" (p. 124).

Au sein de ces trois exemples, l'auteur du roman utilise le mot soleil avec le sens du mot "jour". L'appel de la dernière prière requise par l'Islam indiquait qu'un jour était fini, avait fini comme diraient les Mandingues, ou cinq jours étaient passés, il en restait dix-huit à voir se lever. Le mot soleil est ici aussi la traduction du mot mandingue "tîle" dont le sens, quand il est suivi d'un numéral, est celui de "jour". Ici aussi, le romancier veut rendre en français le sens de ce dernier mot, mais il utilise la traduction qu'on peut dire littérale du mot mandingue "tîle".

Il est frappant de constater que quand Ahmadou KOUROUMA veut rendre en français un énoncé mandingue comme "tîle' binna", il ne retient plus l'usage le plus attesté de "tîle" qui est soleil mais celui de l'énoncé, celui qui convient au français, c'est-à-dire "jour", ce qui donne "le jour tomba" (p. 30), expression qui reflète encore le manding, car le français aurait imposé "la nuit tomba" ou "le soleil tomba".

2.1.3. Le verbe finir est utilisé par l'écrivain dans des constructions dans un sens assez spéciaux.

"Les colporteurs ne s'étaient pas mépris : "Ibrahima a fini", étaient-ils dit" (p. 7), ou, "Le Coran dit qu'un décédé est un appelé r Allah, un fini" (p. 108), ou encore, "Là ... devait finir, disparaître la dynastie Doumbouya" (p. 120), ou, "Togobala est fini, c'est un village en ruine" (p. 189), enfin, "Fama avait fini, était fini" (p. 204).

Le verbe finir prend dans ces quelques exemples le sens du verbe mourir". Ainsi, Ibrahima est mort, un appelé par Allah est aussi un mort, dynastie des Doumbouya devait mourir là, Togobala est un village mort, fin Fama était mort. L'auteur rend par le verbe finir le mot mandingue án qui peut signifier "finir" ou "mourir", le premier sens mentionné est le plus attesté. On retrouve ici le procédé qui a entraîné l'apparition du mot soleil avec le sens du mot "ère".

2.1.4. L'usage que fait Ahmadou KOUROUMA du mot ventre manifeste et aussi clairement la présence du manding au sein du français.

"Fama ronflait, le nez dans la couverture, dispersé, toujours utile, vide, sans compassion pour la grande folie de sa femme d'avoir ventre" (p. 41), et, "Salimata avait été heureuse ... elle avait été ceinte, avait eu un ventre et tout ce qui apparaît chez la femme qui tend" (p. 52).

Pour dire "être enceinte", les Mandingues disent avoir un ventre. Cette dernière expression est la traduction soit du manding "kà sɔbara' sɔro", "gagner un ventre", "trouver un ventre" donc "avoir un ventre", soit du manding "kónɔbara' bɛ à lá", "un ventre est en elle" donc "elle a un ventre". Ici aussi, l'auteur ne retient pas l'expression testée en français, mais la traduction de l'expression en usage en manding.

2.1.5. Enfin le romancier utilise le verbe couper dans des sens qui trahissent l'expression du manding dans la langue du roman.

"Fama, pétrifié, coupa la prière, cria : "Allah, aie pitié de nous !"" (p. 27), ou encore, "... Salimata coupa la rue des paillottes,

tourna à gauche du dispensaire ..." (p. 65), enfin, "Des injures aujourd'hui, des baffes demain : impossible de tenir, ... Un jour il faudra couper" (p. 95).

L'auteur utilise le verbe couper dans le premier exemple, avec le sens du verbe "interrompre" ; dans le second, avec le sens du verbe "traverser" ; enfin dans le troisième exemple, avec le sens du verbe "trancher", celui de "juger". Fama interrompt la prière, Salimata traversa la rue, et il faudra un jour trancher, juger. Tous ces usages sont rendus en manding par le lexème "tìgɛ" dont le sens le plus courant est "couper", et que le français du roman retient. Ici aussi, il s'agit de la traduction la plus simple des expressions mandingues pensées par l'auteur. Interrompre la prière se dit en manding "kà séli' tìgɛ", traverser la rue se dit "kà síraba tìgɛ", et trancher dans le sens de juger se retrouve dans l'expression "kà kírí' tìgɛ". Le lexème "tìgɛ", "couper" apparaît toujours.

## 2.2. Les formes réfractaires

2.2.1. L'auteur des soleils des indépendances fait un usage des mots père et mère qui est typique du manding parlé et qui revêt dans cette langue une signification précise.

"... Fama s'était débarrassé de tout : négoces, amitiés, femmes pour user les nuits, les jours, l'argent et la colère à injurier la France, le père, la mère de la France." (p. 22), ou encore, "Dis-lui qu'il est notre seul soutien sur cette terre, il est à la fois nos père et mère." (p. 133).

L'ensemble des deux mots père et mère qui apparaît ici constitue une expression qui désigne une totalité, une entité à laquelle on ne peut rien ajouter, un tout, le plus grand. Fama injurie la France dans sa totalité, il injurie toute la France, la France entière. La personne dont il est question dans le second exemple est tout pour le locuteur, on ne peut pas être plus que cette personne pour celui-ci. La première expression est la traduction littérale de "frànsi fà' ní à bá'", la seconde, celle de "án fà' ní án bá'".

Signalons que la première expression est très usitée en manding, is aussi en français chez les Mandingues peu alphabétisés. Quand on veut aiment injurier quelqu'un, on l'injurie, et lui, et son père, et sa mère.

2.2.2. Le mot lune ne désigne pas chez Ahmadou KOUROUMA la planète sible de la terre. Il ne désigne pas non plus l'astre producteur de lumière nocturne. Il est tout simplement la traduction de l'un des usages du t lune en manding qui n'est plus employé en français.

"*Salimata, seule avec ses malheurs, seule dans sa case, dans la ncession, dans le village nuit et jour et pendant des semaines, des lus, ... s'écoula pleurer.*" (p. 42), ou encore, "*Maintenant, dites-le moi ! voyage de Fama dans la capitale (d'une lune, disait-il), ... cela était-vraiment, vraiment nécessaire ?*" (p. 151), ou aussi, "*Un jour c'est dē-long, ça contient beaucoup de choses ; que dire d'une lune ?*" (p. 152), fin, "*... car trois lunes après arriva la calamité annoncée.*" (p. 162).

Dans tous les exemples donnés, le mot lune est utilisé avec le ns du mot "mois". Salimata s'écoula pleurer pendant des semaines et des is, le voyage de Fama était prévu pour un mois, un jour c'est déjà long, e dire d'un mois, enfin, trois mois après arriva la calamité annoncée.

mot lune, qui apparaît ici est la traduction du mot mandingue "kálo" i désigne la planète, mais, suivi d'un numéral, il désigne le mois, ns qui correspond à tous les exemples donnés plus haut. Ainsi l'auteur nse le mot "kálo" dans le sens de "mois" mais au lieu de le traduire r le mot français "mois", il le traduit par son sens le plus courant en nding qui est "lune".

2.2.3. Ahmadou KOUROUMA fait un usage original du verbe marier. lui-ci n'apparaît pas sous sa forme pronominale mais prend néanmoins sens de celle-ci.

"... et avec cet argent les Dahoméens couchèrent nos filles, rièrent les plus belles, s'approprièrent nos meilleures terres, ..." . 89), et aussi, "... elle maria l'interprète peul pourtant époux de uze femmes, qui accepta d'en faire sa préférée." (p. 112).

Le verbe marier est en usage ici avec le sens de "se marier" ou d'"épouser". Les Dahoméens épousèrent les plus belles filles, se marièrent avec celles-ci, et la femme en question se maria avec l'interprète peul, épousa celui-ci. Le verbe marier est ici la traduction du lexème verbal mandingue "fúru" qui a le sens de "se marier", qui n'est en rien pronominal et qui est transitif. La traduction la meilleure du manding "fúru" aurait été "épouser" que l'auteur rejette au profit de marier qui devient incorrect en français.

Signalons que la majorité des Mandingues peu alphabétisés font en français cet usage du verbe "marier" dans le sens de "se marier".

2.2.4. Il faut signaler un usage assez particulier du terme mélangé chez l'auteur des soleils des indépendances qui, prévoyant l'apparition d'une longue période de tension au sein du couple de Fama et Salimata, écrit : "*Et ça continuera. Une atmosphère irrespirable. La querelle, la colère, le ménage mélangé.*" (p. 95).

Le terme mélangé qui, dans cet exemple, qualifie le ménage, signifie "enchevêtré, intriqué". Il caractérise une situation truffée d'une multitude de problèmes dont on n'entrevoit pas la solution. Ce terme est la traduction du mot mandingue "nyágami" dont le sens courant est "mélanger" et qui prend le sens particulier présenté ici quand il qualifie une situation précise. Une fois encore, l'écrivain ne choisit pas pour traduction un terme qui conviendrait au français mais retient la traduction du sens le plus courant du terme mandingue "nyágami". Un ménage connaissant de nombreux problèmes est, en manding, un ménage mélangé.

2.2.5. Enfin, on retiendra une dernière expression, typique du manding, jamais utilisée en français, qui dénote l'expression de la langue maternelle du romancier dans sa langue d'écriture.

Arrivé au poste frontière qui sépare la Côte des Ebènes de la République du Nikinaï où se trouve son village, Fama fut importuné par un douanier : "*Un bâtard, un vrai, ... osa, debout sur ses deux testicules, sortir de sa bouche que Fama étranger ne pouvait pas traverser sans carte d'identité !*" (pp. 103-104).

Quand en manding on veut exprimer une moquerie à propos de quelqu'un qui est sans importance mais dont la tenue et le maintien se veulent arrogants et prétentieux, on utilise les expressions "à s̀gilen bé à k̀lii' òla k̀n", "il est assis sur ses deux testicules", ou "à j̀dien bé à k̀lii' òla k̀n", "il est debout sur ses deux testicules". En utilisant l'expression "*debout sur ses deux testicules*", Ahmadou KOUROUMA ne fait que donner la traduction littérale d'une partie du second énoncé mandingue présenté et veut ainsi signifier que Fama se moque du douanier sans importance mais néanmoins arrogant.

### 3. CONCLUSION

A travers la lecture du roman Les soleils des indépendances et au sein de ces quelques pages d'analyse de l'expression du manding dans le français de l'auteur, il apparaît un procédé d'écriture, plutôt original, érigé par l'écrivain en style littéraire. Ahmadou KOUROUMA n'hésite pas à bousculer les normes du français dans le but de faire ressortir sa langue maternelle. Ce faisant, il écrit quelquefois directement le terme mandingue ou le terme en usage en manding et emprunté par cette langue à une autre. D'autres fois, il traduit le terme mandingue pensé à l'aide d'une expression qui ne rend que l'usage le plus courant de celui-ci dans sa langue. L'expression proposée est tantôt, par un pur hasard, intégrable au français et tantôt absolument réfractaire à toute assimilation à cette langue.

La mise en pratique de ce procédé littéraire dans le roman n'est devenue possible que grâce à la maîtrise des deux langues concernées par l'écrivain. On sait que celui-ci a fréquenté très tôt l'école où le français était enseigné, que ses différents parcours scolaires se sont effectués sans problème du point de vue intellectuel, et qu'il a gravi toutes les marches qui l'ont mené au niveau universitaire. Mais on sait aussi que son entrée à l'école primaire se situe en un temps et des lieux où la langue du terroir, le manding, n'était pas encore ravagée par le français, comme cela est malheureusement trop souvent le cas à l'heure actuelle en Côte-d'Ivoire. Ahmadou KOUROUMA a donc pu assimiler et maîtriser les formes et les sens de sa langue maternelle avant d'entreprendre l'apprentissage du français.

Si la maîtrise des deux langues considérées a permis à l'auteur la mise en pratique d'un tel procédé littéraire, elle n'explique néanmoins pas la décision qui a entraîné celle-ci et qui réside, semble-t-il, dans le désir très fort de l'écrivain de transmettre, autant que faire se peut, la culture de la société mandingue du Nord-Ouest de la Côte-d'Ivoire située de part et d'autre des frontières qui séparent ce pays du Mali au Nord, et de la Guinée à l'Ouest. Ce désir se manifeste tout au long du roman et s'exprime non seulement à travers le linguistique, ainsi que ces quelques pages l'ont montré, mais aussi à travers l'ethnologique. Dans ses fines descriptions, le romancier traduit le milieu mandingue à l'aide de faits sociologiques et psychologiques, voire historiques. Ce désir s'exprime aussi à travers la spontanéité de l'auteur, souvent brutale, qui ne tient pas compte du lecteur et, refusant d'adapter le roman à celui-ci, le soumet à l'oeuvre, quitte à le laisser sur sa faim au niveau de la compréhension.

Le roman, Les soleils des indépendances constitue l'expression la plus vivante d'un compromis linguistique résultant du contact intime de deux langues chez un individu et du désir ardent de celui-ci de rendre les faits dans toute leur authenticité.

Nazam HALAOUI  
Université d'Abidjan

### NOTES

- (1) A. KOUROUMA, Les soleils des indépendances, Paris, Le Seuil, 1970, 207 p.



---

**3**  
ASPECTS  
PSYCHOLINGUISTIQUES

NOTE SUR LA CORRELATION  
ENTRE LE FRANCAIS ET LA MATHEMATIQUE  
A L'UNIVERSITE D'ABIDJAN (1)

Depuis un certain temps, on s'interroge sur la raison de l'échec en mathématique d'un pourcentage assez important d'étudiants de première année de la Faculté des Sciences de l'Université d'Abidjan. Plusieurs explications ont été proposées, parmi lesquelles celle d'une carence en français. C'est pourquoi nous avons cherché quelques faits susceptibles de vérifier ou d'infirmer cette hypothèse.

Tous les étudiants de première année de l'Université, quelle que soit leur orientation, subissent un "*test de cheminement*" en français, le C.A.F.E. (Cours autodidactique de Français Ecrit) (2), au cours de l'année scolaire. Nous avons donc pensé que la mise en relations des notes obtenues au C.A.F.E. avec les notes obtenues aux examens partiels en mathématique pourrait nous fournir quelques informations sur cette question.

Les étudiants de la Faculté des Sciences sont orientés vers quatre filières : Mathématique-Physique (MP), Physique-Chimie (PC), Mathématique-Physique-Chimie-Technologie (MPCT) et Chimie-Biologie-Géologie (CBG).

Les étudiants de MP sont sélectionnés parmi ceux qui ont eu les meilleurs résultats au Baccalauréat. En principe, la réussite au Bac C permet à un étudiant de suivre le cours de MP, mais certains candidats qui ont de très bonnes notes au Bac D (15 sur 20) sont admis dans la filière MP. Les étudiants de MP 1 suivent deux cours de mathématique en première année : analyse et algèbre.

Les étudiants de PC 1 ont réussi au Bac C ou au Bac D, et sont en général moins forts que ceux de MP 1. Ils suivent un seul cours de mathématique où l'algèbre et l'analyse sont mêlés et enseignés par un seul professeur.

Les étudiants de MPCT 1 sont orientés plus pratiquement vers la technologie. Beaucoup d'entre eux ont obtenu le Bac E. Ils suivent les mêmes cours de mathématique que les étudiants de PC 1.

La grande majorité des étudiants de C.B.G. a passé le Bac D. C'est normalement la filière la plus faible en mathématique.

Le C.A.F.E., adapté à la Côte-d'Ivoire, par l'Institut de Linguistique appliquée, est divisé en cinq parties : vocabulaire, syntaxe, orthographe, morphologie du verbe et problème d'accord. Pour chaque item du questionnaire dispensé, l'étudiant lit une phrase dans laquelle un élément (mot, fragment de mot ou groupe de mots) a été omis. Il choisit, parmi quatre possibilités proposées, la réponse qui complète le mieux la phrase. Par exemple, dans la section "morphologie du verbe", nous trouvons l'item suivant :

En 1981, la société a annoncé que ses revenus en 1982 \_\_\_\_\_  
 e 3 milliards de francs CFA.

- a) soient
- b) seraient
- c) seront
- d) sont

Jusqu'à présent le C.A.F.E. de Côte-d'Ivoire n'a pas été analysé statistiquement. Une analyse s'effectue actuellement à l'I.L.A. Les résultats devraient être connus prochainement. Sans elle, nous n'avons aucune preuve de la validité de notre enquête. Il convient donc de se montrer circonspect en ce qui concerne nos conclusions. La seule chose que nous pouvons avancer, c'est que les résultats d'Abidjan correspondent à ceux d'expériences similaires en Afrique anglophone.

Nous avons calculé le coefficient de corrélation linéaire des diverses notes du C.A.F.E. avec les notes obtenues aux deux premiers

examens partiels en mathématique. Le tableau 1 suivant montre ces corrélations :

	vocab.	syntaxe	ortho- graphie	morphologie du verbe	problèmes d'accord	total
MP algèbre 1 (n 67)	0,06	0,08	0,12	0,14	0,06	0,14
algèbre 2	- 0,18	0,01	0,02	0,15	- 0,01	0,00
analyse 1	0,07	0,01	0,02	0,17	0,13	0,14
analyse 2	- 0,09	0,03	0,13	0,07	0,27	0,12
PC 1 (+ MPCT) (n 82)	0,00	- 0,14	0,10	0,05	- 0,09	- 0,02
PC 2 (+ MPCT)	0,09	0,16	- 0,06	- 0,17	- 0,09	- 0,03
CB 1 (n 66)	0,12	0,18	0,13	0,04	- 0,01	0,13
CB 2	0,04	0,11	- 0,04	0,06	- 0,04	0,01

On voit donc immédiatement que les corrélations sont très basses. Ainsi, nous n'avons pas trouvé de rapport significatif entre les notes du C.A.F.E. et celles de mathématique. Pour vérifier ces résultats nous avons calculé les corrélations entre le C.A.F.E. et les notes de mathématique du Baccalauréat (Tableau 2 ci-dessous).

	vocab.	syntaxe	ortho- graphie	morphologie du verbe	problèmes d'accord	total
Bac C (n 81)	- 0,17	- 0,01	- 0,08	- 0,07	- 0,04	- 0,10
Bac D (n 108)	0,06	- 0,03	0,08	- 0,06	0,06	0,02

La plupart des corrélations avec le Bac C sont négatives, ce qui suggère que les étudiants les plus forts en français sont peut-être plus faibles en mathématique et vice-versa. Comment expliquer ce phénomène ? Nous proposons ici une explication possible.

Pour être accepté à l'Université d'Abidjan, un étudiant doit obtenir la moyenne générale de 10. Il n'est cependant pas nécessaire qu'il obtienne la moyenne dans chaque matière (par exemple, en mathématique). Il

est donc possible qu'un étudiant soit admis en MP 1 avec une note de 5, par exemple, en mathématique, pourvu qu'il parvienne à la moyenne générale de 10, au moins. Mais, pour obtenir cette moyenne, il doit avoir de bonnes notes dans d'autres matières, en français par exemple. Plus sa note de mathématique est faible, meilleure doit être sa note en français, s'il veut parvenir à la moyenne générale.

Nous avons analysé les notes obtenues aux Bacs C et D par tous les étudiants de mathématique de l'Université. Nous présentons ci-dessous les moyennes (Tableau 3).

	Bac C	Bac D
MP 1		
note moyenne au Bac	8,54	15,58
note moyenne au C.A.F.E.	23,6	20,5
PC 1		
note moyenne au Bac	6,8	12,5
note moyenne au C.A.F.E.	23,8	20,9

Il est évident que la plupart des étudiants ayant obtenu le Bac C, ont eu des notes assez faibles en mathématique à cet examen. Il est donc probable que, pour parvenir à la moyenne générale de 10, ils ont eu besoin de notes correctes en français. Ceux du Bac D ont eu de meilleures notes en mathématique et n'ont pas eu le même besoin de bonnes notes en français. En conséquence, les notes obtenues au test C.A.F.E. par les bacheliers de C sont supérieures à celles obtenues par les bacheliers de D à ce même test (23,6 et 23,8 contre 20,5 et 20,9).

Ces résultats coïncident avec ceux qui ont été mis en évidence dans plusieurs universités d'Afrique anglophone, par exemple au Malawi, en Ethiopie, au Nigeria (JONES, 1974) et au Lesotho (ZEPP, 1981). Ne généralisons pas trop cependant car nous n'avons pas analysé les notes de physique ni celles de chimie et il est fort possible qu'une recherche dans ce sens fasse apparaître une corrélation relativement importante entre notes de français et notes de sciences.

Par ailleurs, nous n'avons rien dit de l'enseignement secondaire. Il est possible, en effet, que la réussite en mathématique au niveau secondaire dépende fortement des connaissances en français. Nous citons ci-dessous, à titre d'exemple, les résultats d'une enquête que nous avons effectuée dans un établissement secondaire de Lesotho. Nous avons comparé les notes obtenues en anglais avec celles obtenues en mathématique et en sciences physiques (Tableau 4).

	6e	5e	4e	3e	2e
anglais-math.	0,56	0,37	0,54	0,29	0,18
anglais-sciences	0,51	0,40	0,67	0,47	0,48

La corrélation anglais-mathématique, forte en 6e, diminue nettement jusqu'en seconde. Les corrélations anglais-sciences, par contre, restent assez élevées.

Notre explication de toutes ces corrélations entre langue d'enseignement et mathématique est la suivante : dans l'enseignement secondaire, le niveau en français (ou en anglais) est insuffisant de telle sorte qu'il peut y avoir pour l'élève de 6ème difficulté de compréhension et de lecture durant le cours de mathématique. Mais comme les élèves du secondaire étudient la mathématique en français (ou en anglais), langue seconde, vecteur d'enseignement, durant six années, de la 6ème à la Terminale, ces difficultés de langue s'amenuisent et, à l'Université, ne constituent plus une gêne.

Raymond ZEPP  
 Institut de Recherche mathématique  
 Université d'Abidjan

## NOTES

- (1) Raymond ZEPP ayant regagné les U.S.A., Hélène AUMEUNIER, Chargée de recherches à l'I.L.A., a bien voulu relire le texte pour corriger d'éventuels anglicismes.
- (2) Le C.A.F.E. : Cours autodidactique de français écrit, conçu par le professeur Bernard DUPRIEZ de l'Université de Montréal (Canada) et adapté par l'I.L.A., sous la direction de Pascal D. KOKORA, au contexte socio-culturel ivoirien, est un cours destiné à l'amélioration du français écrit. Les exercices du cours portent sur l'orthographe, les accords grammaticaux, la construction de phrases, le vocabulaire, les "ivoirismes", le choix des termes, les nuances de sens, la ponctuation, etc.  
L'I.L.A. offre le C.A.F.E. aux étudiants de 1ère année dont la connaissance passive du français comporte des carences susceptibles de gêner le déroulement de leur formation universitaire. Un test initial, appelé "test de cheminement" a lieu à la rentrée universitaire pour déterminer le niveau de chaque étudiant.  
C'est un cours "autodidactique" car le cahier d'exercices comporte des corrigés et des commentaires suffisants pour que l'étudiant travaille seul et à son rythme.  
C'est un cours "individualisé" car le "test de cheminement" permet d'écarter ce qui est connu et d'individualiser efficacement le programme.  
C'est un cours "informatisé" car c'est l'ordinateur qui gère les dossiers des étudiants, trace chaque programme personnel et communique confidentiellement les résultats.

## BIBLIOGRAPHIE

- J. JONES, The Prediction of academic Success in the first Year at the University of Malawi. Université du Malawi, thèse de maîtrise, 1974.
- R. ZEPP, "Relationships between mathematics achievement and various english Languages Proficiencies", dans Educational Studies in Mathematics, n° 12, pp. 59-70.

# 4 CONGRES SEMINAIRES

ORIENTATIONS DU LABORATOIRE DE SOCIOLINGUISTIQUE  
(UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU - HAUTE-VOLTA) (1)

Le laboratoire de sociolinguistique est une structure d'enseignement et de recherche créée au sein du département de Linguistique de l'Ecole Supérieure des Lettres et des Sciences Humaines de Ouagadougou (E.S.L.S.H.-Université).

Les options fondamentales de cette jeune formation ont été définies de 1981 à 1983, avec l'aide à l'équipement et à la recherche du F.A.C. (Fonds d'Aide et de Coopération).

Cette première tranche dans la vie du laboratoire débouche en ce moment sur la mise en place d'une unité de cartographie linguistique installée dans les locaux de l'E.S.L.S.H.

Les statuts et règlements du laboratoire ont été adoptés par le département de linguistique en avril 1983.

L'article 3 détermine en particulier les secteurs dans lesquels s'inscriront les recherches individuelles ou collectives menées au sein du laboratoire :

1. Lexicographie et lexicologie en Haute-Volta
2. Linguistique appliquée aux langues nationales et au français en Haute-Volta
3. Onomastique (toponymie et anthroponymie)
4. Dialectologie, dialectométrie et typologie
5. Ethnolinguistique
6. Cartographie linguistique.

Depuis la conférence internationale de Yaoundé, relative aux recherches linguistiques en Afrique noire francophone (Agence de Coopération Culturelle et Technique : A.C.C.T., avril 1983), le laboratoire de sociolinguistique et ses chercheurs se sont vu confier la coordination de trois programmes de travail :

1. Langues gourma (description)
2. Mooré-lobiri (description)
3. Dynamique des langues et des sociétés en Afrique de l'Ouest.

Le premier programme implique la participation du Bénin, du Niger et du Togo, le second celle de la Côte-d'Ivoire. Le troisième, enfin, concerne l'ensemble des pays membres de l'A.C.C.T. en Afrique de l'Ouest. L'objectif principal sera de susciter les voies d'extension de la recherche et de l'enseignement sociolinguistique dans ces divers pays (géolinguistique, dialectologie, classification, onomastique, dynamique des langues ...) (2).

Parallèlement à ces projets financés, suscités ou subventionnés par le F.A.C., l'A.C.C.T. et d'autres organismes, le laboratoire envisage de stocker et de traiter des informations relatives à la sociolinguistique du français, en Haute-Volta principalement.

Un chercheur du laboratoire est plus particulièrement chargé du secteur "*Langue française contemporaine*". Il s'agit de Gisèle PRIGNITZ que les familiers du Bulletin de l'O.F.C.A.N. connaissent déjà (3).

Dans une première phase, cette cellule d'observation devrait s'attacher à rassembler les matériaux relatifs au français tant écrit que parlé en Haute-Volta, actuellement dispersés au sein d'instituts divers (I.R.A.P. : Institut de la Recherche et de l'Action Pédagogique, et Université, principalement).

A l'issue de cette étape, les chercheurs pourront contribuer de manière plus efficace et plus homogène à la description du français contemporain en Afrique de l'Ouest, tout en créant les bases d'une grammaire du français parlé de Haute-Volta.

Enfin, le laboratoire de sociolinguistique a pour mission d'écouter les utilisateurs des langues pratiquées en Haute-Volta. Par l'exploitation des discours tenus pourront être déterminés les motivations des locuteurs, les statuts des idiomes en présence, et ainsi pourrions-nous apporter valablement notre contribution aux problèmes de planification linguistique.

C'est dire que le laboratoire de sociolinguistique envisage une très étroite collaboration avec différents centres de recherche, départements et instituts, sur place tout d'abord, en Afrique noire ensuite. L'Institut de Linguistique Appliquée de l'Université d'Abidjan (I.L.A.) et l'Observatoire du français contemporain en Afrique noire (O.F.C.A.N.) en font partie en premier lieu.

Pour le laboratoire de Sociolinguistique

Francis MANZANO

Maître-assistant de linguistique  
à l'E.S.L.S.H.

Coordinateur du laboratoire  
de sociolinguistique

## NOTES

- 1) Adresser toute correspondance à :  
Laboratoire de sociolinguistique  
E.S.L.S.H. Département de Linguistique  
Université de OUAGADOUGOU  
B.P. 7021 - OUAGADOUGOU - Haute-Volta  
tél. 356-13.
- 2) Pour plus de précisions, voir le compte rendu des travaux de cette conférence, publié par l'A.C.C.T., 1983.
- 3) Voir G. PRIGNITZ, B. OUEDRAOGO, "*Le français parlé à Ouagadougou : compte rendu de mémoire*", dans Bulletin OFCAN, n° 3, 1983, pp. 83-92.  
Voir également G. PRIGNITZ, "*Le français parlé en Haute-Volta : orientation et recherches en cours*". Ouagadougou, Colloque "Langage, espace, société", 1983 (à paraître dans les Actes du Colloque).

# 5 RELEVÉS DE PRESSE



## INFORMATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

La présente bibliographie n'a pas la prétention d'être exhaustive : nous nous bornons à citer ici les travaux susceptibles d'intéresser nos lecteurs et concernant principalement le domaine des relations entre les langues africaines et le français. Nous mentionnerons seulement les publications reçues ou portées à notre connaissance par nos correspondants depuis l'élaboration du Bulletin de l'O.F.C.A.N. n° 4 (1983). Comme précédemment, nous indiquerons les références de ces ouvrages ou de ces articles, pays par pays, ces derniers étant classés par ordre alphabétique.

### 1. PUBLICATIONS CONCERNANT L'AFRIQUE NOIRE

#### 1.1. Ouvrages

CONFEMEN, Promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs : bilan et inventaire, Montréal/Paris, Ministère de l'Éducation du Québec, Services de la Coopération et du Développement du Ministère des Relations Extérieures de France, Agence de Coopération culturelle et technique, nov. 1982, t. I, 450 p. ; t. II, 250 p.

Collectif, La norme linguistique, textes colligés et présentés par E. BEDARD et J. MAURIS, Gouvernement du Québec, Conseil de la Langue Française, Paris, éd. Robert, coll. "L'ordre des mots", 1983, 847 p.

D. TURCOTTE, La politique linguistique en Afrique francophone : une étude comparative de la Côte-d'Ivoire et de Madagascar, Presses de l'Université Laval, Québec, 1982, 238 p.

- Ph. BAKER (rédacteur en chef), Inventaire provisoire des langues principales et d'utilisation des langues dans les Etats indépendants de l'Afrique au sud du Sahara (établi par l'International African Institute), Paris, UNESCO, Division des structures, contenus, méthodes et techniques de l'Education, 1981.
- R. THOMAS, P. THOMAS, Présentation des situations et des politiques linguistiques dans 23 pays d'Afrique francophone, des Caraïbes et de l'Océan Indien, documents inédits, févr. 1982.
- C.N.R.S., Bulletin signalétique 524. Sciences du Langage, vol. 37, n° 2. Contribution spéciale de l'A.E.L.I.A. et du C.I.R.E.L.F.A.-A.C.C.T. sur les langues parlées en Afrique, 1983, 88 p.
- G.R.E.C.O., Sociolinguistique : approches, théories, pratiques, Actes du Colloque du 27 nov./2 déc. 1978, GARDIN, MARCELLESI éditeurs, Publications de l'Université de Rouen/P.U.F., 2 tomes, 1980, 1024 p.
- V. GÖRÖG KARADY, La littérature orale africaine. Bibliographie analytique, Paris, Maisonneuve-Larose, 1982, 400 p.
- J.P. CAPRILE (éd.), L'expansion des langues africaines : peul, sango, kikongo, ciluba, swahili, S.E.L.A.F./A.E.L.I.A., L.A.C.I.T.O., Documents Afrique, 8, 4, 1982, 109 p.
- A.C.C.T., Données sur les méthodes d'alphabetisation en Afrique et en Haïti, Paris, 1981, 240 p.
- J. POTH, Langues nationales et formation des maîtres en Afrique : guide méthodologique à l'usage des Instituts de Formation, Paris, UNESCO, "Etudes et documents d'éducation", n° 32, 1981, 51 p.
- F.I.P.F., Dialogues et cultures : le français, une langue de notre temps, Actes du Ve Congrès International de la Fédération Internationale des Professeurs de français, Rio de Janeiro, Brésil, 19-24 juill. 1981, juin 1982, 350 p. (C.P. 130, Breakeyville (Québec), Canada GOS 1E0).
- BIDAULT, PROST, Manuel de Peul, préface du Professeur LABATUT, Publications orientalistes de France, 1982, 236 p.
- G. BRETONES, Dictionnaire du français fondamental pour les ruraux, éd. L'harmattan, 1982, 260 p.
- THIERNO-DJIBI THIAM, Les flux de l'information sud-sud en Afrique noire, Université de Fribourg, Institut de journalisme et de communications sociales, coll. "Etudes", vol. XVII, 1982, 178 p.
- A.C.C.T., Actes du Colloque International : "Les Universités francophones des pays en développement et la lutte contre l'analphabétisme", Dakar, 17-20 mai 1982, A.C.C.T., coll. "Alpha", n° 7, déc. 1982.
- X. DENIAUX, La francophonie, Paris, P.U.F., coll. "Que sais-je ?", n° 2111, 1983, 127 p.
- P. TORT, P. DESALMAND, Sciences humaines et philosophie en Afrique : la différence culturelle, Paris, Hatier, 1978, 399 p.
- 1.2. Revue
- Dialogues et Cultures (revue de la Fédération Internationale des Professeurs de Français), août 1983, n° 25, "Dialogue des cultures et formation de la personne", 226 p.
- Universités (journal de l'Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française : A.U.P.E.L.F.) :
- avr.-déc. 1982, Cahier spécial, "les bibliothèques universitaires de l'an 2000" ;
  - vol. IV, n° 1, 1983, Cahier spécial, "Les étudiants" ;
  - vol. IV, n° 2, 1983, Cahier spécial, "La coopération" ;
  - vol. IV, n° 3, 1983.

Revue Canadienne des Etudes Africaines, vol. 15, n° 3, 1981.

Recherche, Pédagogie et Culture :

- n° 56, janv. 1982, "La philosophie en Afrique" ;
- n° 58, juill. 1982, "Mosaïques 4" ;
- n° 59-60, oct. 1982, "Dix ans" ;
- n° 61, janv. 1983, "Théâtres et contacts de cultures" ;
- n° 62, avr. 1983, "Identités, racismes, stéréotypes" ;
- n° 63, juill. 1983, "Parcours d'Afrique et de l'Océan Indien".

Afrique Littéraire, n° 65-66, 1982 (100 rue Hardan, 92330 Sceaux, France).

GECCOOP-Liaison, n° 71, mai-juin 1983, Dossier sur la conférence de Yaoundé (26-30 avr. 1983) "La coopération linguistique en Afrique", pp. 8-14 (A.C.C.T., 13 quai André Citroën, 75015 Paris).

Almanach africain, n° 5, 1983, A.C.C.T., 256 p.

Les Amis de Sèvres (revue de l'Association des Amis de Sèvres, C.I.E.P. :

Centre International d'Etudes Pédagogiques) :

- n° 95, sept. 1979 (n° 3), "Francophonie et dialogue des cultures", 98 p. ;
- n° 108, déc. 1982 (n° 4), "La communication interculturelle", 97 p. ;
- n° 110, juin 1983 (n° 2), "Francophones en pays non francophones", 94 p. ;
- n° 111, juin 1983 (n° 3), "L'évaluation formative".

Revue au collège (revue du Centre Régional de Documentation Pédagogique (C.R.D.P.) de Grenoble, 11 av. du Général Champion, 38031 Grenoble).

N° spécial Afrique noire.

Migrants Formation (Centre National de Documentation Pédagogique). Migrants,

91, rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge.

N° spécial 38-39, mars 1980, "Langues et cultures des immigrés".

Bulletin de liaison des Agents de Coopération Technique (BLACT) :

- n° 34, oct. 1983, "Assistance technique et langues de communication en Afrique", 29 p.

Bulletin des Etudes africaines de l'INALCO, vol. I, n° 1, 1981, 175 p.

Bulletin de liaison des professeurs de mathématique, n° 27, janv. 1981, 50 p., "numération et langues".

Le pédagogue, trimestriel d'information des éducateurs d'Afrique noire, mars 1983, Spécial Côte-d'Ivoire.

Cahiers du Centre de Recherches en linguistique et enseignement du français (CRELEF), Université de Besançon, B.P. 1153, 25030 Besançon.

Chemins actuels (Bull. de l'Association des professeurs de français du Mexique) (Rio Nazas 43. Mexico D.F.), n° 21, 1982, "L'Afrique francophone".

Ecriture française dans le monde (C.P. 457. Sherbrooke, Québec, J1H 5J7, Canada), vol. 4, n° 8, "Langue française et pluralité des cultures : le français en Afrique noire".

Français 2000 (revue de l'assoc. allemande des professeurs de français (Verlag Moritz Diesterweg, Postfach 110651. D 600 Frankfurt am Main II, R.F.A.), n° 2, 1982, "Littérature négro-africaine d'expression française".

### 1.3. Articles

J.D. OGDEN, "Sub-saharan Africa", dans Teaching French as a multilingual Language. Language in Education : Theory and Practice, Center for Applied Linguistics, 3520 Prospect Street NW Washington D.C. 20007, 1981, pp. 3-13.

- . HOUIS, "Langues africaines et créoles : interférence et économie", dans Etudes créoles : culture, langue et société, vol. III, n° 2, 1980 ;
- "L'itinéraire d'une Revue à travers la recherche, la pédagogie et la culture", dans Recherche, Pédagogie et Culture, n° 59/60, 1982, pp. 22-27 ;
- "Approche des langues africaines : pour une anthropologie de l'oralité", dans Bull. de liaison des Agents de Coopération Technique (BLACT), 1983, pp. 15-17.
1. NICOLAÏ, "Problème des politiques linguistiques en Afrique noire francophone", dans BLACT, n° 34, 1983, pp. 20-22.
2. ERNY, "Aspects de la psychologie des étudiants d'Afrique noire", dans Revue des sciences sociales de la France de l'Est, n° 7, 1978, pp. 155-165.
3. PAIRAULT, "A propos de langues maternelles en Afrique noire", dans Langue française, n° 54, mai 1982, pp. 85-92.
4. DUMONT, "Pour un renouveau de l'enseignement du français en Afrique noire francophone", dans Travaux de didactique du français langue étrangère, Université de Montpellier III, n° 7, 1982, pp. 3-10.
5. TOURRETTE, "Compétence cognitive et performance linguistique", dans Bulletin de Psychologie, t. XXXIV, 348, n° 1-4, 1980, pp. 165-175.
6. BONVINI, "L'ethnolinguistique entre la pluridisciplinarité et l'unidisciplinarité", dans La Linguistique, vol. 17, n° 1, 1981, pp. 131-141.
7. REY, "Vers une description des variétés de français : l'Inventaire des particularités du français en Afrique noire", dans Le Français dans le monde, n° 170, juill. 1982, pp. 71-75.
8. GENOUVRIER, N. GUENIER, "Langue maternelle et communauté linguistique", dans Langue française, n° 54, mai 1982.
2. BENIN
- CONFEMEN, "Promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs : bilan et inventaire. Le Bénin" (cf. 1.1.), t. I, janv. 1983, pp. 17-32.
- CENTRE NATIONAL DE LINGUISTIQUE, Atlas sociolinguistique du Bénin (A.S.O.L.), A.C.C.T./C.N.L., 1983, 100 p.
- CENTRE NATIONAL DE LINGUISTIQUE, Listes lexicales du Bénin, projet A.S.O.L., A.C.C.T./C.N.L., 1983, 171 p.
3. BURUNDI
- CONFEMEN, "Promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs : bilan et inventaire. Le Burundi" (cf. 1.1.), t. I, janv. 1983, pp. 33-50.
- Ph. NTAHOMBAYE, Des noms et des hommes. Aspects psychologiques et sociologiques du nom au Burundi, Paris, Karthala, 1982, 300 p.
- N. DUPONT, A. JUILLARD, Cl. RAKOWSKA-JAILLARD, "Du Burundi : Séminaire national sur l'enseignement du français", dans Recherche, Pédagogie et Culture, n° 56, 1982, pp. 90-93.
- Cl. RAKOWSKA-JAILLARD, "Apprendre le français : quand et comment ? Phonétique et structures mentales", dans Universités, (A.U.P.E.L.F.), vol. IV, n° 2, juin 1983, pp. 7-10.

. CAMEROUN

- CONFEMEN, "Promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs : bilan et inventaire. Le Cameroun" (cf. 1.1.), t. I, janv. 1983, pp. 51-92.
- . RENAUD, "Présentation sociolinguistique du Cameroun", dans CONFEMEN (cf. 1.1.), t. II, 1983, pp. 95-116 + cartes, pp. 22-23.
- . TADADJEU, "Un modèle de planification d'un enseignement fonctionnel trilingue en Afrique", UNESCO / ED-80 / W.S / 72, juin 1980, pp. 92-113.
- . BLOCK, "La radiodiffusion au Cameroun et les langues nationales : deux langues officielles, deux cents langues nationales", dans Multiplex, n° 13.
- . TOWA, "Les conflits entre traditionnalismes : recherche d'une solution", dans Recherche, Pédagogie et Culture, n° 56, janv. 1982, pp. 30-36.
1. COUVERT, La langue française en République Unie du Cameroun, Paris, Institut de Recherches sur l'avenir du Français (I.R.A.F.), 1983, 290 p.
- .L. DALLE, Origine ethnique et attitudes à l'égard de la langue duala, Québec, Centre International de Recherche sur le Bilinguisme (CIRB), Publ. B-124, 1983, 154 p.
- . CENTRAFRIQUE
- CONFEMEN, "Promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs : bilan et inventaire. Centrafrique" (cf. 1.1.), t. I, janv. 1983, pp. 85-92.

L. BOUQUIAUX, M. DIKI KIDIRI, "Présentation sociolinguistique de la République Centrafricaine", dans CONFEMEN, t. II (cf. 1.1.), 1983, pp. 117-126 + cartes pp. 26-27.

M.M. KOYT, Essai d'une analyse du système phonologique du gbandjeri (langue du groupe oubanguien), Université d'Abidjan, thèse de 3ème cycle, sous la direction de G. HERAULT, 1983, 210 p., dactylogr.

6. COMORES

CONFEMEN, "Promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs : bilan et inventaire. Les Comores" (cf. 1.1.), t. I, janv. 1983, pp. 93-103.

P. VERIN, "Les Comores : sociolinguistique et recherches en cours", dans CONFEMEN (cf. 1.1.), t. II, 1983, pp. 127-136.

S. CHOUZOUR, P. LE BOUL, "Le système éducatif comorien", dans Recherche, Pédagogie et Culture, n° 63, 1983, pp. 41-43.

7. CONGO

CONFEMEN, "Promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs : bilan et inventaire. La République populaire du Congo" (cf. 1.1.), t. I, janv. 1983, pp. 105-119.

J.G. TCHICAYA, "L'alphabétisation au Congo", dans A.C.C.T. Alphabétisation et développement en Afrique, 1979, pp. 21-26 ;

"L'alphabétisation en République Populaire du Congo", dans A.C.C.T. Données sur les méthodes d'alphabétisation en Afrique et en Haïti, 1981, pp. 17-25.

J. NDAMBA, "La littérature congolaise endophone", dans Recherche, Pédagogie et Culture, n° 63, 1983, pp. 19-21.

. LUMWAMU, "Le problème des langues nationales", dans Recherche, Pédagogie et Culture, n° 63, 1983, pp. 17-18.

.R. NDOMBI, Problématique d'une introduction des langues nationales dans l'enseignement en République Populaire du Congo, Université d'Abidjan, mémoire de sociolinguistique U.V. 434, dactylogr., 1983, 55 p.

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET D'ACTION PEDAGOGIQUE, Dictionnaire lingala-français, Paris, Nathan, 1981, 285 p.

. NZETE, "Influence du français sur le lingala", dans Dimi, revue du Centre pour l'étude des langues congolaises (C.E.L.C.O.), n° 4-5, 1980.

### }. COTE-D'IVOIRE

1.M. ADAMS, "L'impact de la T.V. sur l'identité nationale dans un village rural de Côte-d'Ivoire", dans Recherche, Pédagogie et Culture, n° 58, 1982, pp. 27-30.

Kh. AÏT-HAMOU, J. TIMYAN, Le pré-scolaire en langue maternelle en milieu rural ivoirien, Abidjan, I.L.A., juin 1981, ronéoté, 21 p.

M. BAMBA, Textes mahou (projet MAPE), Abidjan, I.L.A./A.C.C.T., 1983, 59 p.

Th. BEARTH (éd.), Perspectives dans l'analyse du discours, Abidjan, I.L.A./S.I.L., publication n° 6, 1983, 187 p.

C. BRACONNIER, Le système tonal du dioula d'Odienné (projet MAPE), Abidjan, I.L.A./A.C.C.T., 1983, t. 1, 203 p., t. 2, 218 p. ;

Phonologie du dioula d'Odienné (projet MAPE), Abidjan, I.L.A./A.C.C.T., 1983, 131 p. ;

Les tons d'Odienné : guide pratique (projet MAPE), Abidjan, I.L.A./A.C.C.T., 1983, 26 p.

CONFEMEN, "Promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs : bilan et inventaire. La Côte-d'Ivoire" (cf. 1.1.), t. I, janv. 1983, pp. 121-138.

M.J. DERIVE, Etude comparée des parlers manding ivoiriens (projet MAPE), Abidjan, A.C.C.T./I.L.A., 300 p.

P. DESALMAND, Histoire de l'éducation en Côte-d'Ivoire. tome 1. Des origines à la conférence de Brazzaville, Abidjan, C.E.D.A., Paris, Hatier, L'harmattan, 1983, 456 p.

N. HALAOUI, "Le texte en oralité : du corpus à la connaissance", dans C.I.R.L., n° 13, Abidjan, I.L.A., 1983, pp. 174-200.

N. HALAOUI, K. TERA, M. TRABI, Atlas des langues mandé-sud de Côte-d'Ivoire (projet ASOL), Abidjan, I.L.A./A.C.C.T., 1983, 200 p.

J.L. HATTIGER, Le français populaire d'Abidjan, un cas de pidginisation, Abidjan, I.L.A., publication n° 87, 1983, 350 p.

G. HERAULT (éd.), Atlas des langues kwa de Côte-d'Ivoire (projet ASOL), Abidjan, A.C.C.T./I.L.A., 1983, t. 1, 510 p. ; t. 2, 376 p.

P. KOKORA, R. ZOGBO, "Langues nationales et enseignement : problématique ivoirienne", dans C.I.R.L., n° 2, Abidjan, I.L.A., 1977, pp. 67-105.

P. KOKORA, "Etat de la recherche en matière de rénovation des systèmes éducatifs en Côte-d'Ivoire et emploi des langues nationales dans les dits systèmes", Communication pour le colloque de l'UNESCO, Ouagadougou, 11-15 sept. 1978, dans C.I.R.L., n° 4, Abidjan, Institut de Linguistique appliquée, 1978, pp. 37-51 ;

"Les contacts des langues africaines. Cas d'espèce : la Côte-d'Ivoire", Communication à la VIe Table ronde des Centres de Linguistique appliquée d'Afrique, Dakar, 14-17 mars 1979, dans C.I.R.L., n° 4, Abidjan, Institut de Linguistique appliquée, 1979. pp. 85-105 ;

- KOKORA, "L'enseignement des langues en Côte-d'Ivoire", dans Social, Abidjan, 1981, pp. 25-31 ;
- "Topics in Applied Linguistics", dans C.I.R.L., n° 13, Abidjan, Institut de Linguistique appliquée, avr. 1983, pp. 27-51 ;
- "Renouvellement de la problématique de la négritude par le biais des langues négro-africaines", dans C.I.R.L., n° 13, Abidjan, Institut de Linguistique appliquée, avr. 1983, pp. 79-91 ;
- "Pourquoi parle-t-on tant de la promotion des langues nationales dans le système éducatif ? Le point de vue de l'Institut de Linguistique appliquée de l'Université d'Abidjan", dans C.I.R.L., n° 13, Abidjan, Institut de Linguistique appliquée, 1983, pp. 93-101 ;
- "Situation sociolinguistique en Côte-d'Ivoire et emprise du français : les variétés de celui-ci et les attitudes langagières qu'elles suscitent chez les locuteurs", dans C.I.R.L., n° 13, Abidjan, Institut de Linguistique appliquée, 1983, pp. 128-146 ;
- "Language contact : the case of Ivory Coast", dans C.I.R.L., n° 13, Abidjan, Institut de Linguistique appliquée, 1983, pp. 148-172.
- G. KOUADIO, K. YAO, "L'alphabétisation en Côte-d'Ivoire", dans A.C.C.T. Alphabétisation et développement en Afrique, 1981, pp. 13-16.
3. LAFAGE, "Description sommaire de la situation sociolinguistique de la Côte-d'Ivoire", dans CONFEMEN (cf. 1.1.), t. II, 1983, pp. 137-157 + cartes p. 34 ;
- Etude sociolinguistique de l'aire Kru de Côte-d'Ivoire (projet ASOL), Abidjan, A.C.C.T./I.L.A., 1983, 240 p.
- J. MAIRE, C. BRACONNIER, K. TERA, Etudes sur le manding de Côte-d'Ivoire (projet MAPE), Abidjan, I.L.A./A.C.C.T., 1983, 140 p.
- L. MARCHESE, Atlas linguistique Kru (projet ASOL), Abidjan, I.L.A./A.C.C.T., 1983, 287 p. ;
- "Grammaires pratiques en Côte-d'Ivoire : quelques suggestions", dans C.I.R.L., n° 13, Abidjan, 1983, pp. 28-53.
- B. MEL GNAMBA, Le verbe adiokrou, étude morphologique et syntaxique, thèse de 3e cycle sous la direction de G. HERAULT, Abidjan, 1983, 210 p.
- N.A. MENSAH, Z. TCHAGBALE, Atlas des langues gur de Côte-d'Ivoire (projet ASOL), Abidjan, I.L.A./A.C.C.T., 1983, 300 p.
- P. N'DA, "Les thèmes des contes de l'enfant", dans Recherche, Pédagogie et Culture, n° 58, 1982, pp. 14-23.
- C. PARADIS, Phonologie du guéré, Abidjan, I.L.A., publication n° 85, 1983, 180 p.
- K. TERA, S. TOURE, Propositions pour la création d'un vocabulaire scientifique en jula (projet MAPE), Abidjan, I.L.A./A.C.C.T., 1983, 87 p.
- K. WILLETS, Elaboration de syllabaires en langue maternelle, Abidjan, I.L.A., publication n° 101, 1983, 341 p.
- R. ZEPP, L'apprentissage du calcul dans les langues de Côte-d'Ivoire, Abidjan, I.L.A., publication n° 99, 1983, 159 p.
9. DJIBOUTI
- CONFEMEN, "Promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs : bilan et inventaire. Djibouti" (cf. 1.1.), t. I, janv. 1983, pp. 139-144.

. GABON

CONFEMEN, "Promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs : bilan et inventaire. Gabon" (cf. 1.1.), t. I, janv. 1983, pp. 145-155.

B. ELLIE, "L'alphabétisation au Gabon", dans Alphabétisation et développement en Afrique, Paris, A.C.C.T., 1979, pp. 32-35 ;

"L'alphabétisation au Gabon", dans Données sur les méthodes d'alphabétisation en Afrique et en Haïti, Paris, A.C.C.T., 1981, pp. 26-33.

.. HAUTE-VOLTA

CONFEMEN, "Promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs : bilan et inventaire. Haute-Volta" (cf. 1.1.), t. I, janv. 1983, pp. 165-190.

KONATE, Problématique de l'enseignement en langue maternelle à l'éducation de base, mémoire de stage, I.N.E. de Ouagadougou, ronéoté, 1981.

MANZANO, "Sociologie linguistique : langue maternelle et francophonie", dans Bull. de liaison du BLACT, n° 34, 1983, pp. 18-19.

NACOULMA, "Alphabétisation en Haute-Volta", dans Alphabétisation et développement en Afrique, A.C.C.T., 1979, pp. 40-43 ;

"Utilisation des langues maternelles dans la formation des jeunes agriculteurs", dans Alphabétisation et développement en Afrique, A.C.C.T., 1979, pp. 76-78 ;

"Problématique de la post-alphabétisation dans la formation des jeunes agriculteurs en Haute-Volta", dans Données sur les méthodes d'alphabétisation en Afrique et en Haïti, Paris, A.C.C.T., 1981, pp. 155-159.

N. NIKIEMA, La situation linguistique en Haute-Volta : travaux de recherches et d'application sur les langues maternelles, Paris, UNESCO, 1980, 35 p. ;

"Présentation sociolinguistique de la Haute-Volta", dans CONFEMEN, t. II, 1983, pp. 175-179 + cartes pp. 42-43.

A. NYAMBA, "Espace et identité culturelle dans un village de Haute-Volta", dans Recherche, Pédagogie et Culture, n° 62, 1983, pp. 63-70.

J. POTH, "De la Haute-Volta : l'enseignement du français en Afrique : la mutation ou le déclin ?", dans Recherche, Pédagogie et Culture, n° 56, 1982, pp. 89-90 ;

"Politique linguistique africaine et développement", dans Recherche, Pédagogie et Culture, n° 63, 1983, pp. 114-115 ;

"Pour une politique linguistique centrée sur l'enfant : le point de vue du pédagogue", supplément de chaque numéro de Recherche, Pédagogie et Culture, dans les 4 parutions annuelles, 1983.

P.A. SOME, Systématique du signifiant en dagara, variété wulé, A.C.C.T./L'Harmattan, 1982, 490 p.

G. TIENDREBEOGO, Langues et groupes ethniques de Haute-Volta (projet ASOL), A.C.C.T./C.V.R.S., 1983, 63 p.

G. TIENDREBEOGO, Z. YAGO, Situation des langues parlées en Haute-Volta (projet ASOL), A.C.C.T./C.V.R.S., 1983, 96 p.

12. MADAGASCAR

Bull. F.M.T.F., "Quelle pédagogie pour quelle grammaire ? La pédagogie de la faute", dans Bull. de l'Association des professeurs de français des écoles secondaires malgaches (B.P. 184, Antananarivo 101), n° 4, 1982.



J. CARLI, "L'enseignement du français langue étrangère à Madagascar",  
BLACT, n° 34, 1983, pp. 25-26.

. MALI

CONFEMEN, "Promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs : bilan et inventaire. Mali" (cf. 1.1.), t. I, 1983, pp. 191-214.

S. CISSE, "Alphabétisation et associations villageoises au Mali : étude d'une problématique", dans Données sur les méthodes d'alphabétisation en Afrique et en Haïti, A.C.C.T., 1981, pp. 128-135.

S. CISSE, B. DOUMBIA, A. SAMASSEKOU, "Alphabétisation au Mali", dans Données sur les méthodes d'alphabétisation en Afrique et en Haïti, A.C.C.T., 1981, pp. 44-50.

HUGUET, "Enseigner dans une langue nationale : l'expérience du Mali", dans BLACT, n° 34, 1983, pp. 23-25.

OUANE, "Aperçu sociolinguistique du Mali", dans CONFEMEN, t. II, 1983, pp. 181-189 + cartes, pp. 42-45.

†. NIGER

CONFEMEN, "Promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs : bilan et inventaire. Le Niger" (cf. 1.1.), t. I, 1983, pp. 227-248.

. NARGOUMOU, A. BATOURE, O. YAROH, "L'alphabétisation au Niger", dans Alphabétisation et développement en Afrique, A.C.C.T., 1979, pp. 55-65.

. YAROH, "Alphabétisation et transfert de responsabilité dans deux projets de développement au Niger : Maradi et Zinder", dans Données sur les méthodes d'alphabétisation en Afrique et en Haïti, A.C.C.T., 1981, pp. 120-127.

15. NIGERIA

A.G. ADEBAYO, "L'enseignement des langues étrangères dans les pays anglophones en voie de développement : la langue française au Nigéria", communication au Ve Congrès mondial de la F.I.P.F., Rio de Janeiro (19-24 juill. 1981), dans Dialogues et Cultures, juin 1982, n° 23-24, pp. 342-347.

R.O. ELAHO, "Perspectives d'une politique de coopération culturelle et technique dans l'enseignement du français en Afrique", dans Recherche, Pédagogie et Culture, n° 58, 1982, pp. 64-65.

E.N. KWOFIE, La langue française en Afrique Occidentale francophone, Université Laval, Int. Center for Research on Bilingualism, 1977, 74 p.

F. UGOLHUKWU, "Nigeria. Vers une insertion des contes dans les programmes de français au Nigéria", dans Recherche, Pédagogie et Culture, n° 58, 1982, pp. 59-63.

16. RWANDA

CONFEMEN, "Promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs : bilan et inventaire. Le Rwanda" (cf. 1.1.), t. I, 1983, pp. 249-285.

I. NKUSI, "Présentation sociolinguistique du Rwanda", dans CONFEMEN, t. II, 1983, pp. 223-234 + cartes, pp. 54-55.

17. SENEGAL

CONFEMEN, "Promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs : bilan et inventaire. Le Sénégal" (cf. 1.1.), t. I, 1983, pp. 323-340.

- P. BADIANE, S. SECK, "Alphabétisation au Sénégal", dans Alphabétisation et développement en Afrique, A.C.C.T., 1979, pp. 69-74 et 108-110.
- P. DUMONT, Le français et les langues africaines au Sénégal, préface de L.S. SENGHOR, Paris, A.C.C.T./Karthala, 1983, 383 p.
- FEDERATION DU FRANCAIS UNIVERSEL, Langue française et identité culturelle, Actes de la Biennale de la Langue Française de Moncton en 1977, DAKAR, N.E.A., 1979, 352 p.
- A. KIHM, "La situation linguistique en Casamance et en Guinée-Bissau", dans Cahiers d'Etudes africaines, vol. 20, n° 79, 1980, pp. 369-386.
- J. PERAYA, "Images et apprentissage d'une langue étrangère", dans Recherche, Pédagogie et Culture, n° 58, 1982, pp. 70-74.
18. TCHAD
- J.-P. CAPRILE, "Présentation sociolinguistique du Tchad", dans CONFEMEN, t. II, 1983, pp. 235-250 + cartes, pp. 62-64.
19. TOGO
- CONFEMEN, "Promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs : bilan et inventaire. Le Togo" (cf. 1.1.), t. I, 1983, pp. 323-340.
- N. AKAM, A. RICARD, "Mister Tamakloé", "Francis le Parisien" par le Happy Star Concert de Lomé, Paris, S.E.L.A.F./O.R.S.T.O.M., 1981, 293 p., photos, cassettes.

- A. RICARD, Texte moyen et texte vulgaire : essai sur l'écriture en situation de diglossie (l'écrivain public Félix Couchoro et les comédiens ambulants du Happy Star Concert, Lomé, Togo, 1962-1977), thèse pour le doctorat d'Etat de Lettres sous la direction de R. ESCARPIT, Université de Bordeaux III, 1981, 852 p.
- I. TAKASSI, Inventaire linguistique du Togo (projet ASOL), C.N.L./A.C.C.T., 1983, 100 p.
- C.N.L., Listes lexicales du Togo (projet ASOL), C.N.L./A.C.C.T., 1983, 440 p.
- A. TEVI, M. SADISSOU, "L'alphabétisation au Togo", dans Données sur les méthodes d'alphabétisation en Afrique et en Haïti, A.C.C.T., 1981, pp. 53-61.
20. ZAÏRE
- CONFEMEN, "Promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs : bilan et inventaire. Le Zaïre" (cf. 1.1.), t. I, 1983, pp. 341-365.
- MOMBO LUTETE, "De l'interférence lexicale du français et du kiyombi", dans Dimi, n° 4-5, Brazzaville, 1980.
- V.Y. MUDIMBE, "Panorama de la pensée africaine contemporaine de langue française", dans Recherche, Pédagogie et Culture, n° 56, 1982, pp. 15-19.
- A.K. NTITE, "Langue africaine et développement", dans Recherche, Pédagogie et Culture, n° 63, 1983, pp. 115-118.